58e Vol. Québec, Mars 1937 N° 7

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉDUCATION — INSTRUCTION

NOMINATIONS

Le nouveau Secrétaire du Département de l'Instruction publique

M. B.-O. FILTEAU

Par un arrêté en conseil en date du 16 janvier 1937, le Gouvernement de Québec a nommé M. B.-O. Filteau Secrétaire du Département de l'Instruction publique, avec titre de sous-ministre, au lieu et place de M. Lionel Bergeron, démissionnaire. Ce dernier a pris sa retraite après une carrière de quarante-cinq années dans l'enseignement, soit comme instituteur, inspecteur d'écoles et officier de l'Instruction publique.

M. B.-Oscar Filteau est diplômé de l'École normale Laval, bachelier ès art et diplômé de l'École normale supérieure de l'Université Laval.

A sa sortie de l'École normale Laval, en 1903, M. Filteau fit la classe au Manitoba puis au Lac Saint-Jean. Il fut ensuite nommé à l'École normale de Nicolet, où il fut professeur pendant sept ans. Appelé par son Alma Mater à y enseigner le français, les mathématiques et le dessin, M. Filteau occupa ce poste important durant dix ans.

En 1925, le Gouvernement le nomma Assistant-Secrétaire du Département de l'Instruction publique, succédant ainsi à M. Lionel Bergeron, promu à la charge de Secrétaire.

Admirablement préparé à remplir la haute position qu'il occupe maintenant, M. Filteau saura justifier la confiance que le Gouvernement de la Province vient de lui témoigner.

Nous souhaitons au nouveau Secrétaire du Département de l'Instruction publique une longue et fructueuse carrière, et à M. Bergeron, son prédécesseur, nous formons le vœu qu'il jouisse longtemps du repos que son demi-siècle de labeur lui a bien mérité.

C.-J. Magnan.

M. JEAN-CHARLES MAGNAN

CHEF DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Par un arrêté en conseil en date du 16 janvier 1937, M. Jean-Charles Magnan, agronome et directeur des Cercles des Jeunes agriculteurs, a été promu au poste de Chef du Service de l'enseignement agricole. Ancien élève du Séminaire de Québec puis de l'École normale Laval, M. Magnan suivit ensuite le cours universitaire de l'Institut agricole d'Oka, d'où il sortit gradué en 1912. A sa sortie de l'Institut d'Oka, il fit un stage à Guelph où il suivit les cours d'enseignement agricole primaire.

Le nouveau Chef du Service de l'enseignement agricole était au nombre des cinq premiers agronomes officiels nommés dans la Province de Québec en 1913. Il fut le premier agronome des comtés de Portneuf et de Champlain et l'organisateur de la première exposition scolaire agricole dans la Province, à Saint-Casimir. Il fut à la fois promoteur du mouvement d'éducation agricole chez la jeunesse rurale et propagandiste persévérant en faveur de la création des écoles régionales d'agriculture.

M. Magnan fut directeur des jardins scolaires dans la Province de 1915 à 1918. En 1925, le Gouvernement le délégua au Congrès international d'agriculture à Rouen, France ; en 1933 il se rendait à Los Angeles à titre de délégué du ministère au Congrès de l'Association nationale de l'Éducation des États-Unis.

M. Jean-Charles Magnan a été décoré, en 1925, de la grande médaille d'argent de la Société des Agriculteurs de France.

Il collabore à l'*Enseignement Primaire* depuis 1915. Il est le fils de l'Inspecteur général des écoles normales catholiques de la Province de Québec.

UN RURAL.

NOMINATION AU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. LE NOTAIRE J.-A. TRUDEL

Par un arrêté en conseil en date du 14 janvier 1937, M. le notaire J.-A. Trudel, des Trois-Rivières, a été nommé membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en remplacement de M. le juge W. Mercier, décédé. M. le notaire Trudel, depuis plusieurs années, s'occupe activement de l'enseignement primaire dans la région trifluvienne. Lors de la réorganisation de la Commission scolaire de la Cité des Trois-Rivières, il fut élu président de cette commission. A ce poste important, M. le notaire Trudel a déployé un zèle et une activité qui ont valu à la cité de Laviolette des progrès scolaires hautement appréciés par la population de cette ville.

M. Trudel créa au sein de sa commission scolaire une commission pédagogique dont il est le président actif. Cette commission sut s'adjoindre une haute compétence en matière d'éducation, dans la personne de M. l'abbé Henri Vallée, Principal de l'École normale des Ursulines des Trois-Rivières.

M. le notaire est aussi un des anciens présidents de la Chambre des notaires de la Province de Québec.

C.-J. MAGNAN.

ÉDUCATION AGRICOLE

La Faillite des Jardins scolaires . . . ! Est-ce vrai ? Ce qui a failli . . .— Deux mots sur l'avenir.

La faillite des jardins scolaires! Voilà l'énonciation d'un jugement assez prématuré et souverainement injuste. . .

Raisonnons un peu : une hirondelle ne fait pas le printemps.

Précisons encore : le jardin scolaire *manqué* ne fait que prouver l'incompréhension ou l'inhabile exploitation d'un procédé, d'un moyen d'éducation agricole.

Manqué ! Oui..... Quand les intéressés négligent cette œuvre rurale ; *manqué*, lorsque l'on s'obstine à établir un jardin scolaire sur un tas de roches, sans engrais, sans connaissances élémentaires de l'agriculture, sans surveillance au cours des vacances. Assurément, l'on manquera ainsi son coup !

Allons encore plus loin. Rarement, mais trop souvent encore, on se plait à jeter, dans l'opinion crédule, des poncifs pessimistes sur l'œuvre des jardins scolaires. On invente même des cheveux pour les fendre en quatre ! Et l'erreur se propage dans l'esprit des braves gens qui emboîtent le pas, afin de se trouver béatement du côté du manche...! L'opinion de ces pense-profonds, de ces compte-navets n'empêche pas la vérité et les faits d'exister quand même.

A côté d'un petit nombre de jardins en faillite, on peut citer de nombreux jardins scolaires fructueux. L'inexorable vérité pourra un jour faire place à l'erreur, à l'injustice, à l'illusion !

Quand un jardin scolaire manque son but, c'est parfois l'œuvre elle-même qui fut incomprise et mal appuyée. C'est que, de haut en bas, dans la théorie des responsables, une maille de la chaîne humaine s'est souvent trouvée absente. Lorsque l'autorité civile, pédagogique, religieuse, agronomique et scolaire s'est donné la main, en vue de *réussir* un jardin scolaire, chaque fois, le succès a couronné les efforts. J'en appelle ici au témoignage des inspecteurs Pagé, Goulet, Boily, Hubert et Litalien ; à celui des agronomes Gauthier, Parenteau, Boivin, Albert, Therrien, Plante et autres, lors de l'heureuse époque des expositions scolaires...

A la vérité, somme toute, on doit aux jardins scolaires la conquête physique du sol, par l'envahissement des bonnes semences de jardins (1) qui ont remplacé les mauvaises graines d'espèces et de variétés potagères, dont le marché ne voulait plus. C'est aussi par les jardins et expositions scolaires que les agronomes de l'*époque héroïque* ont pénétré chez les cultivateurs et donné à la science agricole la place qui lui revenait. C'est dans ces expositions que parents et enfants ont appris à " exposer " et à apprécier les bons produits de la ferme.

Quoi qu'en disent de braves gens, mal informés, la poussée des jardins scolaires, de 1914 à 1934, a projeté sur l'agriculture de nos paroisses un grand courant d'intérêt et de sympathie sur les choses de la terre ; au surplus, ce mouvement a attiré et concentré l'attention des gouvernants et de l'opinion publique sur l'éducation agricole de la jeunesse rurale. Partout, des élèves de nos écoles d'agriculture nous avouent avoir trouvé leur *vocation rurale* au jardin scolaire ; des centaines de membres de nos cercles de jeunes agriculteurs et éleveurs (2) nous affirment avoir commencé jadis, à aimer l'agriculture et à y prendre intérêt dans leur petit jardin scolaire, ou à domicile...

Et, l'éducation, cette grande et noble chose, elle qui travaille en profondeur, l'éducation au jardin scolaire n'aurait-elle donné aux élèves que la joie de connaître, créé dans l'esprit du petit rural une sympathie réelle pour sa future profession, un amour vrai pour les champs, qu'elle aurait droit d'être louée et remerciée. L'agriculture à l'école, soit par le jardin ou le musée scolaire, en éveillant les jeunes âmes au sens de l'ordre et de la beauté, a pu, pour plusieurs cultivateurs, devenir le premier pas sur le chemin de la prospérité et du bonheur, malgré les malaises actuels de notre agriculture.

Tout se tient dans la vie ! Ce qui a compté dans l'œuvre des jardins scolaires, même si les navets furent petits et tondreux, et les citrouilles inférieures au poids de quarante livres..., ce qui a valu, c'est ce qui est entré d'amour, d'intérêt, de respect pour l'agriculture, dans le cœur et l'esprit des enfants bénéficiaires de cette éducation.

(1) Distribuées par le Service de l'Horticulture de Québec.

(2) Plus de 6000 jeunes agriculteurs et éleveurs sont actuellement groupés dans plus de 225 cercles d'étude paroissiaux.

La valeur de cette œuvre, n'en déplaise à Liboire Letriste ou à Candide Muflot, c'est d'avoir fait comprendre aux enfants des campagnes que l'agriculture est digne de l'intelligence humaine et qu'on peut y trouver une vie convenable et bienfaisante.

Magnifique exemple de nos modestes institutrices, touchant sans honte le sol, le cultivant avec intelligence et dévouement, tel celui de cette demoiselle Hamelin, (1) du troisième rang de St-Alban, (Portneuf) qui grandissait, dans l'esprit de ses élèves de l'école de la Rivière noire, la noble fonction du travail des champs, et qui leur faisait produire de magnifiques légumes, orgueil et joie des gens de la paroisse. Elle savait, et comment ! former, de ses petits élèves, *des hommes des champs* qui lui font honneur aujourd'hui...

Et dire que ces avantages, et bien d'autres encore, au crédit des jardins scolaires *réussis* ont coûté à l'État quelques paquets de graines de cinq sous, un peu de savoir-faire et de dévouement, de la part du personnel enseignant. Pour ce que ça a coûté, quelle bienfaisance !

Concluons : en regard de quelques jardins scolaires infructueux, soulignons aussi le succès des centaines qui ont réussi. C'est malheureusement de ces derniers dont on parle le moins.

Mais un jour viendra..., *quidquid latet apparebit*..., où tout ce qui est caché apparaîtra...! Ayons foi en cette réconfortante promesse des Livres saints...!

JEAN-CHS MAGNAN,
Directeur du Service de l'Enseignement agricole.

(1) Mlle Marie-Anne Hamelin, institutrice qui a voué déjà une grande partie de sa vie à l'enseignement, à l'École de la Rivière noire.

LE TRAVAIL MISSIONNAIRE DES PREMIÈRES INSTITUTRICES CANADIENNES URSULINES ET SOEURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME AUPRÈS DES INFIDÈLES

DEUXIÈME PARTIE (Suite) (1)

MÉTHODE DES RELIGIEUSES POUR CONVERTIR LES INDIENNES, PETITES ET GRANDE, QUI S'APPROCHAIENT D'ELLES

Signalons tout d'abord le même esprit surnaturel des entreprises, des vocations similaires dont chaque étape est visiblement marquée de prévenances extraordinaires de Dieu et porte comme gage de succès le signe des œuvres d'en haut : l'épreuve, le sacrifice, l'union à Dieu.

Les deux groupes de missionnaires tendent aussi au même but dans leur œuvre : la gloire de Dieu et la conversion des Sauvages. Les deux trouvent dans les peuplades indiennes un même objet de dévouement. Aussi, n'est-ce que dans le détail que varieront leurs moyens d'action.

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de janvier et février 1937.

Le premier de ces moyens tendra à attirer les Sauvages. De même que Cartier, Champlain, Maisonneuve, pour s'établir chez les Indigènes, ont essayé de s'en faire des amis, de même que les Missionnaires : Jésuites, Récollets ou Franciscains " se font tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ ", ainsi les religieuses Ursulines et les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame s'efforceront d'inspirer confiance aux Sauvages pour les attirer à elles.

L'exercice de la charité chrétienne sera leur grand apprêt. De cette vertu la Vénérable Mère Bourgeoys veut faire la règle fondamentale de sa communauté, à laquelle elle donnait pour patronne Marie qui " n'a jamais refusé, dit-elle, de se trouver là où la charité réclamait son secours ". " Ne rien négliger pour gagner le cœur des enfants sauvages "! telle était la recommandation adressée aux missionnaires de la Montagne par Monsieur Tronson. Les Sœurs devaient être dociles. A Québec et à Montréal on attire les Sauvages par la bonté. " Madame de la Peltrie, lisons-nous dans l'Histoire des Ursulines, ne rencontrait petite fille sauvage qu'elle n'embrassât et ne baisât, avec des signes d'amour si doux et si forts, que ces pauvres barbares en restaient d'autant plus étonnés et édifiés, qu'ils sont froids en leurs rencontres ; toutes ces bonnes religieuses en faisaient autant sans prendre garde si ces petits étaient sales ou non, ni sans demander si c'était la coutume dans le pays. " " Ce nous est une consolation bien sensible, écrit Mère de l'Incarnation, de nous ôter le pain de la bouche pour le donner à ces pauvres gens, afin de leur inspirer l'amour de Notre-Seigneur. "

Oui, alors comme aujourd'hui, dans les pays de mission, on pourvoyait aux besoins des corps pour atteindre les âmes ; car, disait le Père Vimont : " La libéralité est sans doute la meilleure chaîne dont on puisse user pour gagner et attacher le cœur des Sauvages." On distribuait chez les Religieuses missionnaires de Québec et chez celles de Montréal, la nourriture et le vêtement aux indigènes " petites et grandes qui s'approchaient." Je relève dans l'Histoire des Ursulines de Québec ce trait bien significatif et qui affirme par la tradition longtemps conservée chez les Sauvages eux-mêmes la prodigalité des premières missionnaires : " En 1818, un groupe de Sauvages était descendu de l'Outaouais à Québec pour régler certaines affaires avec le Gouverneur. Arrivés à l'ancienne ville qui, si souvent, avait donné refuge aux tribus sauvages poursuivies par les perfides Iroquois, ils n'ont rien de plus pressé que de se rendre au Couvent des Ursulines ; ils savent que c'est là cette mission des " filles vierges " dont leurs pères ont tant de fois parlé. Ils sonnent donc bien fort. La Sœur portière accourt pour voir ce que l'on désire. " Nous sommes des Sauvages, dit le chef, nous venons chercher à manger.— Vous vous méprenez, mon ami, reprend la Religieuse; c'est ici une maison d'éducation et nous ne sommes pas dans l'habitude de distribuer des vivres.— Écoute, dit alors le chef, nos pères nous ont dit que du temps de tes premières mères, les Sauvages trouvaient toujours à manger ici! " Inutile de dire que l'argument fut décisif, conclut l'historien.

D'autre part même Marie de l'Incarnation écrit en 1640 : " Nous avions apporté des habits pour deux ans ; tout a été employé dès cette année, de sorte même que n'ayant plus de quoi les vêtir (les sauvagesses) nous avons été obligées de leur donner une partie des nôtres. "

Et les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal affirment, en parlant de Mère Bourgeoys et de ses premières compagnes : " Elles travaillent nuit et jour à coudre et à tailler pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en faisant la classe. "

Un jour, rapporte Monsieur George Goyau, que le Père Le Jeune confiait aux Montagnais son projet d'amener auprès d'eux des travailleurs de France, le sorcier de la tribu lui déclara : " Tu mens ; car on ne voit point d'hommes au monde si bien comme tu dis, qui voudraient prendre la peine de nous secourir sans espoir de récompense ; si tu faisais cela tu arrêterais la plupart des Sauvages, et ils croiraient tous à tes paroles. "

De fait, le désintéressement et le dévouement préparent alors les âmes à recevoir le pain de la vérité que les Religieuses donnent aux indigènes dans leurs idiomes respectifs. " Ah! si vous saviez la charité qui est parmi ceux qui croient en Dieu, vous ne resteriez jamais comme vous êtes, " disait à ses compatriotes, un huron converti.

Les Sauvagesses attirées et gagnées sont catéchisées. On les instruit sur les mystères de la religion, on les exerce à la prière et on leur enseigne à chanter le *Credo* et des cantiques en leur langue. Ces cantiques sont des modulations des dogmes de notre foi. Chaque jour, le Père leur donne une instruction. Les Religieuses font des répétitions Ce n'est qu'après une préparation suffisante qu'on reçoit au Baptême les catéchumènes sauvages. Puis un nouveau stage d'instruction précède pour eux la réception de l'Eucharistie et de la Confirmation.

Mais tout en instruisant pour elles-mêmes les Sauvagesses, on s'efforçait à Québec et à Montréal de faire d'elles des apôtres. Et de fait, plusieurs de ces néophytes deviendront auprès de leurs familles des auxiliaires précieuses pour l'établissement de la religion. " Dieu bénit si bien leurs efforts, dit un historien de Mère Bourgeoys, que plusieurs d'entre ces élèves offrirent à leur nation de beaux exemples de piété. "

Citons ici le Révérend Père Vimont : " J'ai dit ailleurs, écrit-il, que deux Hurons avaient passé l'hiver à Québec ; l'un des motifs qu'ils eurent d'embrasser la foi de Jésus-Christ, fut de voir le zèle d'une jeune séminariste, leur compatriote, nommée Térèse. Cette enfant, âgée d'environ treize ou quatorze ans, leur parlait de Dieu et de la grandeur de nos saints mystères avec une éloquence naturelle si douce, que ces bonnes gens en étaient puissamment touchés, en sorte qu'un de leurs plaisirs était de la visiter de temps en temps. L'un d'eux, considérant la ferveur de cette jeune chrétienne, voulut l'éprouver. Comme il était sur le point d'être baptisé et que cette enfant en ressentait une grande joie, il va la trouver au parloir des Ursulines et feignant d'avoir perdu la foi, il lui dit qu'il a peine à croire tout ce qu'on lui enseigne, et qu'il ne pense plus à son baptême. A ces paroles, voilà cette jeune fille tout en feu. "Que penses-tu faire, misérable, lui dit-elle dans une sainte colère ! Qui est-ce qui a troublé tes pensées ? Veux-tu donc aller dans l'enfer avec les démons ? Tu mourras peut-être cette nuit, et tu te trouveras avec eux avant le jour ! Ah ! le diable t'a renversé la tête." Voyant qu'il continuait à faire l'infidèle, Térèse éclate en sanglots, et l'accable de reproches. Enfin, croyant qu'il n'y avait plus rien à espérer pour lui, elle le quitte et va, tout éplorée, trouver la Mère de l'Incarnation et la Mère Marie de Saint-Joseph. "Il est perdu, dit-elle, et je suis triste, car il ne veut plus croire en Dieu ; le diable l'a trompé et il dit qu'il ne se soucie plus d'aller au ciel ! Ah ! si j'eusse pu rompre la grille, je l'aurais bien battu. " Les Mères étonnées se rendirent au parloir, et là ayant découvert la ruse de cet homme, elles voulurent consoler la petite, mais elle n'en pouvait rien croire et il fallut que le Révérend Père de Brébeuf l'assurât que tout cela s'était fait par artifice. "

On réussit même à allumer dans les cœurs des Sauvagesses le zèle pour la conversion de leur nation et des nations étrangères. " Je désire demeurer en cette maison (au séminaire) toute ma vie pour instruire des filles de ma nation ", déclare l'une d'elles à sa famille qui la réclame. " Les hommes et les femmes sont poussés de zèle de communiquer la grâce que Dieu leur a faite, ils vont dans les autres nations porter des présents pour les attirer ici, afin qu'elles entendent la loi de Dieu et qu'elles s'y soumettent", écrit Mère de l'Incarnation. (*à suivre*).

Sœur Saint-Adolphe, *de la C.N.D.*

LA COMPOSITION FRANÇAISE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

(*suite et fin*) (1)

L'été dernier, MM. les Inspecteurs, réunis pour la correction des épreuves du Certificat, nous ont fait remarquer, et avec combien de raison, le manque absolu d'accents et de ponctuation dans les devoirs des élèves. Ils nous ont demandé de faire tout en notre pouvoir pour corriger ce défaut, chacune en notre sphère. Je puis parler d'autant plus librement que les copies nous venaient de plusieurs districts où maîtresses et élèves m'étaient parfaitement inconnus ! Un grand nombre d'épreuves ne portaient que quelques rares accents, peu ou pas de points à la fin des phrases ; de virgules, jamais. Preuve d'un manque de vigilance évident de la part des institutrices.

A un moment donné une enveloppe nous fut apportée. Une maîtresse avait voulu sans doute, et avec raison, préparer de belles feuilles à ses enfants. Elle avait tracé des lignes à l'encre rouge, elle avait écrit elle-même le nom de ses élèves, le lieu où se passait l'examen, la matière du concours. Or, elle n'avait pas mis un seul accent, pas une seule ponctuation . . . Il va sans dire que les devoirs des élèves portaient les mêmes traces de désordre.

Quel intérêt peut avoir un enfant à relire ses feuilles qu'il comprend à peine, parce que le manque de ponctuation leur enlève toute clarté ? L'insouciance naturelle aidant, il abandonne un travail qui lui semble trop ardu.

De son côté, quel plaisir peut avoir une maîtresse à corriger des devoirs qui sont tout à fait incompréhensibles, tant qu'ils n'ont pas été lus, relus et ponctués ? C'est un des pénibles labeurs de l'institutrice que la correction de la composition aux différentes années du cours. Pourquoi le compliquer de ces détails assommants qui dégoûtent la maîtresse de sa tâche et la lui font abandonner souvent ? . . .

Il est un autre défaut que nous avons remarqué en juin dernier, défaut plus grave celui-là, car il s'agit du fond, et par là-même de la valeur essentielle de la composition : plus du tiers des devoirs n'étaient pas dans le sujet. Cela encore dépend souvent de l'institutrice. On a un devoir à faire, comme l'été dernier, je suppose, sur un personnage de l'histoire du Canada. On s'étend sur l'étude de l'histoire, sur les leçons qu'on reçoit, sur l'attrait qu'on éprouve pour cette branche, etc . . . On parle de tout, excepté du personnage en question. Tout de même, avant de conclure, ou plutôt en guise de conclusion, on écrit de trois à six lignes sur le héros dont on devait faire le portrait. Ce n'est pas là être dans son sujet. Or, c'est à nous, institutrices, que revient le devoir de faire comprendre aux élèves ce que c'est que de développer un sujet, et non parler à côté.

A partir de la cinquième année, sinon de la quatrième, il est presque indispensable de faire dresser à l'élève le plan de sa composition. Montrons-lui comment s'y prendre pour trouver des idées, apprenons-lui à distinguer entre les idées essentielles et les idées accessoires. Il va sans dire que l'étude des textes de littérature est, à ce point de vue, d'une importance capitale. On ne saurait craindre d'en faire un usage trop fréquent.

Il ne faut pas non plus — et je reviens sur ce sujet — demander à un enfant des considérations au-dessus de sa portée. Mgr Ross nous dit avec combien de justesse : " L'enfant s'ingénie à se créer des sentiments factices et faux, si on lui demande d'écrire sur une chose qu'il ignore . . . On ne s'y prendrait pas autrement si on voulait l'habituer à mentir. " Obligé d'accomplir sa tâche, il fera du verbiage, mais son devoir ne vaudra rien. Un exemple : On invite les élèves, à brûle-pourpoint, à écrire une composition

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de janvier et février (no 6) 1937.

sur le chanvre ou le lin, on leur demande de décrire telle machine, tel instrument, et on ne s'est pas mis en peine de leur expliquer, au préalable, très intuitivement les diverses manipulations que l'industrie fera subir à ces plantes, on ne leur a pas fait comprendre le mécanisme de la machine en question. N'est-ce pas là exiger une chose impossible ? Se souvenant de quelques bribes de phrases retenues au cours de leurs lectures, les écoliers aligneront des mots, le travail d'idées sera nul. Et le tort en sera à nous qui les aurons mis dans le cas d'agir ainsi.

Il serait à propos de dire ici combien il est indispensable d'approprier les sujets de composition au milieu dans lequel vivent les enfants, afin d'y mettre le plus d'actualité possible. Je signale ce point seulement à votre attention, assurée que nos manuels de pédagogie sauront vous renseigner mieux que moi et que d'ailleurs vous êtes persuadés de son importance.

En cinquième et sixième années, le genre épistolaire doit être tout spécialement étudié. Il ne devrait guère se passer de semaines, sans qu'un élève de cinquième ou de sixième ait une lettre à faire. Les manuels sont avares de détails à ce sujet. A nous de suppléer et de trouver les mille et une circonstances de la vie où il faut savoir écrire une lettre. Faisons remarquer à l'élève les nombreux points à soigner dans un devoir de ce genre. Le corps de la lettre est habituellement passable, mais l'en-tête et la finale accusent souvent une profonde ignorance. Remédions à ce mal par des indications très précises.

Enfin donnons de l'initiative à nos élèves. Laissons-les voler par leurs propres ailes, penser par leur propre esprit. Certaines maîtresses ont une méthode personnelle, des expressions préférées ; elles retrancheront impitoyablement des choses fraîches, charmantes, magnifiques parfois ; c'est une espèce de vandalisme. L'enfant n'est pas obligé de penser comme nous, de s'exprimer de même. Pourvu qu'il nous donne du français authentique, pourquoi ne pas lui laisser ses idées neuves, et sa manière jeune de se raconter ? Par contre, n'allons pas admirer béatement ces faiseurs de phrases ampoulées et obscures, qui ne savent même pas ce qu'ils disent.

Certaines maîtresses se demandent si l'utilité est bien réelle pour l'élève de recopier toutes ses rédactions corrigées. Je le crois — et pour toutes les années du cours — sauf si la note avait été très bonne. Les enfants sont si légers, qu'ils ne prennent même pas la peine de regarder, encore moins de raisonner les corrections faites à leur travail. Celles-ci deviendront certainement plus efficaces, si l'écolier est dans l'obligation de transcrire sa rédaction avec les retouches judicieuses faites par la maîtresse. Ici, c'est bien le cas de le dire : " Celui qui écrit lit deux fois ! "

Une méthode qui a fait ses preuves — vous en avez peut-être de meilleures — est de souligner simplement les fautes d'orthographe. L'élève corrige lui-même dans la marge, vis-à-vis du mot. Si c'est un mot qu'il ignore, la maîtresse l'écrit, et l'enfant recopie. Mais pour cela, il est presque indispensable que l'élève ait deux cahiers de composition. De cette façon, il ne remet jamais le même deux fois de suite, et il a tout le loisir nécessaire pour constater ses fautes d'orthographe, en faire la correction, et copier son devoir à la suite de celui qui a été remanié par le professeur.

En recevant un cahier, il nous est très facile de jeter un coup d'œil sur le devoir précédent, pour constater *de visu* si nos indications ont été suivies. Un mot a-t-il été mal orthographié une seconde fois, on le souligne de nouveau ou on le corrige ; mais l'élève devra encore copier dans la marge. On écrit au-dessus des phrases mal construites l'expression correcte, le terme clair, de façon que l'élève puisse faire une comparaison. Habituellement, l'enfant recopie son propre travail. Si ce dernier était trop pauvre d'idées ou de langage, inutile de corriger à fond ; il suffirait d'inscrire la note, et de faire copier un bon devoir d'élève, ou encore, celui du livre.

Afin de sauver du temps au cours de l'explication des compositions en classe, il est très pratique de noter dans un carnet ou sur une feuille volante, au fur et à mesure de la correction individuelle, certaines expressions défectueuses, certains écarts de l'imagination, qu'on signale ensuite à toute la classe réunie. On peut lire aussi quelques bons devoirs.

Je m'arrête sur ces quelques remarques relatives à la correction des devoirs, assurée qu'il resterait encore immensément à dire sur le chapitre qui nous occupe, et persuadée avec vous que, dans l'accomplissement d'une pareille tâche, un travail persévérant et des recherches personnelles restent encore l'indispensable comme la meilleure garantie du succès.

Encourageons-nous à la pensée qu'en donnant à nos enfants la connaissance et l'amour de notre belle langue française, nous faisons, à la fois, œuvre de patriotisme et de religion . . .

Et n'oublions pas que nous possédons dans l'enseignement de cette branche si difficile qu'est la composition française, un des plus puissants moyens de travailler à la formation intégrale de l'enfant, notre ambition comme éducatrices, surtout comme éducatrices chrétiennes et religieuses.

Une Sœur de la Charité de Saint-Louis.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE NATIONALE AU COURS COMPLÉMENTAIRE (1)

(Pour l'*Enseignement Primaire*)

6.—*Histoire économique.*— Cette histoire commence par les luttes de l'homme contre la nature : lutte contre le sol, ne produisant de lui-même que des ronces et des épines ; lutte contre le climat, l'isolement, la maladie ; lutte contre les forces de la nature, les bêtes féroces et l'homme lui-même.

Peu à peu, il apprend à cultiver la terre, à domestiquer les animaux, à planter les arbres fruitiers, à se construire une habitation plus saine, à se tisser des vêtements plus chauds.

L'échange des produits contribue à l'institution des marchés et des foires.

Le développement des voies de communication favorise les rapports entre régions ; les débouchés sur les pays étrangers déterminent les premiers essais de législation internationale. Les ports reçoivent un aménagement plus parfait à mesure que les navires les fréquentent en plus grand nombre.

Les industries se multiplient en raison des débouchés : alimentation, vêtement, habitation et ameublement, produits de la ferme, produits de la forêt, extraction de la houille et des métaux, etc.

Les corporations s'organisent pendant le règne de saint Louis ; les syndicats de nos jours les ressuscitent sous une forme moderne.

Ne pas oublier de mentionner, avec des preuves, l'influence de l'Église et de la civilisation chrétienne sur le progrès matériel ; agriculture, industrie, commerce, etc.

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de janvier 1937.

7.—*Progrès intellectuel et moral.*— Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, ce progrès se fait par l'Église : écoles élémentaires, catéchuménats, écoles cathédrales et monastiques, didascalies ; formation des diocèses et des paroisses.

Les Universités, organisées aux XII[e] et XIII[e] siècles, sont le couronnement du système scolaire conçu par l'Église.

Au cours des siècles, les écoles se multiplient. Elles étaient déjà nombreuses en Nouvelle-France sous le régime français.

Ne pas passer sous silence les ordres et congrégations voués à l'enseignement ; un bon nombre sont d'origine française ; d'autres ont été fondés sur le sol canadien. Ils ont créé de nombreuses écoles de tous genres dans le monde entier et honorent les pays qui les ont vus naître.

Donner, à l'occasion, un aperçu de l'état des lettres, des sciences, des arts, au moyen âge, sous François 1[er], sous Louis XIV, au XVIII[e] siècle et au XIX[e]. Faire connaître quelques écrivains, savants et artistes actuels.

Mettre en évidence le rôle patriotique des artistes. Les peintres ont représenté les grandes scènes et les personnages illustres de notre histoire ; les sculpteurs nous ont laissé des statues et des monuments ; les architectes ont élevé nos cathédrales et nos édifices nationaux ; les musiciens ont composé nos hymnes patriotiques et nos chants populaires.

Ajouter que tout progrès matériel et intellectuel est imparfait, s'il n'est accompagné du progrès moral. La fidélité aux lois morales est la source la plus féconde de toute vraie civilisation.

8. *Inventions et découvertes scientifiques.*— Il ne s'agit pas d'esquisser un cours d'histoire des sciences, mais de faire comprendre la portée de certaines inventions et découvertes : le feu, la domestication des bêtes, l'imprimerie, les machines de précision, la circulation du sang, les théories microbiennes, etc.

Certaines inventions ont bouleversé les relations sociales : la boussole, la locomotive, l'application de l'électricité, le télégraphe, le téléphone, l'auto, l'avion, la T.S.F., la télévision, de même que le développement du machinisme dans l'industrie.

Montrer que ces découvertes attestent la puissance de l'esprit humain ; elles sont bonnes en elles-mêmes et contribuent à rendre la vie plus agréable et plus utile.

Apprendre aux enfants à honorer les hommes qui, par leurs inventions et leurs découvertes, sont devenus des bienfaiteurs de l'humanité : Pasteur, Branly, Tellier, etc.

(à suivre)

Louis Riboulet.

UN CENTENAIRE REMARQUABLE

Pamphile Lemay

Pamphile Le May est né à Lotbinière, au rang de Saint-Eustache, le 5 janvier 1837.

Il fit au Séminaire de Québec ses études classiques, et à l'Université Laval, ses études de Droit.

Pendant qu'il fait son Droit à Québec, il rencontre Louis Fréchette. Tous deux nouent une fervente amitié qui durera toute leur vie.

Tous deux écoutent chanter Crémazie. Ils rôdent autour de la librairie où le poète groupait ses admirateurs et les ouvriers du mouvement littéraire de 1860. Ils entrent bientôt dans ce mouvement.

Pamphile Le May publie dès 1855 son premier recueil : *Essais poétiques* et la traduction en vers de l'*Évangéline* de Longfellow.— Suivront les ouvrages en vers : *Les vengeances* (1875) ; *Une gerbe* (1879) ; *Fables canadiennes* (1882) ; *Petits poèmes* (1883) ; *Les gouttelettes* (1904) ; des recueils de morceaux choisis : *Les épis* (1914) ; *Reflets d'antan* (1916).

Le May a écrit en prose : *Le pèlerin de Sainte-Anne* (1877) ; *Picounoc-le Maudit* (1878). Il traduisit le *Golden Dog* de William Kerby, *Le Chien d'or* (1884). Il fit ses comédies en prose: *Rouge et Bleu* (1891) ; *Entendons-nous* (1914). De jolies pages de terroir : *Fêtes et Corvées* (1898); *Contes vrais* (1899).

Pamphile Le May composa son ouvrage en marge de ses travaux de traducteur à l'Assemblée législative de l'Union d'abord (1860-1867), puis de conservateur de la Bibliothèque de l'Assemblée législative de Québec (1867-1892).

Le citadin qu'il dut devenir aima toujours retourner à la campagne. Il y retrouvait l'inspiration nécessaire. Le May fut avant tout un poète rustique :

" Mon âme est une lyre aux branches suspendues ", écrira-t-il un jour.

Il aima chanter Lotbinière et toutes les traditions pieuses et joyeuses de la campagne canadienne.

Il mit dans ses vers du rêve, des souvenirs, des paysages et de la nonchalance. Il y a plus de vérité que d'art dans ses poèmes. C'est à cause de leur vérité que ces poèmes ont séduit les lecteurs contemporains du poète.

Le May fut si vrai, si spontané, et si sympathique qu'il méritait de survivre.

L'homme mourut à Deschaillons le 11 juin 1918 ; le poète n'a pas cessé d'être aimé et loué.

Camille Roy, P. A.,
Recteur de l'Université Laval.

CONGRÈS D'ÉDUCATION

Du 4 au 8 décembre 1936, l'Alliance catholique des Professeurs de Montréal conviait ses membres ainsi que tous les professeurs de l'enseignement primaire à l'Auditorium du Plateau. Elle tint pendant trois jours un congrès d'éducation dont les sujets traités s'étendent aux trois domaines, religieux, national et social. Champ vaste, pourtant parcouru dans les limites tracées, grâce au savoir-faire et à l'esprit de décision du président actif, M. Wilfrid du Cap.

Cet article, qui n'est qu'informatif, ne vise nullement à l'appréciation des travaux présentés. Il veut tout simplement donner aux lecteurs empêchés d'y prendre part une idée de la tâche entreprise.

Trois jours durant, une foule compacte remplit constamment le vaste auditorium. Les quatre mille (4000) instituteurs ou institutrices primaires catholiques de Montréal sont heureux de se rencontrer, d'échanger leurs idées et de collaborer plus étroitement, sur un même théâtre, à l'œuvre commune. Pour la circonstance, les écoles primaires catholiques de langue française bénéficiant d'un congé, rien n'empêche les instituteurs de cette catégorie d'assister au congrès. Les professeurs des institutions indépendantes y sont également les bienvenus ; il y a pour eux aussi avantage et profit à y participer, et la masse des éducateurs semble l'avoir compris. On y remarque, en plus des instituteurs, des prêtres, des directeurs d'œuvres de jeunesse, des hommes de profession, des professeurs de collèges. Certaines maisons tiennent à se faire représenter constamment par l'un ou l'autre des membres de leur personnel, selon la liberté laissée à chacun par l'exercice de son emploi.

Répartition des travaux

Deux genres de travaux caractérisent le congrès : *a*) les grandes conférences du soir, traitées par des spécialistes de l'enseignement universitaire ; *b*) les séances d'étude de la matinée et de la soirée auxquelles collaborent exclusivement les instituteurs primaires des deux sexes, religieux et laïques.

Vu la supériorité incontestable et la renommée des universitaires, vu les programmes artistiques qui accompagnent leurs conférences et l'habileté des orateurs chargés des présentations, ces séances attirent des invités de marque et un public choisi. Ces distingués savants sont si avan-

tageusement connus de tous que nos modestes éloges n'ajouteraient rien à leur célébrité ; qu'il suffise de les nommer dans l'ordre chronologique de leurs conférences : l'abbé Philippe Perrier, aumônier de la Retraite Saint-Benoît, ancien visiteur et commissaire des écoles de Montréal ; l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal ; M. Esdras Minville, professeur à l'École des Hautes Études commerciales ; l'abbé Olivier Maureault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal.

Dans un décor plus modeste, avec moins d'apparat, les instituteurs traitent dans les séances d'étude, d'enseignement quotidien ou de questions d'éducation pratique. L'ordre invariablement suivi dans l'étude des questions comporte un exposé de la doctrine, un rapport, un sujet de discussion et l'expression des vœux. Au moins soixante-dix orateurs, tous praticiens de l'enseignement, sont ainsi entendus, chacun faisant bénéficier les autres du fruit de sa science et de son expérience. Des six grandes séances d'étude, deux avaient pour objet la formation religieuse, deux la formation nationale et deux la formation sociale.

Formation religieuse

Monsieur Raoul Duplessis, principal de l'école du Christ-Roi, fait l'exposé de la doctrine. Six rapports sont ensuite présentés sur ce sujet par M. Jules Paquette, de l'école St-Barthélemy; le Frère Josaphat, directeur des œuvres des Frères du Sacré-Cœur ; le Frère Quintillien, F.E.C., de l'école supérieure Chomedy de Maisonneuve ; le Frère Rembert-Marie, des Frères de St-Gabriel, assistant de l'aumônier, division de J.E.C. primaire ; M. Donat Durand, de l'école normale Jacques-Cartier ; M. Alain de Bray, de l'école St-Gérard.

Les sujets de discussion ont été préparés par Mlle Louisette Goulet, de l'école St-Barthélemy ; Mlle Eva Rodier, de l'école Ville-Marie ; Mlle Thérèse Thériault, directrice-adjointe à l'école Jacques-Viger ; Mlle Maria Vouquirakis, de l'école Lartigue ; Mlle Anna Bonin, de l'école St-Paul ; le Frère Léopold, C.S.C., directeur de l'école Dujarié.

Étaient chargés d'exprimer les vœux, le Frère Régis-Aimé, des Frères Maristes, directeur de l'école Lambert-Closse ; le Frère Régis, directeur de l'école normale des Frères de la Charité ; M. Eugène Potvin, de l'école Jacques-Viger ; M. Roland Vinette, de l'école Jean-Talon : M. Gustave Bellefleur, principal de l'école Jacques-Viger ; M. Ernest Harbec, de l'école St-Jean de Matha.

Formation nationale

M. Joseph Dansereau, principal-adjoint de l'école supérieure du Plateau, et vice-président de la société St-Jean-Baptiste de Montréal, fait l'exposé de la doctrine. Des rapports sont présentés sur le sujet par M. Georges-E. Dion, principal-adjoint de l'école de la Dauversière : M. Édouard Péloquin, de l'école St-Jean de la Croix ; M. Léo Guindon, de l'école Adélard-Langevin, président du comité régional de l'Est de la société St-Jean-Baptiste.

Les sujets de discussion ont été préparés par M. Jules Massé, de l'ecole Plessis, président de la société du Bon Parler français ; M. Sylvio Paquin, de l'école St-Vital ; Mlle Marie-Ange Madore, de l'école St-Laurent ; M. Roland Boudreau, de l'école Louis-Hébert.

Étaient chargées d'exprimer les vœux, Mlle Jeanne Meunier, de l'école Dollard des Ormeaux ; Mlle Albertine Rodier, de l'école Souart ; la révérende Sœur Ste-Flore d'Auvergne, directrice générale des études des religieuses de Sainte-Croix ; Mlle Jeanne Larocque, de l'école Ste-Philomène.

Formation sociale

M. Eudore Pleau, professeur à l'école supérieure de Lévis, fait l'exposé de la doctrine. Six rapports sont ensuite présentés sur le sujet par Mlle Antoinette Bertrand, de l'école Paul-Bruchési, commissaire de district des Guides catholiques de Montréal ; le Frère Adrien, C.S.C., directeur-fondateur des cercles des Jeunes Naturalistes ; Mlle Françoise Magnan, de l'école St-Marc ; M. Léopold Pelletier, de l'école Jean de Brébeuf ; M. Jean Tremblay, de l'école supérieure du Plateau ; M. Laurent St-Georges, de l'école St-Jacques ; le Frère Henri Paquette, C.S.V., directeur de l'école supérieure St-Viateur ; Mlle Mercédès Grégoire, directrice de l'école Ste-Marthe ; M. l'abbé Irénée Lussier, visiteur des classes auxiliaires.

Les sujets de discussion ont été préparés par M. Henri Dubreuil, de l'école St-Henri ; le Frère Denis, F.E.C., du Mont-St-Louis, secrétaire des cercles des Jeunes Naturalistes ; M. Roma Nantel, de l'école supérieure de Lévis ; le Frère Joseph-Azarias, des Frères Maristes, directeur du collège Laval ; le Frère Honorat, des Frères du Sacré-Cœur, préfet des études à l'académie Roussin ; M. Paul Lamontagne, instructeur des travaux manuels à la Commission des Écoles de Montréal ; Madame Edgar Laperrière, de l'école St-Gérard.

Étaient chargés d'exprimer les vœux, M. Guido Morel, principal de l'école Le Caron, commissaire diocésain des Scouts catholiques ; Sœur Jean-Eudes, directrice des cercles de Jeunes Naturalistes des Sœurs de Ste-Anne ; Frère Liguori, F.I.C., directeur de l'école St-François-Xavier ; M. Trefflé Boulanger, de l'école St-Gérard ; Sœur François-Marie, assistante de la maîtresse générale des études des SS. des SS. NN. de Jésus et Marie ; Sœur Gérin-Lajoie, supérieure et fondatrice de l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil.

Présidents des conférences

Les conférences du soir sont sous la présidence respective de M. Victor Doré, président général de la Commission des Écoles catholiques de Montréal ; l'honorable J.-A. Paquette, M.D., secrétaire de la Province de Québec ; M. l'abbé Adélard Desrosiers, principal de l'école normale Jacques-Cartier ; l'honorable Cyrille Delâge, surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

Présidents des séances d'étude

La présidence des séances d'étude est confiée à Mgr V.-J. Piette, président de la Commission pédagogique ; M. J.-M. Manning, directeur des études de la Commission des Écoles ; M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires de la Province de Québec ; M. l'abbé J.-O. Maurice, visiteur général de la Commission des Écoles de Montréal ; la révérende Sœur Ste-Anne-Marie, C.N.D., et le R. P. Alphonse de Grandpré, C.S.V., représentant les communautés religieuses.

Place faite aux arts

La partie artistique des quatre grandes séances du soir au Congrès de l'éducation a pris une telle envergure qu'il est juste de la signaler, dit la *Presse*. A part l'excellente Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois d'Hochelaga, sous la direction du Frère Séverin, C.S.C., le nombreux auditoire a eu l'occasion d'entendre aussi l'Association chorale St-Jean-Berchmans ; sous la direction de M. M.-A. Routhier, professeur à l'école St-Jean-Berchmans ; le Chœur des Instituteurs de Montréal, sous la direction de M. Charles Denhez ; le Chœur des Institutrices de Montréal, sous la direction de Mlle Suzanne Denhez.

En plus, par une délicate courtoisie de la compagnie France-Film, les congressistes ont pu voir et entendre des films comme *Maria Chapdelaine, Don Bosco, et Cloîtrées*, ce dernier film sur la vie des Sœurs du Bon-Pasteur, offert en primeur.

L'Associated Screen News a présenté pour sa part les très intéressants commentaires sur le " Festival des écoliers 1936, " La Gaspésie ", " Noranda " et autres.

Le Congrès et l'autorité

Les membres de l'Alliance catholique des Professeurs ont affirmé de plus d'une manière leur soumission à l'autorité civile et ecclésiastique. La première page du programme proclame que cette manifestation d'éducation est placée sous le haut patronage de Son Excellence Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal. Plus loin, les membres prient Son Excellence de bien vouloir accepter l'hommage de leur filial attachement à la sainte Église et de leur respectueuse soumission. Voilà des termes clairs ; ils ne comportent aucune équivoque.

Le premier jour du congrès, un marconigramme adressé au Souverain Pontife Pie XI assure Sa Sainteté du filial attachement des membres de l'Alliance et sollicite ses bénédictions. Au cours d'une séance, arrive la réponse du cardinal Pacelli, secrétaire d'État papal. Le président en fait aussitôt la lecture ; la foule l'écoute debout, au milieu du plus religieux silence.

On remarque la même déférence et le même respect à l'égard de l'autorité civile. La Commission scolaire, dont dépendent les membres de l'Alliance, a été invitée à prêter son concours. C'est M. Victor Doré, président général, qui a fait l'ouverture officielle du congrès ; et toutes les séances d'étude sont ensuite présidées par l'un ou l'autre des fonctionnaires de cette même Commission. Des représentants provinciaux, on l'a déjà noté, figurent également. Le secrétaire provincial, l'inspecteur général des écoles primaires et le surintendant de l'Instruction publique ont aussi l'occasion de présider des séances et de porter la parole.

Atmosphère du Congrès

Ce mouvement d'initiative laïque s'enveloppe du commencement à la fin d'une atmosphère religieuse et patriotique. Une prière ouvre les séances. Des religieux et des religieuses de tout costume bigarrent la foule des auditeurs. Seize d'entre eux présentent sur la scène d'intéressants travaux. Des quatre grandes conférences, trois sont données par des prêtres ; un autre prêtre présente un sujet d'étude et plusieurs prononcent des allocutions.

Les programmes artistiques ou récréatifs portent le même double cachet : les films sont ou religieux ou patriotiques. La Manécanterie de la Nativité est dirigée par un religieux et les exécutants portent le blanc costume monacal.

Le jour de l'ouverture, maîtres et élèves entendent la messe et communient à l'intention du congrès. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, les congessistes clôturent leurs travaux par une grand'messe à l'église Notre-Dame ; ils y affirment leur foi par le chant du *Credo*. Son Excellence Mgr Deschamps, auxiliaire de Montréal, assiste au trône et prononce le sermon. Voilà des actes qui parlent en faveur des promoteurs.

Et l'on passe ici sous silence les nombreux sujets d'étude où la formation religieuse est franchement et crânement abordée. Quand les adversaires crient bien haut leurs erreurs et s'efforcent

de les répandre, pourquoi des éducateurs catholiques craindraient-ils d'afficher publiquement leurs convictions religieuses ?

Pendant toute la durée du congrès, chacun porte fièrement sur sa poitrine l'insigne patriotique adopté, réplique du drapeau de Carillon, azur et blanc fleurdelisé.

Discipline du Congrès

Les organisateurs n'ont rien laissé à l'imprévu. Des flèches indiquent la direction et la destination des divers locaux. Des vestiaires accommodent les différents groupes, et l'organisation d'une cafetéria est plus particulièrement appréciée. Un système de sonnerie réunit d'avance dans l'Auditorium les congressistes disséminés dans les corridors et les salles d'exposition, et les conférences commencent exactement à l'heure indiquée. Sur la scène, les microphones mis à la disposition des orateurs transmettent nettement les discours par toute l'école : les principales salles étant munies d'amplificateurs. Grâce à ce système, les auditeurs peuvent, sans rien perdre des discours, quitter la salle et se délasser un peu ; car les longues séances se succèdent sans interruption de neuf heures du matin à six heures du soir. Dans l'auditorium règne un respectueux silence. La netteté de l'audition atténuant la fatigue, l'attention se reporte naturellement vers la scène.

Pareil congrès ne s'organise pas sans le concours de plusieurs officiers. Il en est d'obscurs, il en est de premier plan ; rendons hommage aux uns et aux autres. Nommons, parmi ces derniers, M. Wilfrid du Cap, président général ; M. J.-P. Labarre, principal du Plateau et président du comité de réception ; M. Antoine De Grâce, président du comité exécutif. Ces trois personnages ont joué, dans leurs attributions respectives, un rôle prépondérant.

A titre de président, M. Wilfrid du Cap est l'âme du congrès. Constamment sur la brèche, il remplit pendant trois jours le rôle assez ingrat des présentations et des remerciements. C'est lui qui préside la presque totalité des séances d'étude. Sa présence d'esprit, sa souplesse et son sens de l'à-propos surent guider heureusement les discussions et soutenir l'intérêt, coupant court aux longueurs et aux hésitations. Le prestige du président et — il faut l'admettre — la qualité des congressistes donnèrent à ce congrès un cachet particulier d'ordre et de distinction.

Les cadets du Plateau, en uniforme, agissant sous les ordres du capitaine Adélard Duguay, assurent le service d'ordre. Ils servent de guides et de placiers. Trois mots les caractérisent : politesse, prévenance, distinction. La délicatesse de leurs manières et leur empressement à rendre service ajoutent au congrès une note agréable. Il convient de les en remercier et de féliciter les habiles éducateurs qui les ont formés.

Réflexions d'ordre général

L'Alliance catholique des Professeurs a raison d'être fière de son congrès. Pas un instant la foule n'a diminué en nombre ni son enthousiasme ne s'est refroidi. Pareilles manifestations rendent plus courageux parce que plus unis et plus forts.

Assister à un congrès vaut mieux que d'en lire un compte rendu dans sa chambre. Journaux, livres ou revues sont impuissants à peindre le spectacle d'une foule, l'état d'esprit ambiant ; il faut voir et entendre. Ce congrès traitait uniquement d'éducation ; il était organisé par des éducateurs, pour des éducateurs : donc, pour nous. Heureux ceux qui ont pu en profiter. Ils auront retiré de cette manifestation des leçons d'une utilité constante et dont l'influence s'étend à tous les domaines.

Parmi d'autres avantages, le congrès aura du moins eu celui de révéler des compétences. Quelques rapports, rédigés de main de maître, ont été débités avec une sûreté et un aplomb qu'on ne trouve pas toujours chez des orateurs plus entraînés à la pratique du métier. Il en résultera dans le public un regain de confiance à l'égard des instituteurs ; et les instituteurs eux-mêmes se sentiront plus de fierté d'appartenir à un corps professionnel qui compte des membres aussi cultivés.

Nos vues humaines sont trop bornées pour mesurer au juste toutes les heureuses conséquences d'un tel congrès ; il marque pourtant une étape et l'histoire de l'éducation à Montréal devra en tenir compte.

Le *Bulletin* souscrit à la plupart des vœux formulés ; il en émet un autre par lequel il demande instamment que les travaux présentés soient réunis en un volume, afin que ne sombrent pas dans l'oubli tant d'excellentes idées exprimées, tant de travaux si patiemment et si soigneusement préparés.

En rapprochant les divers éléments qui dispensent l'enseignement primaire dans cette métropole — religieux et religieuses, instituteurs et institutrices laïques — en les mettant à même de se connaître et de se mieux apprécier mutuellement, en invitant tous ces groupes à collaborer, le congrès a canalisé des énergies en train de s'éparpiller. Il aura inspiré aux instituteurs catholiques de notre groupe ethnique assez de fierté, assez de confiance en leur force pour qu'à l'occasion leur solidarité assure le triomphe des causes d'ordre religieux, national ou éducatif qu'ils peuvent être appelés à défendre.

(Le *Bulletin des Études*) Frere Anatole, C.S.C.

VOEUX DU CONGRÈS

FORMATION RELIGIEUSE

1 — L'enseignement doit initier l'enfant à la vie intérieure, que les pratiques religieuses ne sauraient remplacer.

2 — La retraite fermée annuelle offre aux professeurs comme aux élèves un excellent moyen de développer la vie intérieure.

3 — Le Congrès prie respectueusement le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de hâter la publication d'un petit catéchisme mieux adapté à l'enseignement primaire.

4 — Il convient d'initier l'élève à la liturgie pour lui permettre de suivre avec plus de profit les cérémonies de l'Église.

5 — Le Congrès souhaite qu'on établisse autant que possible dans nos écoles des sections primaires de la J.E.C., qui fournit à l'enseignement scolaire un complément très utile sinon indispensable.

6 — L'enfant doit faire à l'école l'apprentissage des œuvres de charité individuelles ou paroissiales par l'Apostolat de la Prière, la Sainte-Enfance, la Saint-Vincent de Paul juvénile et la contribution à la Fédération des Œuvres de Charité canadienne-française.

FORMATION NATIONALE

1 — La langue, l'histoire et la géographie offrent à l'école les moyens les plus féconds de développer chez l'enfant l'esprit national, qui doit pénétrer l'enseignement de toutes les matières scolaires.

2 — Il convient de faire régner à l'école, dans l'enseignement, dans le langage et dans la décoration des classes, une atmosphère purement française.

3 — L'Alliance catholique des professeurs de Montréal forme le vœu que l'enseignement de l'anglais dans nos écoles primaires soit différé à la 7e année du cours et transmettra ce vœu sans retard au sous-comité chargé par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique d'élaborer le programme de l'enseignement primaire dans la Province de Québec.

4 — L'école doit inspirer aux élèves le culte du drapeau national qui symbolise toutes les aspirations des Canadiens français.

5 — Le Congrès souhaite que les professeurs prêtent leur concours à la Société de Saint-Jean-Baptiste et fondent dans les écoles des sections juvéniles de la société nationale.

6 — Les professeurs doivent par leur enseignement et leur exemple développer chez l'enfant le sens de la solidarité économique.

7 — Il est souhaitable que les professeurs préparent les élèves à participer d'esprit et de cœur au grand Congrès de la langue française qui se tiendra à Québec en juin prochain, et que l'Alliance songe dès maintenant à sa contribution aux fêtes du tricentenaire de Montréal.

FORMATION SOCIALE

1 — L'école doit développer chez l'enfant le sens social pour combattre les excès de l'individualisme.

2 — Les professeurs doivent étudier sérieusement l'organisation corporative.

3 — Le Congrès approuve le développement d'un scoutisme pénétré d'esprit national.

4 — Il est souhaitable que les professeurs suivent des cours de sciences naturelles et encouragent la fondation de Cercles de jeunes Naturalistes, là où la chose est possible.

5 — Le Congrès désire que l'horaire accorde à la lecture libre un temps raisonnable, que chaque école possède sa bibliothèque et qu'on favorise la fondation de bibliothèques de prêt à l'usage des enfants dans les différents quartiers de la ville.

6. — Le Congrès souhaite que les autorités compétentes rendent praticable le cinéma éducateur dans les écoles.

7 — Le Congrès encourage l'Alliance des institutrices à fonder un comité permanent d'étude pour la réforme et le perfectionnement de notre enseignement primaire féminin.

8 — Il est souhaitable que les professeurs fassent partie du Cercle pédagogique Desrosiers.

MÉTHODOLOGIE

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AIMER NOTRE LANGUE

Explication d'auteurs français

(*Écoles primaires supérieures et Écoles normales*)

(Pour l'*Enseignement Primaire*)

FRAGMENTS D'UNE MÉDITATION SUR LE CRUCIFIX

(M.-A. de Saint-Amant, 1594-1661.)

Je me prosterne en ce saint lieu,
Au pied de la croix de mon Dieu ;
C'est le seul endroit où ma tête
Est à l'abri de la tempête.
Pour contempler sa passion,
Pour m'en faire une idée et plus vive et plus forte,
Sur la montagne de Sion
La grandeur de mon zèle en esprit me transporte.

J'y vois d'un œil baigné de pleurs
Sécher les herbes et les fleurs
Autour du cèdre vénérable
Que dresse un peuple inexorable.
J'y vois mon Sauveur attaché,
J'y vois ses rudes clous, les cruelles épines
Qu'il endure pour mon péché,
Entre deux criminels convaincus de rapines.

J'y vois languir ces chers soleils
Qui n'ont qu'eux-mêmes de pareils,
J'y contemple le front auguste
Se courber sous un faix injuste,
J'y regarde ces nobles mains,
J'y vois ces dignes pieds s'enfler dans le martyre,
Et pour laver tous les humains,
Donner tout le beau sang que la rigueur en tire.

J'y vois ses cheveux humectés
En distiller de tous côtés
Sous l'âpre et funeste couronne
Qui pique ce qu'elle environne.
J'y vois le titre spécieux
Qui, par dérision le traite de monarque
Mais qui, bien qu'artificieux,
Porte de ce qu'il est la vraie et haute marque.

J'y vois le sceptre ami des eaux
J'y vois la mort aux grands ciseaux
Dont son fil même est tributaire
En ce supplice volontaire.
J'y vois de ces bras étendus
Frémir la chair, les nerfs, les muscles et les veines,
Et des tourments qui nous sont dûs
Son corps en chaque part faire ses propres peines...

Un incroyable excès d'amour
Le presse de perdre le jour,
Pour nous garantir des ténèbres
Où règnent les plaintes funèbres.
Il trouve en ce terrible pas
De sa trop prompte fin l'approche encor trop lente,
Et son cœur souffre en un trépas
Et la mort naturelle et la mort violente.

J'y vois changé, j'y vois éteint
Le divin éclat de ce teint ;
J'y vois flétrir les saintes roses
Qui dirent tant de graves choses.
J'y vois porter pour tout secours
L'aigre et vaine liqueur dont se grossit l'éponge.
Mon seul refuge est sans recours,
Et dans notre néant son Être humain se plonge.

COMMENTAIRE LITTÉRAL

V. 1.— *Je me prosterne :* se prosterner signifie s'abaisser jusqu'à terre, devant quelqu'un, en signe de respect.

En ce saint lieu : le poète se suppose dans une église, une chapelle, un oratoire.

V. 3.— *Est à l'abri de la tempête :* probablement, à l'abri des tentations violentes qui assaillent l'âme comme une tempête.

V. 6.— *Une image plus vive :* plus vivante.— C'est, d'ailleurs, le sens premier de vif.

Et plus forte : dont le relief, la couleur agiront plus vigoureusement sur l'esprit.

V. 7.— *La montagne de Sion :* périphrase un peu solennelle, pour désigner la colline du Calvaire aux portes de Jérusalem.— Périphrase un peu inexacte, aussi, le Calvaire n'étant pas la seule montagne située près de la ville.

V. 8.— *Zèle :* empressement, ardeur à servir quelqu'un.

En esprit me transporte : le poète use ici du procédé recommandé par les auteurs spirituels : en imagination, il se représente la scène sur laquelle il veut méditer.

V. 10.— *Sécher :* bien entendu, sens intransitif. Les herbes et les fleurs sèchent.

V. 11.— *Cèdre vénérable :* le poète suit la tradition (cf. dans le numéro précédent, le sonnet de Racan) d'après laquelle la Croix du Christ était en bois de cèdre. D'où, l'épithète vénérable.

V. 14.— *Rudes clous :* à la fois, durs au toucher, et durs à souffrir.

Cruelles épines : appliqué à une chose, à un événement, l'adjectif cruel signifie qui fait souffrir violemment.

V. 15.— *Qu'il endure :* il endure les clous, les épines. Expression concise, énergique.

V. 15.— *Rapine :* vol accompli avec violence.

V. 17.— *Ces chers soleils :* métaphore du style précieux pour désigner les yeux.

V. 19-20.— *J'y contemple... se courber :* nous dirions maintenant je contemple le front auguste qui se courbe.— Mais la construction se justifie très bien, puisque nous disons je vois, je regarde le front se courber.

V. 20.— *Faix :* charge pénible à supporter.— Même racine que faisceau.

V. 22.— *Ces dignes pieds :* le corps du Christ, et tous ses membres, les pieds eux-mêmes, participent à sa dignité.

Martyre : ici, souffrance excessive.

V. 24.— *La rigueur :* s. e. des bourreaux.— Ce mot désigne une sévérité inflexible.

V. 25.— *Humectés :* mot à mot, rendus humides. Plus simplement, mouillés.

V. 26.— *En distiller:* 1° distiller, laisser couler goutte à goutte ; 2° *En*, du sang. Emploi partitif.

V. 27.— *Apre :* rude au toucher.

Funeste : exactement, qui apporte la mort ; puis qui apporte le malheur.

V. 29.— *Spécieux :* qui a les apparences du vrai, d'où trompeur.

Titre spécieux : l'écriteau que Pilate fit planter au sommet de la croix, avec cette inscription : Jésus de Nazareth Roi des Juifs (I. N. R. I.)

V. 30.— *Dérision :* moquerie.

Monarque : celui qui est le *seul* maître.

V. 31— *Artificieux :* qui cherche à tromper.— En fait, au sens humain du mot, Jésus n'était pas Roi des Juifs.

V. 32.— *Ce qu'il est :* Mais au sens surnaturel, Jésus est réellement Roi des Juifs et de tous les hommes.

Marque : signe distinctif.— *Haute marque :* l'adjectif n'exprime plus ici qu'une idée d'excellence. J'aime à penser, du moins, que Saint-Amant ne joue pas sur le mot en songeant à la place qu'occupe l'écriteau.

V. 33.— *Le sceptre ami des eaux :* périphrase ambitieuse pour désigner le roseau.

V. 34.— *J'y vois la mort :* Jusqu'à présent, le poète n'a cité que des objets réellement présents sur la Croix. L'image qu'il introduit ici est gratuite, arbitraire, et détourne notre attention des vrais attributs de la Passion.

V. 35.— *Dont son fil même est tributaire :* Mauvais goût et obscurité.— Le fil de quoi, de qui ? Évidemment, le fil de la vie du Christ que la mort va couper de ses ciseaux. Je dis évidemment, parce qu'aucun autre sens n'est possible ; l'expression n'en est pas moins tarabiscotée ; un fil tributaire de ciseaux !

V. 39-40 : *Et des tourments :* complément de moyen. Avec les tourments qui nous sont dûs, en souffrant ces tourments, le corps de Jésus fait ses propres peines.

En chaque part : dans toutes ses parties.

Ses propres peines : le substantif a évidemment un sens très fort. Il exprime à la fois l'idée de souffrance violente et de châtiment.

V. 45.— *En ce terrible pas : pas* signifie parfois situation difficile, d'où l'on ne peut sortir aisément.

V. 47.— *En un trépas :* en *un seul* trépas.— Trépas, est un mot du style noble.

V. 48.— *Et la mort naturelle et la mort violente :* On comprend bien ce qu'a de violent la mort du Christ ; on discerne moins facilement ce qu'elle a de naturel. Sans doute, le poète veut-il dire que Notre-Seigneur ne la trouve pas encore assez violente. Si bien qu'à sa souffrance physique s'ajoute la souffrance morale d'une âme avide de souffrir davantage encore.

V. 50.— *Ce teint :* l'adjectif ici n'est pas seulement un démonstratif ; il a ce qu'on appelle une valeur emphatique.

V. 51.— *Les saintes roses :* Pour qu'ait un sens le vers suivant,

Qui disent tant de graves choses,

il faut que ces mots *saintes roses* désignent les lèvres du Christ, à cause de leur couleur !

V. 54.— *L'aigre et vaine liqueur :* Le vinaigre et le fiel qu'on offrit à Jésus, lorsqu'il dit *Sitio*, j'ai soif.— Ici l'épithète *vaine* est tout à fait exacte, car le Christ ne put pas boire cette aigre liqueur.

V. 55.— *Mon seul refuge :* Jésus, vers qui se réfugie le pécheur.

V. 56.— *Et dans notre néant :* aux yeux de Dieu, et en nous-mêmes, nous sommes si peu de chose que notre être se peut comparer au néant. En acceptant l'humaine condition, avec la souffrance et la mort, Jésus qui, comme Dieu, est l'Être par excellence, se plonge en notre néant.

ANALYSE LITTÉRAIRE

Par son ampleur, ses procédés de développement, son appareil métrique, ce poème ne ressemble guère aux deux sonnets que nous avons vus récemment consacrés, l'un à la Croix même du Christ, l'autre à sa mort. C'est une méditation lyrique.

Le lyrisme en est d'ailleurs plus formel que profond. Je veux dire que si le poète se met constamment en scène (*Je me prosterne... J'y vois... J'y contemple... J'y regarde... J'y vois... j'y vois... j'y vois...*) avec l'objet même de son étude, il ne semble pas éprouver, fût-ce au terme de son œuvre, cette émotion qu'inspire à un Lamartine la vue du même symbole pieux. Cette méditation est à vrai dire un *exercice*, où l'effort persévérant, méthodique de l'esprit, n'aboutit pas à l'émoi du cœur.

Effort persévérant, méthodique, avons-nous dit. Ajoutons conforme à la tradition religieuse. Car au fidèle qui veut méditer, les auteurs spirituels et plus particulièrement saint Ignace, recommandent de se représenter dans toutes ses circonstances, de se figurer dans tout son détail

l'objet même de sa méditation. C'est le moyen d'échapper aux distractions, que de concentrer fortement son esprit sur un objet sensible et comme isolé. C'est très consciemment que Saint-Amand emploie cette méthode ; il le dit expressément dans la première :

Je me prosterne en ce saint lieu
Au pied de la croix de mon Dieu ;
C'est le seul endroit où ma tête
Est à l'abri de la tempête.
Pour contempler sa passion
Pour m'en faire une image et plus vive et plus forte.
Sur la montagne de Sion
La grandeur de mon zèle en esprit me transporte.

Le lieu de la scène ainsi fixé (la montagne de Sion), il en précise le caractère essentiel, l'aridité:

J'y vois
Sécher les herbes et les fleurs.

De cette aridité, il détermine la cause :

Autour du cèdre vénérable
Que dresse un peuple inexorable.

Suit l'énumération,— et c'est encore un procédé de la méditation classique,— de tous les instruments de la Passion :

J'y vois mon Sauveur attaché,
J'y vois ses rudes clous, les cruelles épines
. . . . . .
. . . l'âpre et funeste couronne
Qui pique ce qu'elle environne.

J'y vois le sceptre ami des eaux
. . . . . .
J'y vois porter pour tout secours
L'aigre et vaine liqueur dont se grossit l'éponge.

Et, parallèlement, l'énumération de toutes les parties du corps divin affectées par le supplice

J'y contemple le front auguste
S'y courber sous un faix injuste.
J'y regarde ces nobles mains,
J'y vois ces dignes pieds s'enfler dans le martyre,
Et pour laver tous les humains,
Donner tout le beau sang que la rigueur en tire.

J'y vois ses cheveux humectés
En distiller de tous côtés.

J'y vois de ses bras étendus
Frémir la chair, les nerfs, les muscles et les veines,
Et des tourments qui nous sont dûs
Son corps en chaque part faire ses propres peines.

Nous avons multiplié les citations ; car c'était peut-être le seul moyen de montrer l'efficace légitimité du procédé dans une méditation, mais aussi ses inconvénients dans un poème.

Qui dit méditation, dit réflexion lente, patiente, concentrée sur un seul objet, qu'elle ne quitte qu'après l'avoir épuisé. Qui dit poème, dit développement suivi d'idées, d'images, de sentiments et de sons. Et pas plus qu'une phrase isolée, un accord, à plus forte raison une note même riche d'harmoniques, ne suffit à constituer un morceau musical ; pas davantage un vers, un hémistiche, un mot ne suffit à constituer un poème. Or à s'arrêter sans cesse comme l'exige la méditation ; à isoler chaque élément du thème général, on brise le lien qui l'unit aux autres, on réduit en poussière ce qui devait réaliser un ensemble harmonieux. C'est comme si devant une tapisserie on s'attarderait, avec des yeux de myope, à la détailler point par point.

Donc, il faut lire un poème autrement qu'un texte de méditation. Mais aussi il faut que les détails soient moins nombreux qu'expressifs (ce que Descartes appelle les dénombrements entiers ne convient que dans le raisonnement philosophique ou scientifique). Autrement l'esprit se disperse sur une série d'objets, et si ces objets ne sont pas très significatifs leur succession engendre un certain ennui.

Or ici, certains traits n'échappent pas à la banalité :

J'y vois ses rudes clous...
J'y regarde ces nobles mains...
J'y vois ces dignes pieds...
...l'âpre et funeste couronne
Qui pique ce qui l'environne.

D'autres n'y échappent que par une fausse solennité :

J'y vois le sceptre ami des eaux.

D'autres sont d'une préciosité ridicule. Ainsi quand Saint-Amand écrit :

J'y vois languir ces chers soleils
Qui n'ont qu'eux-mêmes de pareil ;

ou encore,

J'y vois flétrir les saintes roses
Qui disent tant de graves choses ;

on demeure confondu, et l'on se demande si ce jargon désigne bien les yeux, les lèvres de Notre-Seigneur, et ne s'appliquerait pas plutôt aux charmes de " quelque Très en l'air ".

Voilà, en poésie, l'inconvénient d'un procédé analytique comme l'énumération : banalité ou artifice, le poète mineur ne peut guère échapper à l'une ou à l'autre.

Saint-Amand ne manquait, d'ailleurs, pas de talent. Non seulement il possède la facilité, l'abondance. Mais quand il consent d'être simple, il ne manque de vigueur :

J'y vois le titre spécieux
Qui, par dérision, le traite de monarque,
Mais qui, bien qu'artificieux,
Porte de ce qu'il est la vraie et haute marque.

Ici la langue est sûre, franche, vigoureuse ; la rigueur syntaxique va sans pédantisme ; et l'opposition des termes correspond à une opposition foncière des idées.

Mêmes qualités, en des vers plus abstraits :

Un incroyable excès d'amour
Le presse de perdre le jour...

Bien plus, il y a de la grandeur, comme une certaine émotion, dans cette double antithèse :

Mon seul refuge est sans recours,
Et dans notre néant son Être humain se plonge.

La versification enfin est remarquable.

N'insistons pas plus qu'il ne convient sur la qualité des rimes. Signalons seulement l'absence de chevilles, de rimes faibles, la présence fréquente de la consonne d'appui (*passion-Sion*, vv. 5-7 ; *vénérable-inexorable, attaché-péché, épines, rapines*, toutes trois dans la 2e strophe ; *mains-humains, martyr-tire, humectés-côtés, couronne-environne*, soit quatre fois dans la 3e strophe, etc... etc...) ; au moins une rime vraiment riche (*secours-recours*, dernière strophe) ; et enfin, la distribution même des finales. ; quatre vers à rimes plates, et quatre à rimes alternées :

Je me prosterne en ce lieu,
Au pied de la croix de mon Dieu ;
C'est le seul endroit où ma tête
Est à l'abri de la tempête.
Pour contempler sa passion
Pour m'en faire une image et plus vive et plus forte,
Sur la montagne de Sion
La grandeur de mon zèle en esprit me transporte.

Mais plus importants que la qualité de tel détail, sont la constitution même de la strophe et son mouvement.

Notre poésie compte peu de strophes régulières plus amples que la strophe de huit vers. Celle-ci est donc assez difficile à manier par elle-même ; et y faut de la vigueur et du souffle. Saint-Amand ajoute à la difficulté en construisant sa strophe sur le modèle suivant: cinq octosyllabes, un alexandrin, un octosyllabe, un alexandrin. Par là, il rompt la monotonie qu'aurait pu engendrer la succession de huit octosyllabes (soit 8 x 8) ; d'autre part, il se ménage les plus heureux effets.

La strophe part d'un mouvement régulier, et comme modeste ; puis, tout à coup, elle s'élargit, elle monte, pour s'épanouir enfin avec une magnifique amplitude.

Un incroyable excès d'amour
Le presse de perdre le jour,
Pour nous garantir des ténèbres,
Où règnent ces plaintes funèbres.
Il trouve en ce terrible pas
De sa trop prompte fin l'approche encore trop lente,
Et son cœur souffre en un trépas
Et la mort naturelle et la mort violente.

Encore le poète varie-t-il ses effets.

Tantôt ses cinq premiers vers constituent un ensemble solide ; après quoi se développe un second ensemble d'un autre aspect et d'un autre mouvement. C'est le cas de la strophe 3. Tantôt la strophe est divisée comme en deux groupes de quatre vers (strophe 1). Mais le deuxième groupe lui-même est susceptible de combinaisons diverses. Ici (strophe 1), le premier octosyllabe et le premier alexandrin se détachent nettement des deux autres ; ailleurs, le premier alexandrin semble ne faire qu'un avec le second octosyllabe (str. 3) ; ailleurs, les quatre derniers vers sont si fortement liés qu'ils constituent comme un organisme vivant (str. 5).

Saint-Amand apparaît donc comme un poète bien doué et comme un artiste en pleine possession de son métier. Mais il a commis une double et grave erreur. D'une part au lieu de traduire fortement les émotions qu'aurait suscitées en lui la méditation de *quelques faits choisis*, il nous associe au travail analytique d'une pensée par ailleurs asservie à une discipline qui n'est pas celle de la poésie. D'autre part, il a cherché l'originalité non dans la sincérité du sentiment, mais dans l'ingéniosité, la subtilité, et pour tout dire dans l'artifice et le mauvais goût.

Ajoutons que si la préciosité n'est pas particulière à Saint-Amand,— tout le XVII[e] siècle en fut infecté,— il n'est pas le seul à s'être, de son temps, mépris sur la nature de la posésie religieuse. Une discrétion fort honorable interdisait alors au poète toute confidence personnelle. Aussi nos plus grands classiques, La Fontaine excepté, ignorent-ils ce que nous appelons aujourd'hui le lyrisme. Même quand ils veulent exprimer quelque chose de leur âme chrétienne, ils ne le font jamais qu'appuyés sur un texte consacré, qu'ils traduisent, paraphrasent ou commentent. Et certes un Corneille, un Racine ont ainsi écrit de nobles hymnes et d'émouvants cantiques. Il y manque pourtant cette liberté d'imagination, ce frémissement du cœur nécessaires aux chefs-d'œuvre religieux. C'est ce que nous trouverons, je crois, dans tel poème de Paul Claudel (1).

(1) Voir dans le numéro de janvier : La Sainte-Face, de Claudel.

Gaillard de Champris,
professeur honoraire à l'Université Laval de Québec,
professeur à l'Institut Catholique de Paris.

LES " DOSSIERS PÉDAGOGIQUES "

Les trois premières brochures de ces dossiers viennent d'être publiés au Mont-Sacré-Cœur Granby. La brochure No 1 traite de " Mes premières leçons de rédaction ", la No 2, consiste en un index pratique pour faciliter l'usage de l'*Enseignement Primaire* (les derniers 25 volumes) ; la No 3, s'adresse aux professeurs de 1[ere] et de 2[e] années.

Ces brochures se vendent 15 sous ; on peut se les procurer en s'adressant au Bureau de la Voix du Sacré-Cœur, Granby, P. Q.

A L'OCCASION DU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Étudions notre langue — Aimons nos traditions

Conservons notre héritage français

Texte à étudier en classe dans les Écoles primaires supérieures et les Écoles normales

La Plaine de la Rivière-Ouelle

Dans les beaux soirs d'été, cette longue plaine enchante et séduit, par toutes les grâces dont elle se couvre et se pare, l'âme de ses habitants. La lumière y descend parfois chargée d'une très fine buée, et se pose doucement comme une gaze légère, violette ou bleuâtre, sur le vert des prairies et sur l'or des moissons ; ou bien ces vapeurs molles se déchirent en rampant sur les coudriers et les aulnes de la savane. Parfois aussi cette lumière du soir se répand en un dernier et clair rayonnement sur le flanc des montagnes boisées de sapins et d'érables qu'elle teinte de mille et une fugitives nuances ; elle miroite là-bas sur les vagues grises que, bien loin, à chaque extrémité de la vaste étendue, elle fait briller sur la plage ; elle dégage en relief, au fond des vallées montantes que séparent des collines, ou sur les terrasses des coteaux, les villages paisibles qui se reposent dans le calme des longs crépuscules.

Mgr Camille Roy.

(*Historiens de Chez Nous*)

Note.— L'un des historiens de chez nous, M. l'abbé H.-R. Casgrain naquit à la Rivière-Ouelle, au manoir d'Airvault.

Le rappel des traditions anciennes

L'abbé Casgrain employait à ce *ministère du souvenir* tout le zèle d'un apôtre. Il fut un fervent des vieilles choses, des choses que l'on oublie et des habitudes que l'on délaisse. Ce très moderne romantique était à ses heures un archaïsant fanatique. Il ne souffrait pas que l'on discutât l'à-propos de telle ou telle coutume qui s'en allait, de telle autre qu'il aurait voulu voir rétablie, et il mettait à les défendre l'ardeur qu'un jour il employait à chercher le tombeau de Champlain, tout le courage qui lui fit prendre, avec Laverdière, le pic et la pelle pour retrouver au pied de la falaise de Sillery, sur l'emplacement de la vieille église, la tombe et les ossements du Père Ennemond Massé.

(*Historiens de Chez Nous*) Mgr Camille Roy.

Le charme du passé

Au surplus, n'y avait-il pas, dans toutes ces vieilles choses auxquelles il tenait avec passion, une beauté singulière que le recul même des années faisait plus mystérieuse et plus attendrissante ? Ne s'échappait-il pas, de toutes ces lointaines traditions et de toutes ces légendes où elles prenaient vie et corps, un charme irrésistible, et ce qu'il a si bien nommé la poésie de l'histoire ? L'éducation familiale, et plus tard l'éducation classique de l'abbé Casgrain le rendaient plus que tout autre sensible à cette poésie, et il n'est pas étonnant qu'il ait par tant d'efforts plus ou moins heureux essayé de la faire valoir en son œuvre.

Mgr Camille Roy.

(*Historiens de Chez Nous*)

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE PAMPHILE LEMAY

Récitations

L'Arbre de la Croix

Arbre mystérieux, sous la dure cognée
Quelle forme prends-tu ? Que vas-tu devenir ?
Tes parfums vont manquer aux printemps à venir.
L'ouvrier jette loin ta branche dédaignée.

Qui saura de quels feux ta cime était baignée ?
De ton ombrage frais qui va se souvenir ?
Au vieil âge béni tu n'as pu parvenir,
Et l'injure, arbre mort, ne t'est pas épargnée.

Quoi ! Tu renais toujours, bel arbre mutilé !
Dans le ciel obscurci ton faîte a scintillé,
Comme, au-dessus des monts, un astre qui se lève.

Sur ton écorce rude un signe s'est gravé.
Voici qu'un sang divin est devenu ta sève,
Et ton ombre s'étend partout . . . *O crux, Ave !*

Pamphile Le May.

A un vieil arbre

Tu réveilles en moi des souvenirs confus.
Je t'ai vu, n'est-ce pas ? moins triste et moins modeste.
Ta tête sous l'orage avait un noble geste,
Et l'amour se cachait dans tes rameaux touffus.

D'autres, autour de toi, comme de riches fûts
Poussaient leurs troncs noueux vers la voûte céleste.
Ils sont tombés, et rien de leur beauté ne reste ;
Et toi-même, aujourd'hui, sait-on ce que tu fus ?

O vieil arbre tremblant dans ton écorce grise,
Sens-tu couler encore une sève qui grise ?
Les oiseaux chantent-ils sur tes rameaux gercés ?

Moi, je suis un vieil arbre oublié dans la plaine,
Et pour tromper l'ennui dont ma pauvre âme est pleine,
J'aime à me souvenir des nids que j'ai bercés.

Pamphile Le May.

PHRASÉOLOGIE ET COMPOSITION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

A l'intention des jeunes professeurs de français (1)

1ère Leçon.— PHRASE AFFIRMATIVE-POSITIVE

(Conforme aux pages 3, 5 et 6 du manuel). (2)

Il s'agit de trouver des phrases qui se portent, dont le mot principal remplit le rôle de sujet ; les verbes s'aligneront aussi nombreux qu'il se pourra, et les compléments différents viendront s'adjoindre aux deux, pour former une phrase complète, à une proposition. Au début, procéder graduellement :

1.— Le sujet et un verbe.
2.— Compléter le sujet par des adjectifs ou d'autres mots.
3.— Ajouter au verbe un ou plusieurs compléments.

Ces trois étapes de la phrase seront consécutives dans les premiers temps. Rien n'empêche, si tel est le gré du professeur, de faire passer 3 avant 2.

A la page 3 de l'opuscule, on lit toute une page de phrases sur le soleil.

Le soleil radieux (2) luit (1) dans un ciel pur (3).

Il faut trouver des idées. Quelques questions les susciteront.

LE SOLEIL.....	Comment est-il ?	
	Beau, radieux, étincelant, ardent, chaud... ?	
	LEQUEL ?	
	D'août, de midi, du matin, du printemps... ?	
	Compléter le verbe :	
LUIT	Où ?	à la cime des arbres...
	Comment ?	dans le ciel pur... sur la neige...
	Quand ?	depuis l'aurore.
	Pourquoi ?	dès la pointe du jour...
	A qui ?	sur l'étendue du lac...
	De qui ?	à la surface des eaux...
	Pour qui ?	pour les petits oiseaux...
	Pour qui ?	pour le pauvre délaissé...
	Etc... Etc...	Etc... Etc... Etc...

Ex. Le radieux soleil d'août dore les blés.

C'est là le nœud de toutes les phrases complètes: une proposition ; toutes ces parties ne sont pas nécessaires ni même toujours utiles ; mais il faut savoir les construire pour les employer sans bavures ni tâtonnements au cours d'une composition.

Ce premier exercice compris, il ne s'agit pas de courir au second, il faut sur une liste de mots appropriés, familiers, exercer les élèves à cette gymnastique intellectuelle à laquelle ils prendront vite goût, pourvu que le professeur sache les enthousiasmer : on ne fait bien que ce qu'on aime.

Voici quelques exercices dont le genre peut servir dès la deuxième année, et, ce qui n'est pas un tort, offrir de l'intérêt même aux élèves de 7e et 8e, à la seule différence que ceux-ci fourniront des phrases plus étudiées, mais aussi simples dans leur essence.

LA LUNE..... : (1)

(Que fait-elle ?)
Luit.
Avance
Se mire.
Éclaire
guide, etc., etc.

(2) Complétez le sujet ..... (3) Complétez le verbe.

(2)	et vous aurez :	(3)
La LUNE silencieuse	luit	dans le ciel pur.
La LUNE blafarde	avance	solitaire vers l'ouest.
La LUNE vaniteuse	se mire	dans notre étang paisible.
La LUNE vigilante	éclaire	les abords de la forêt.
La nuit, la lune secourable	guide	le bateau sur le fleuve.

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de février 1937.

(2) S'adresser à l'auteur, Maison provinciale des FF de l'Instruction chrétienne, Pointe-du-Lac, P. Q.

L'exercice peut se poursuivre :

La lune pâle	plane	au-dessus de ma tête.
La lune immobile	regarde	le ciel piqueté d'étoiles.
La pleine lune	se reflète	dans l'eau cristalline.
La lune brillante	dirige	le voyageur nocturne.
Cette lune d'avril	annonçait	un heureux changement de temps.
La nouvelle lune	se cache	derrière les nuages.
La lune attardée	projette	sur ces maisons des ombres fantastiques.
La lune paisible	frappe	le lac d'un faisceau de lumière.
La lune d'argent	se promène	majestueuse au firmament.
La lune à son croissant	plonge	au fond de notre lac calme.
La lune de mars	éblouit	mes yeux.
La lune ardente	dore	les aiguilles des pins.

Bouleau.—(2)	(1)	(3)
Ce bouleau élancé	résiste	à la tempête.
Le bouleau à feuilles de peuplier	bruisse	au moindre vent.
Le bouleau blanc	se balance	dans la forêt.
Le bouleau blanc	se couvre	d'un riche vêtement à l'automne.
Le bouleau blanc	perd	vite ses feuilles.
Le bouleau blanc	s'élève	tourmenté au bord de la forêt de pins.
Le bouleau vermoulu	tombe	sous la poussée du vent.
Le bouleau à l'écorce blanche	éclaire	notre bois.
Le bouleau sec	servira	bientôt de combustible.
Le bouleau dénudé	découvre	en hiver sa tête brousailleuse.
Le svelte bouleau	gémit	dans la tourmente.
Le bouleau de l'autre côté de la rivière	se mire	dans l'eau limpide.
Le vieux bouleau	pousse	encore de belles tiges vertes cette année.

Rivière:— (2)	(1)	(3)
La rivière Saint-Charles	serpente	dans le sous-bois.
La rivière poissonneuse	coule	paresseusement au fond de la prairie.
Notre petite rivière	décrit	des courbes gracieuses à travers les champs.
La jolie rivière Saint-Charles	se déverse	dans le lac Saint-Pierre.
La rivière ombragée et profonde	abrite	de nombreux poissons.
De son doux murmure monotone, la rivière	endort	le voyageur fatigué assis sur ses rives.
La vaste rivière	se précipite	avec fracas dans la chute.
La rivière débordée	glisse	silencieuse au bord du bois.
Cette petite rivière de la montagne	inonde	la prairie.
Après de nombreux méandres, la rivière [Saint-Charles	se jette	enfin dans le fleuve.
La rivière Saint-Maurice	transforme	ses chutes en richesse.
La rivière grossie	emporte	tout sur son passage.
La rivière aux sources taries	prive	le moulin de l'eau indispensable.

Jardin.— (2)	(1)	(3)
Le jardin fertile	rapporte	beaucoup à son maître.
Le jardin de mon père	produit	des fruits succulents.
Le jardin bien exposé	nourrit	des légumes en abondance.
Ce grand jardin	donne	une récolte merveilleuse.
Le jardin de mon oncle	contient	toutes sortes de légumes.
Le jardin mystérieux de ma grand'mère	avoisine	le village.
Le jardin bien fermé	engraisse	les plantes.
Le jardin potager	fournit	des légumes exquis.
Le jardin de mon parrain me	reçoit	tous les jours de congé.

La foret.—(1)	La route.—(1)
s'éclaircit	longe
renferme	guide
rougit	sillonne
retentit	monte
grandit	contourne
s'assombrit	côtoie
se peuple	présente
	s'embellit

Faites trouver des verbes, beaucoup de verbes, et le reste viendra, comme par enchantement ; vous y atteindrez, si peu que vous vous y adonniez avec âme.

Ces exercices, poursuivez-les un mois entier, deux et plus, s'il le faut; ils vous mèneront à un résultat réconfortant. L'essentiel est de tenir contre toute reculade.

Et vos petits élèves construiront bientôt de jolies phrases affirmatives-positives, pas trop mal tournées, mais à leur taille. De plus, grâce à votre tact, à vos encouragements, ils y auront pris goût ; aussi, mis en veine, ils fourniront parfois des idées charmantes qui vous iront au cœur, et ils veulent les dire. Mais de l'ordre. Donnez-leur néanmoins la satisfaction de vous communiquer les belles trouvailles qui les éveillent.

Et puis, en guise de conclusion, demandez à chacun, par écrit, cinq des plus jolies phrases qu'ils pourront construire, avec un verbe différent chaque fois, et vous aurez de la matière pour remplir deux pages de votre cahier. Vous pourrez le conserver, c'est un magnifique cahier de classe.

Pour les enfants de 2e année, multipliez ces exercices, et, de grâce, ne cédez pas à la tentation d'aller trop vite, vous gaspilleriez la besogne.

Après les premiers exercices bien menés, on peut, avec les élèves de 3e année, accélérer la marche, sans excès.

En ce qui concerne les enfants de 6e année en montant, avec lesquels on aurait entrepris ces exercices préliminaires à la rédaction, il ne faudrait pas rester à piétiner, mais y aller rondement afin d'arriver aux petits sujets, à phrases d'une proposition chacune ; puis aux phrases à plusieurs propositions, pour atteindre, sans trop tarder, aux thèmes propres à leur degré d'instruction. Pourtant les grands élèves eux-mêmes mordent à cette gymnastique, et le danger de les blaser est assez minime.

La page 4 de l'Opuscule fournit une liste qui se prête toujours à ces exercices. Libre à chacun de choisir d'autres mots, d'en allonger ou raccourcir le nombre à la mesure de sa petite année. Mais la classe entière doit progresser, et le gros de la troupe s'en tirer honnêtement. Alors on pourra passer à la forme affirmative-négative. (P. 7 & 8).

Frère Arsène-Louis, de *l'I. C.*

PONCTUATION ET HOMONYMES

Profitant du dimanche, un père de famille faisait apprendre une leçon à son fils, un bambin de neuf ans.

L'enfant lisait la leçon écrite par lui sur son cahier d'écolier :

" Les poissons nagent dans l'eau grasse. . . "

Le père bondit :

" C'est une ânerie, s'écrie-t-il ; comment peut-on te faire apprendre des choses comme ça ?

— C'est pourtant ce qu'il y a d'écrit ! " réplique l'enfant en tendant son cahier.

Et le père lit à son tour :

" Les poissons nagent dans l'eau, grâce à leur vessie natatoire, etc. "

Et ce fut une belle occasion pour le père de faire à son petit enfant une conférence sur la ponctuation et sur les homonymes.

" VOCABULAIRE FRANÇAIS "

La deuxième partie du " Vocabulaire Français Appliqué " est maintenant terminée. Cette « deuxième partie » est destinée aux 5e, 6e et 7e années. Volume de 260 pages, en vente au prix de $1.00 l'unité, port en plus. S'adresser à M. Henri Dussault, I. E., 20, rue Bourque, Wrightville, Hull, ou à M. Joseph Bédard, I. E., 361, Boulevard St-Joseph, Hull, P. Q. (*Communiqué*)

LA BOTANIQUE A L'ÉCOLE RURALE

(Pour l'*Enseignement Primaire*)

MARS : *Germination.— La graine — ses différentes parties.— Phases de la germination.— Conditions de la germination.*

Mes chers petits botanistes, en janvier, nous avons étudié, avec intérêt, la fleur et les parties qui la composent : pétales, sépales, étamines, pistil. Je vous ai étonnés en vous disant que la partie importante de la fleur n'était pas les beaux pétales si souvent ornés de vives couleurs et exhalant un parfum suave. Les parties essentielles sont donc les étamines et le pistil, elles servent à former le fruit qui contient les graines, et ces graines servent à la reproduction de la plante.

Votre mémoire a bien retenu toutes ces notions, j'en suis certaine, alors je vais vous expliquer comment une graine devient une plante. Revenons à notre fleur de rosier sauvage ou plutôt à son fruit. Il contient des *pépins* ou *graines*, qui mises en terre, donneront naissance à un rosier semblable au premier. Examinons de près une de ces graines. Je les ai fait tremper quelques heures dans l'eau, ce qui les a fait se gonfler, s'amollir, il est plus facile de les examiner. Vous voyez d'abord une *enveloppe* ou *peau*, appelée *tégument*, puis la graine proprement dite. Comme la graine du rosier sauvage est trop petite pour que nous en voyons bien les détails, prenons-en une plus grosse et que vous connaissez bien, le Haricot, qui, elle aussi est gonflée pour avoir trempé dans l'eau.

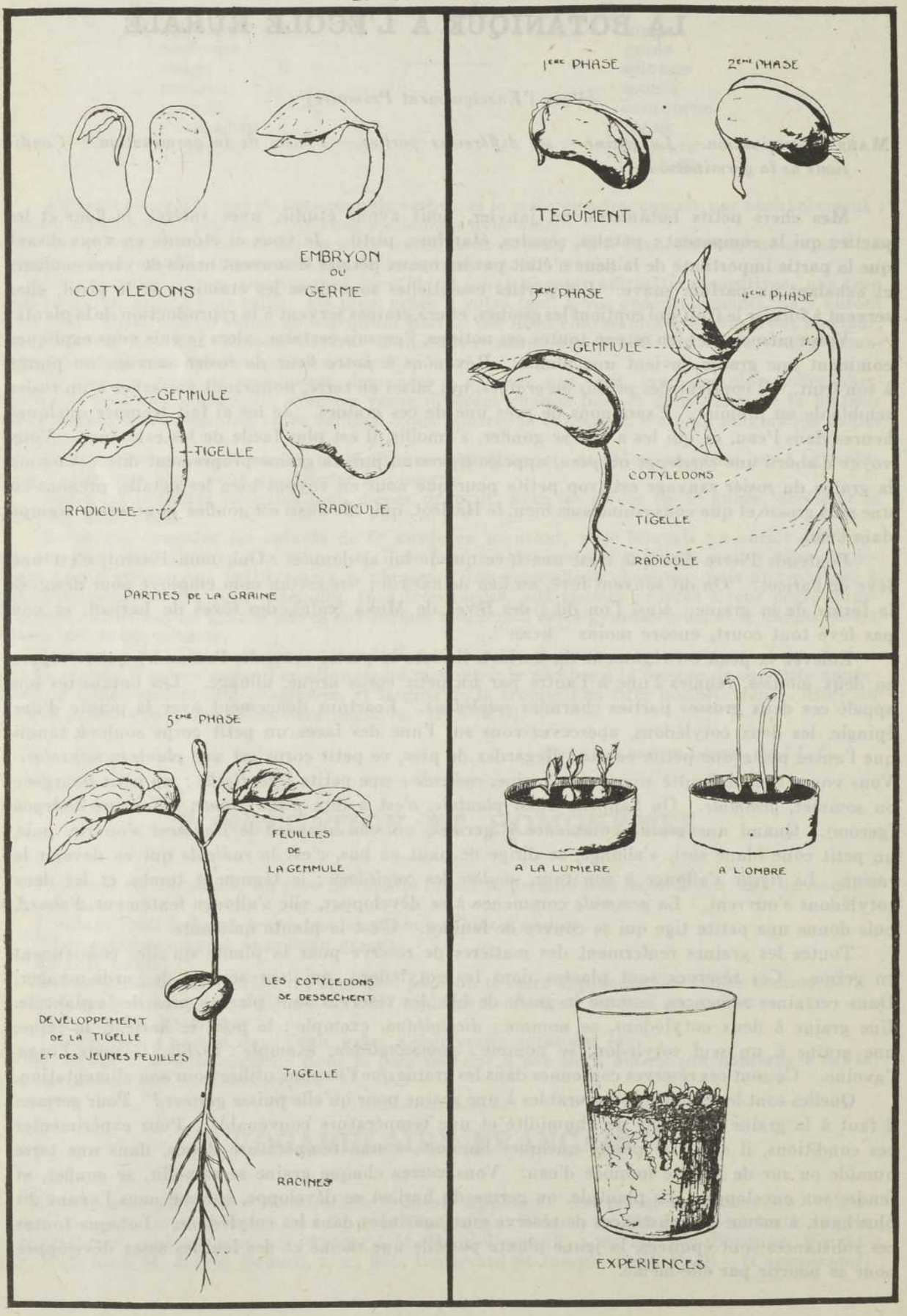
J'entends Pierre dire que c'est une fêve que je lui ai donnée. Oui, mon Pierrot, c'est une fêve de haricot. On dit souvent fêve, au lieu de haricot ; *fêve* est un nom employé pour désigner la forme de la graine ; ainsi l'on dit : des fêves de Moka (café), des fêves de haricot, et non pas fêve tout court, encore moins " bean ".

Enlevez la peau ou tégument du haricot, il reste la partie centrale, l'amande, qui se sépare en deux moitiés, réunies l'une à l'autre par un petit corps arqué, allongé. Les botanistes ont appelé ces deux grosses parties charnues *cotylédons*. Écartons doucement avec la pointe d'une épingle, les deux cotylédons, apercevez-vous sur l'une des faces un petit corps soulevé, tandis que l'autre porte une petite cavité ? Regardez de près, ce petit corps est *une plante en miniature*. Vous voyez sans difficulté une petite racine, *radicule ;* une petite tige, *tigelle ;* un petit bourgeon ou sommet, *gemmule*. On l'appelle aussi *plantule*, c'est à dire *petite plante*, ou encore *embryon* (germe). Quand une graine commence à germer, on voit d'abord le *tégument* s'ouvrir, puis, un petit cône blanc sort, s'allonge, se dirige de haut en bas, c'est la *radicule* qui va devenir la *racine*. La *tigelle* s'allonge à son tour, *soulève les cotylédons ;* le tégument tombe et les deux cotylédons s'ouvrent. La *gemmule* commence à se développer, elle s'allonge lentement d'abord, puis donne une petite tige qui se couvre de feuilles. C'est la plante naissante.

Toutes les graines renferment des matières de réserve pour la plante qu'elles contiennent en germe. Ces réserves sont placées dans les cotylédons, qui leur servent de garde-manger. Dans certaines semences, comme le grain de blé, les réserves sont placées près de la plantule. Une graine à deux cotylédons, se nomme : *dicotylédon*, exemple : le pois, le haricot, la faine; une graine à un seul cotylédon, se nomme : *monocotylédon*, exemple : le blé, le maïs, l'orge, l'avoine. Ce sont ces réserves contenues dans les grains que l'homme utilise pour son alimentation.

Quelles sont les conditions favorables à une graine pour qu'elle puisse germer ? Pour germer, il faut à la graine : de l'air, de l'humidité et une température convenable. Pour expérimenter ces conditions, il suffit de placer quelques haricots, à une température douce, dans une terre humide ou sur de l'ouate imbibée d'eau. Vous verrez chaque graine se ramollir, se gonfler, et fendre son enveloppe. La plantule, ou germe du haricot se développe, comme nous l'avons dit plus haut, à même les substances de réserve emmagasinées dans les cotylédons. Lorsque toutes ces substances sont épuisées, la jeune plante possède une racine et des feuilles assez développée pour se nourrir par elle-même.

LA GERMINATION



En résumé, une graine est une enveloppe contenant une amande. Dans l'amande, il y a une petite racine, une petite tige, un bourgeon de petites feuilles qui attendent les conditions favorables à la germination : l'air, l'humidité et une bonne température ; deux feuilles nourricières ou cotylédons contiennent la nourriture nécessaire au développement de la jeune plante.

Puisque la plupart des plantes se reproduisent par les graines ou semences, il est donc d'une très grande importance que celles-ci soient de première qualité, c'est-à-dire choisies parmi les plus belles, les plus lourdes, les plus saines, et les plus mûres de la précédente récolte. Un agriculteur intelligent connaît toutes ces conditions et prépare lui-même ses semences en choisissant les meilleures graines de la moisson.

Petits botanistes, qui vous préparez à la noble profession d'agriculteurs, expérimentez le moyen de reconnaître une semence de bonne qualité. Faites germer un certain nombre de graines sur de la mousse ou du coton absorbant humide, le tout placé dans un verre à boire ou dans un bocal en verre. Tout en observant les différentes phases de la germination, vous tiendrez compte, si le nombre pour cent de graines germées est suffisant ; ceci vous aidera à déterminer quels grains sont de premier choix et sont aptes, comme la semence de l'Évangile, à rendre cent pour un.

Soeur Marie de Sainte-Alberte, *r. s. c.*

PAGES D'HISTOIRE

LES CANADIENS EN 1790 (1)

Les assises de notre survivance religieuse et nationale étaient posées

Au lendemain de la conquête, en 1760, notre situation semblait désespérée. Vaincus, ruinés, séparés violemment de la nation-mère, on pouvait se demander si nous aurions un lendemain comme race distincte, et si notre religion, notre langue, nos institutions sociales et nos lois n'allaient pas sombrer dans la tourmente. Trente ans plus tard, en 1790, nous nous retrouvions debout, pleins d'une vitalité accrue. Nous étions 65,000 en 1760 ; en 1790 nous avions atteint le chiffre de 150,000, et le bassin du Saint-Laurent majestueux était notre domaine incontesté.

Nos institutions étaient intactes. Le culte catholique jouissait d'une liberté complète. La chaîne, un instant rompue, de la succession épiscopale s'était renouée, et la perpétuité de la hiérarchie était assurée par l'institution régulière des coadjuteurs *cum futurâ successione*, qui écartait le hasard des interrègnes périlleux. A Mgr Briand, accablé d'années et de labeurs, avait succédé Mgr d'Esglis, qui à son tour avait eu pour successeur Mgr Hubert. Et toujours, à côté de l'évêque d'aujourd'hui, on apercevait l'évêque de demain comme une assurance d'avenir.

Dans l'ordre juridique, nos lois françaises, notre vieille coutume canadienne, avaient triomphé de toutes les attaques et de toutes les embûches.

Chaque jour leur possession d'état devenait plus inattaquable, et il était démontré par l'échec de toutes les campagnes entreprises pour les supplanter qu'elles allaient de-

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de février 1937 : *Les Canadiens au lendemain de* 1760.

meurer le droit commun de notre province. Enfin les incapacités confessionnelles avaient été abolies sans retour par l'Acte de Québec. Notre émancipation était un fait irrévocable, et demain elle allait être proclamée plus hautement que jamais par notre investiture de la franchise électorale, et la constitution d'une assemblée législative où nous serions le nombre et la force.

La première phase de la lutte qui s'imposait à nous en 1760 était terminée. Il y aurait encore des retours offensifs, des reprises d'instance anticatholiques et anticanadiennes. Mais on pouvait considérer, en 1790, que les assises de notre survivance religieuse et nationale étaient posées. L'essentiel était fait. La nationalité canadienne française avait pu vaincre les hostilités qui menaçaient son existence en 1764. Elle avait évité le suicide dont elle avait encouru le péril en 1775. Elle vivait, elle grandissait, elle se fortifiait. Des préoccupations nouvelles allaient maintenant solliciter ses énergies. Et, après avoir sauvé du naufrage la liberté religieuse et la liberté civile, elle allait essayer de conquérir la liberté politique.

(*Cours d'Histoire du Canada.*) THOMAS CHAPAIS.

A PROPOS DE LA COMPOSITION

Que faut-il faire pour réussir ?

Mais qu'est-ce qu'il faut pour être égal au sujet qu'on traite, puisque ce n'est pas *tellement* fréquent ? De l'étude évidemment, après avoir choisi une matière proportionnée à ses forces, comme l'enseignent Horace et Boileau. *Travaillez, prenez de la peine : C'est le fonds qui manque le moins,* ajoute le fabuliste. Et c'est le fonds qui rend le plus. Se fier au talent est décevant. Le grand talent, pour réussir, est l'amour du travail. Voilà un fonds inépuisable ; et celui-là est à l'abri des hypothèques et des faillites. Après cela, écrivez, parlez, enseignez, donnez de votre trésor. En le donnant, vous le gardez, en le dispensant, vous l'enrichissez lui-même. Tel est l'apostolat de l'esprit. Avec le prosélytisme, il vous procure la joie de la vie, et sa récompense.

N. DEGAGNÉ, *ptre.*

L'INSTRUCTION CIVIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

7e et 8e années

LEÇON V (1)

Le Gouvernement

I. On nomme *gouvernement* la réunion de ceux qui sont chargés d'administrer un pays.

II. L'organisation gouvernementale du Canada se compose 1° d'un Parlement fédéral, dont le siège est à Ottawa, la capitale fédérale, et d'une Législature provinciale ou locale dans chaque province, dont le siège est à la capitale provinciale.

(1) Voir l'*Enseignement Primaire* de septembre à décembre 1936.

La capitale de notre province est Québec.

III. Les pouvoirs qui composent le Parlement et chacune des Législatures se nomment les *pouvoirs publics*.

1. Les pouvoirs publics qui composent le Parlement fédéral : 1° le *pouvoir législatif*, comprenant deux Chambres : les Communes et le Sénat, et le Roi représenté par le Gouverneur-Général ; 2° le *pouvoir exécutif* composé du Gouverneur-Général et des Ministres : c'est ce que l'on appelle ordinairement le Gouvernement fédéral.

Il y a aussi le *pouvoir judiciaire* composé de juges et de magistrats chargés d'appliquer et d'interpréter les lois. Le lieu où siègent les juges et les magistrats se nomme *tribunal*. (2).

2. Les pouvoirs publics qui composent la Législature sont : 1° le *pouvoir législatif*, comprenant deux Chambres : l'Assemblée législative et le Conseil législatif, et le Roi représenté par le Lieutenant-Gouverneur ; 2° le *pouvoir exécutif*, composé du Lieutenant-Gouverneur et des Ministres : c'est ce que l'on appelle ordinairement le Gouvernement provincial.

QUESTIONS

Leçon V.— Le Gouvernement

I. Que nomme-t-on gouvernement ? II. Comment est composé l'organisation gouvernementale du Canada ? Où siège le Gouvernement fédéral ? Où siège la Législature de notre province ? III. Quel nom donne-t-on aux différents pouvoirs composant le Parlement et la Législature ? 1. Nommez les pouvoirs publics qui composent le Parlement fédéral. De quoi se compose le pouvoir exécutif ? Que désigne-t-on par ce que l'on appelle ordinairement le Gouvernement fédéral ? IV. Nommez les pouvoirs publics qui composent la Législature provinciale. De quoi se compose le pouvoir législatif provincial ? De quoi se compose le pouvoir exécutif provincial ? Que désigne-t-on par ce que l'on appelle ordinairement le Gouvernement provincial ?

C.-J. MAGNAN.

(2) Pour l'organisation des tribunaux, voir l'*Enseignement Primaire* de décembre 1936.

LECTURE EN CLASSE

Sous l'administration de Sir Charles Bagot, en 1842, le portefeuille de Procureur-général fut offert à Sir H. Lafontaine par le premier ministre Draper. Lafontaine *refusa net* cette offre alléchante, parce que le ministère Draper ne voulait pas rétablir officiellement l'usage de la langue française dans les Chambres.

Au début de la session de 1842, M. Lafontaine prononça un discours rempli de dignité. M. Dunn lui ayant demandé de parler en anglais, il répondit ainsi :

" L'honorable membre, qu'on nous a souvent représenté comme ami de la population française, a-t-il oublié que j'appartiens à cette origine si horriblement maltraitée par l'Acte d'Union ? Si c'était le cas, je le regretterais beaucoup. Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle, le premier discours que j'ai à prononcer dans cette chambre ! Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer l'honorable membre, les autres honorables membres et le public du sentiment de justice auquel je ne crains pas d'en appeler, que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes Canadiens français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même. "

A L'OCCASION DU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Programme scolaire

Conservons notre héritage français.

Ce que l'on peut faire dans les écoles pour préparer le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada.

1.— Orner les classes de gravures canadiennes. Nous recommandons spécialement celles d'Edmond Massicotte, de Camille Duguay, d'Henri Julien, de Clarence Gagnon (à l'impression) et de Paul Caron.

2.— Prendre dans l'*Enseignement Primaire* et dans les autres revues pédagogiques les sujets de devoirs qui ont trait à notre langue, à notre histoire, à nos arts et à nos mœurs.

3.— Faire traiter des sujets de composition française comme ceux que nous proposons ci-après.

(L'un ou l'autre de ces sujets peut être l'objet d'un concours entre plusieurs classes d'une même école ou entre plusieurs écoles.)

4.— Organiser des concours sur le vocabulaire et sur la syntaxe, en s'aidant du *Glossaire du Parler français au Canada*, des ouvrages de M. l'abbé Blanchard, de MM. L.-P. Geoffrion, Pierre Daviault, Gérin (à l'impression), A. Fradette, Léon Lorrain, René Dupuis (à l'impression), etc., des feuillets *Corrigeons-nous*, des vocabulaires bilingues du hockey, du tennis et de la balle-aux-buts qu'a publiés la *Société du Parler français au Canada*. On peut dresser des listes comme celle que nous joignons à ce programme.

5.— Organiser des concours de dessin (par exemple, sur l'enseigne française), de sculpture, de peinture, de menuiserie, d'arts domestiques, etc.

N. B.— Afin d'intéresser tous les élèves, on peut corriger ces concours sur 10 points et attribuer les prix de la façon suivante : on fait participer 5 fois au tirage les élèves qui conservent 10 ; 4 fois, les élèves qui conservent 9 ; 3 fois, les élèves qui conservent 8; 2 fois, les élèves qui conservent 7 ; 1 fois, les élèves qui conservent 6.

6— Faire lire les ouvrages suivants : *La Terre canadienne* (A. Dugré), *Maria Chapdelaine* (L. Hémon), *Chez nous* (A. Rivard), *Propos canadiens* (Mgr C. Roy), *Evangéline* (Longfellow), *Les Oberlé* (R. Bazin), *Récits laurentiens* (Fr. Marie-Victorin), *Ceux qui firent notre Pays* (A. Tessier), *Les Rapaillages* (L. Groulx), *L'Appel de la Race* (L. Groulx), *Par nos Champs et nos Rives* (Blanche Lamontagne), *Les Anciens Canadiens* (Ph. Aubert de Gaspé), *Jean Rivard* (A. Gérin-Lajoie), *Les Gouttelettes* (P. Lemay), les œuvres patriotiques de Crémazie et de Fréchette, et autres de ce genre.

7.— Dans les sociétés littéraires, même en classe, faire traiter sous forme de causerie ou de discussion des sujets comme ceux-ci :

a) Que vaut notre patriotisme ?
b) Nos coutumes sont-elles restées françaises ?
c) Les Canadiens français sont-ils aptes aux affaires ?
d) Notre langue est-elle en progrès ou en recul ?
e) Jazz ou musique française ?
f) La survivance de la race française est-elle assurée au Canada ?
g) Peut-on jouer en français ?
h) Deux marchands canadiens-français vivent dans un milieu de langue française. L'un a une enseigne française, l'autre, une enseigne anglaise. Une discussion s'élève entre eux sur la langue de leurs enseignes. Faites la discussion.
i) Peut-on commercer en français ?

8.— Organiser des soirées où on jouera des pièces patriotiques comme *Peuple sans histoire*, du Fr. Marie-Victorin, où on fera des causeries sur des sujets tirés du programme du prochain Congrès, où on chantera de belles chansons canadiennes ou françaises. (Les Frères des Écoles Chrétiennes, M. l'abbé Allaire, Charles Marchand, l'Union Saint-Jean-Baptiste des États-Unis, la Librairie d'Action canadienne-française, la Librairie Beauchemin ont publié de beaux choix de chansons.)

9.— Organiser des cercles de bon langage.

10.— Exercer une surveillance quotidienne sur la langue des élèves.

11.— Dans l'enseignement, donner beaucoup d'importance à notre histoire, ne pas craindre d'aborder les problèmes qui se posent actuellement pour notre nation.

12.— Exposer, s'il y a lieu, les dangers que les mariages mixtes font courir à notre langue et à notre foi.

13.— Chanter, au moins une fois la semaine, l'hymne national " O CANADA ".

SUJETS DE CONCOURS OU DE COMPOSITION

LE PATRIOTISME EXIGE DES SACRIFICES

Cinq heures du soir ... Un bureau pauvre ... Jacques Ducharme, jeune avocat, n'a vu personne de la journée ... Il est découragé ... Jusqu'ici il a espéré, grâce à son talent et à son énergie, se créer rapidement une belle situation et en faire bénéficier ses compatriotes ... Hélas ! la réalité ne correspond pas à ses rêves ...

Le gérant d'une grosse compagnie se présente ... Il lui offre une cause alléchante ... Il s'agit d'exproprier une région où sont installés de braves cultivateurs ... On veut construire une usine dont les actionnaires sont des étrangers... (Faire parler les deux hommes.)

Le visiteur parti, Jacques médite : s'il accepte cette cause, c'est la fortune pour lui ... mais aussi ses compatriotes seront dépossédés au profit de l'étranger ... Un dur combat s'engage dans son âme ... (le décrire).

Harrassé, il prend un livre et essaye de lire ... Ses yeux tombent sur cette phrase : *Le patriotisme est une vertu et, comme toute vertu, exige des sacrifices.*

Jacques a compris ... Il refusera ... Bien plus, il défendra gratuitement ses compatriotes...

Dix ans plus tard, Jacques Ducharme, qui a vu sa clientèle augmenter de jour en jour, est élu chef de la députation canadienne-française à Ottawa.

LA VOIX DE LA TERRE

Fasciné par le mirage des grandes villes, un fils de cultivateur veut abandonner la terre paternelle et partir pour les États-Unis.

La veille du jour fixé pour le départ, il va visiter une dernière fois le domaine familial.

Arrivé à l'orée du bois, il s'appuie à la clôture et regarde dans la paix du soir les champs, la maison où il a passé son enfance heureuse. Une foule de souvenirs se présentent à son esprit.

Puis il entend la voix de dix générations d'ancêtres qui se sont succédé sur cette terre et qui l'engagent à continuer leur œuvre.

— " Je reste", dit-il, de retour à la maison.

LA MAISON DE CARRIER

Elle avait été longtemps joyeuse.

Les Carrier l'ont quittée pour aller tenter fortune à la ville. Abandon ...tristesse de la maison ...

Ils sont revenus et la maison revit ses beaux jours d'autrefois.

LA FEMME DANS NOTRE HISTOIRE

Développez cette belle pensée de M. l'abbé Lionel Groulx :

" S'il est une particulière beauté de notre histoire, c'est la collaboration de la femme à toutes les grandes choses que nous avons accomplies. Cette collaboration ardente et constante, je la trouve même plus dévouée, plus héroïque aux heures périlleuses. "

L'AUTOMNE

Vous êtes allé à la campagne par une belle journée d'automne. Racontez votre promenade et décrivez l'aspect que présentaient les champs et la forêt. (Essayez de peindre le tableau avec ses vraies couleurs et de rendre toutes les impressions qui s'en dégagent.)

LA MORT DU SOLDAT CANADIEN

1.— En septembre 1757, douze soldats canadiens font une reconnaissance dans les environs du fort Carillon. Ils viennent de s'arrêter dans une clairière quand tout à coup des Iroquois sortent de la forêt et les attaquent... La mêlée... Un seul soldat reste debout. Trois Sauvages le renversent et l'un d'eux lui plonge son couteau de chasse dans le flanc... Les Sauvages s'en vont et le silence renaît.

2.— Le blessé se traîne sous un bouquet d'érables. Il revoit son pays de Québec, sa mère... Les souvenirs d'enfance lui reviennent ... Il tire de ses habits une médaille de la sainte Vierge, cadeau de sa mère ... et il meurt. les yeux au ciel.

NOUS VOULONS UN DRAPEAU

Nous n'avons pas de drapeau canadien. Vous désirez en avoir un. Dites pourquoi. Dites aussi comment vous concevez ce drapeau.

LETTRE A UN AMI

Vous annoncez à votre ami la campagne de bon langage qui s'organise dans votre collège à l'occasion du Deuxième Congrès de la Langue française au Canada. Vous lui dites la nécessité de cette campagne et les moyens qui vous paraissent les plus propres à en assurer le succès.

(à suivre)

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Les effets de l'alcool :

La Mort des races et des individus.— " L'histoire de l'Amérique et de l'Afrique nous apprend que des peuplades entières de Sauvages sont disparues, tuées par l'alcool." (Cette phrase est tirée du quinzième tableau de l'Enseignement Antialcoolique par les Clercs de Saint-Viateur.) De même pour nous, le même effet se produira si nous continuons à nous empoisonner par l'alcool. Par exemple, aux Etats-Unis, en 1914, 152,781 décès furent causés non pas par la scarlatine, non pas par la tuberculose, non par le cancer, mais par l'alcoolisme. En la Province de Québec, à chaque deux heures, une personne meurt, tuée par l'alcoolisme. Savez-vous aussi que 50% des morts subites sont dues à l'alcool ? Un homme prend, disons, trois verres d'alcool par jour, soit trois onces d'alcool. Eh bien, savez-vous, mes chers amis, que dans cet homme, en une année, soixante-huit livres et sept onces d'alcool ont passé dans son corps et il est déjà un alcoolique ; et ce qui l'attend, c'est la mort.

Les effets de l'acool sur le cœur — L'alcool est ce qui cause le cœur de se recouvrir de graisse ; alors le cœur ne se contracte que faiblement et ainsi gêne la circulation du sang : ce qui peut facilement conduire à la mort.

A l'hôpital Bellevue de New York, sur 35 femmes alcooliques, 33 sont mortes de maladies de cœur, soit 94% et sur 90 hommes alcooliques, 81 sont morts de maladies de cœurs, soit 90%. Ivrognes, alcooliques, méfiez-vous, car ce breuvage que vous buvez avec tant de joie peut vous causer une maladie de cœur qui vous conduira à la mort.

I. B.

SOLFÈGE ET CHANT

Concours oral

Mars : —

1 — Le professeur fai chanter individuellement en faisant la récapitulation des Exercices d'intonation, page 19.

2 — Le professeur fait solfier individuellement : Causerie et Chants, pages 20 et 22.

3 — Le professeur fait chanter individuellement les chiffres représentant les sons des Mélodies grégoriennes, page 21.

4 — Le professeur donne une dictée musicale.

Concours écrit

1 — Écrivez au-dessus des syllabes musicales les chiffres qui désignent les notes aiguës ou graves.

a) Notes aiguës : do si do si do.
b) Notes graves : do si do si do.
c) Notes aiguës : mi ré do si do.
d) Notes graves : mi ré do si do.

2 — Nommez la tierce ascendante de la.
" la quinte descendante de la.
" la quarte ascendante de la.

3 — Combien de degrés passe-t-on, lorsque l'on chante une quinte ?

4 — a) Nommez les hymnes que vous connaissez ; que faut-il observer concernant les pauses dans l'exécution de ces hymnes ?

b) Écrire de mémoire ou sous la dictée du professeur, à l'aide des chiffres, la mélodie : *Regina cœli* ou *Ave maris stella.*

Remarque : — le professeur peut vocaliser la mélodie ou bien chanter les paroles latines.

LEÇONS PRATIQUES DE GRAMMAIRE ANGLAISE

7e leçon

LA FORME INTERROGATIVE

1. Cas particulier

Lorsque le **sujet est un pronom interrogatif** — ou l'équivalent — la construction de la phrase est la même qu'en français.

Who brought this letter?	**Qui a apporté cette lettre?**
What happened?	**Qu'est-ce qui est arrivé?**
What fellow has just come in?	**Quel individu vient d'arriver?**
Which of you broke this glass?	**Qui de vous a cassé ce verre?**
Whose car won the race?	**Quelle voiture a gagné la course?**
How many men have been killed?	**Combien d'hommes ont été tués?**

Exercises.—1. Who is in the hall? Who is talking? Who has a white beard? What is going on? What flows in the veins? What makes you laugh? Who cut your hair? Who's there? Which boy knows where the station is? Who was laughing at you? Who took away my book? Whose house is burning? Who will prepare the dinner? How many chairs were broken? Who can run a race with me? How many boys have got their diplomas? Who put you in the wrong?

2. Qui interroge les élèves? Qui va nous interroger? Qui a fait ce gâteau? Qui a mis ces caisses dans le corridor? A qui est cette propriété? Qu'est-ce qui protège les poumons? Qu'est-ce qui fait mûrir les fruits? Qu'est-ce qui vous inquiète? Quels mots font défaut dans cette ligne? Quelle race de poule donne les plus beaux œufs? Combien d'ouvriers sont en grève? Lequel de ces hommes est le contremaître? Qui va là? Qui frappe à la porte? Qui pourrait ouvrir cette fenêtre? Qu'est-ce qui fait ce bruit? Lequel de ces livres est le plus cher? Quels animaux marchent sur deux pattes? Qui veut un buvard? A qui est le porte-monnaie que vous avez trouvé? Qui voudra m'aider? Qui gagnera la partie? Qu'est-ce que cela vous fait?

2. CAS GÉNÉRAL

Lorsque le sujet n'est pas un pronom interrogatif, la forme interrogative exige l'inversion du sujet et l'emploi d'un auxiliaire.

L'ordre des mots principaux de la phrase est toujours comme suit : 1. auxiliaire; 2. sujet ; 3. verbe (s'il y en a un).

Dans les temps de verbes qui ne comportent aucun auxiliaire à la forme affirmative, on emploiera, à la forme interrogative, l'auxiliaire **to do,** soit **do, does** pour le présent, et **did** pour le passé (Past tense).

La phrase interrogative présente une difficulté spéciale lorsque **le sujet est un nom.** La raison en est, non dans la construction anglaise qui demeure la même, que le sujet soit un nom ou un pronom, mais dans la construction française qui est alors idiomatique, par suite de l'emploi d'un pronom — sujet explétif. Ce pronom explétif ne doit pas être traduit, et le nom-sujet doit être placé après l'auxiliaire.

Questions n'exigeant pas l'emploi de l'auxiliaire " to do ".

V. auxiliaires:	**Is Paul sick?**	Paul est-**il** malade?
	Has Mary a kitten?	Marie a-t-**elle** un chat?
V. défectifs :	**Can Bob swim on his back?**	Bob sait-**il** nager sur le dos?
F. progressive :	**Are these people going far?**	Ces gens vont-**ils** loin?
T. composés :	**Has Jane brought a cake?**	Jeanne a-t-**elle** apporté un gâteau?
	Was your father gone?	Votre père était-**il** parti?
	Will Pat write this letter?	Patrick écrita-t-**il** cette lettre?
F. passive :	**Has this linen been washed?**	Ce linge a-t-**il** été lavé?

Exercises.—1. Turn into questions.— Winter is long in Canada. Ben has a new school-bag. Girls are talkative. These boys have a good time. Tom can play piano very well. We are using heavy hammers. We must do all this task. The workmen were sleeping soundly. You have got a nice post-stamp. The maid had prepared a good meal. He would like to have some cherries. These girls were going to the movies. The train will stop at Trois-Rivieres. This gentleman is well known.

2. **Translate and answer.**— Is Paul attentive? Has your sister her gold-ring? Is your cap new? Was this gentleman of your opinion? Had you a nice trip? Can this lady play the violin? May I leave the room? Shall we take a walk? Will your father come back before noon? Were you working when the policeman came in? Has Fred seen England? What were you thinking of? Would your mother mind to phone to me? What is Harry doing with this tool? What might your name be? How can I help it? What can I do for you? What must we do? Have these soldiers been ordered to shoot? Is that all?

3. Votre réponse est-elle exacte? Votre petit ami a-t-il son livre d'images? Le soleil brille-t-il? Pleuvait-il? Viendrez-vous? Pierre trouvera-t-il la porte? Prendriez-vous de la limonade? Louis veut-il porter ce colis? Ces enfants savent-ils chanter la mélodie? Dois-je prendre ce remède? Alfred a-t-il reçu ma lettre? Le pain était-il frais? A quoi pensiez-vous? L'Aéroplane volait-il bien haut? Henri avait-il pris l'autocar? Savez-vous lancer ce moteur? Dormiez-vous quand je suis arrivé? Le témoin savait-il signer? Quel livre cette dame lit-elle? Par qui serai-je payé?

4. **Demandez**... si je suis bien pressé; — si j'ai mon chapeau ; — si Paul sait parler allemand ; — si ces gens étaient dans le train ; — si j'avais peur ; — s'il pleut ou s'il neige ; — quel roman je suis en train de lire ; — si je vais mettre ma lettre à la poste ; — ce que faisait la servante pendant le déjeuner ; — ce que dira ma mère en apprenant la nouvelle ; — à qui je parlais ; — si Henri viendra dîner avec nous ; — si j'aimerais faire une promenade ; — si la pluie est utile en cette saison ; — si des violettes se trouvent dans ce bois ; — si le parc est loin d'ici ; — si ces fenêtres sont assez grandes ; — comment s'appellent ces fleurs ; — si je peux deviner ce à quoi vous pensez ; — à qui nous devons nous adresser ; — quand notre ami viendra ; — combien de temps j'aimerais rester ; — ce que fait cet ouvrier ; — de quoi ces gens rient ; — pourquoi Willie pleurait ; — si nous aurons un hiver rigoureux.

Questions exigeant l'emploi de l'auxiliaire " to do ".

Present T. ;	**Do children like sweet?**	Les enfants aiment-**ils** les bonbons?
	Does anybody answer?	Quelqu'un répond-**il?**
	Where do these girls live?	Où ces fillettes demeurent-**elles?**
Past Tense :	**Did Frank hear the news?**	Frank a-t-**il** appris la nouvelle?
	Did my letters reach you?	Mes lettres vous sont-**elles** parvenues?
	When did baby fall asleep?	Quand bébé s'est-**il** endormi?

Exercises.—1. Turn into questions.— You sing in the choir. You sang a beautiful hymn. Peter understands well. Peter understood what I said. Louis knows his lesson. Yesterday he knew it too. My friend brings me the photos. He brought the morning papers. You meet John every day. I met him near the theatre. Tom comes at four o'clock. He came back in the evening. Bob buys his school-things in the store. He bought a fountain-pen.

2. **Translate and answer.**— Do you sleep well? Do they lose or win? What do you want? When did you see him? Does Francis listen to me? Does Lizzie like to play tennis? Does Sam go to the service on Sundays? When does our lesson begin? When does it end? How long does our vacation last? What do rabbits feed on? With what do pupils write? What do you think of the Spanish war? What did the customer choose? Did you hear of your neighbor? Did you ever see a green dog? What do they mean? What does a dynamo consist of? What did you come here for?

3. Obéissez-vous toujours à vos maîtres? Pourquoi travaillent-ils tant? Robert réussit-il? Lucie fait-elle ses devoirs avec soin? Ces gens travaillent-ils en ville? Quand Alfred revient-il à la maison? Où votre équipe joue-t-elle chaque fin de semaine? Que dit le journal? Que disent les journaux du soir? Quand l'automne commence-t-il? Que veut ce mendiant? Que me voulez-vous? Bob sait-il où est la banque? A quelle heure le soleil se lève-t-il? A quelle heure s'est-il couché hier? Combien l'hiver dure-t-il? Quand désirez-vous partir? Ce clocher vous semble-t-il bien haut? Qu'est-ce que cet homme demande?

4. **Demandez**... ce que je dis ; — ce que veut Paul ; — si Samuel aime la musique ; — s'il comprend lorsque je parle vite ; — quand j'ai quitté la ville ; — pourquoi ma mère a manqué le train ; — si mon père a combattu à la grande guerre ; — quels plaisirs l'hiver nous procure ; — si les enfants sont allés au cirque quand j'ai reçu ce service à thé ; — qui Henri a rencontré au club ; — si j'ai déjà joué à la balle-au-panier.

5. **Review exercises. Write as many questions as possible about the following sentences.** Yesterday I saw my sister's dog in the garden.— Bob always write his letters on this desk.— The boys were playing foot-ball on the lawn.— Butter is sold by this grocer cheaper to-day than yesterday.— They have just bought this parcel from the station.— On his way to school Peter lost his father's watch.— On my mother's birthday, I shall send her some nice flowers.

Example : What did I see? I saw a dog. Whose dog did I see? When did I see it? Who saw the dog? Where was it when I saw it? Was it not in its kennel? By whom was the dog seen?...

Frère Régis-Stanislas, F.E.C.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 3 FÉVRIER 1937

Séance de l'avant-midi.

Cette réunion a eu lieu dans la salle du Conseil des bills privés de l'Assemblée législative, Hôtel du Gouvernement, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS : — L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, *président ;* Son Eminence le Cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, Son Excellence Mgr Deschamps représentant Mgr l'Archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, P. A. représentant Mgr l'Archevêque d'Ottawa, Mgr Ant. Camirand, P. D. représentant Mgr l'Évêque de Nicolet, M. l'abbé A.-M. Renaud représentant Mgr l'Évêque de Pembroke, Mgr l'Évêque de Mont-Laurier, Mgr l'Évêque de Gaspé, Mgr J.-E. Vincent, P. D. représentant Mgr l'Évêque de Sherbrooke, Mgr l'Évêque d'Haileybury, Mgr l'Évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr J.-D. Nepveu, P. D. représentant Mgr l'Évêque de Valleyfield, Mgr l'Évêque des Trois-Rivières, Mgr l'Évêque de Rimouski, Mgr l'Évêque de Joliette, Mgr l'Évêque de Chicoutimi, Mgr l'Évêque de Saint-Jean ; l'honorable Juge Sir Mathias Tellier, l'honorable Juge Hyacinthe-A. Fortier, M. J.-N. Miller, M. Victor Doré, M. J.-P. Labarre, M. Antonio Perrault, M. Hector Perrier, M. J.-A. Trudel et M. B.-O. Filteau, *secrétaire pro tempore.*

M. le Sénateur Édouard Prévost et M. Edouard Montpetit s'étaient excusés de ne pouvoir assister et avaient autorisé à voter en leur nom, le premier, M. Hector Perrier et le second, M. Victor Doré.

La séance s'ouvre par la récitation de la prière.

M. le Surintendant donne communication de la démission de M. Lionel Bergeron comme *secrétaire-adjoint* du Comité. M. J.-N. Miller fait aussi connaître son désir de résigner sa fonction de *secrétaire.*

Ces démissions sont acceptées et Son Éminence le Cardinal Villeneuve, se faisant l'interprète de ses collègues, offre de chaleureux remerciements à M. J.-N. Miller et à M. Lionel Bergeron pour les excellents services qu'ils ont rendus au Comité catholique et à la cause de l'éducation.

La résolution suivante est ensuite adoptée :

Proposé par Son Eminence le Cardinal Villeneuve appuyé par Son Excellence Mgr Deschamps que M. B.-O. Filteau soit nommé secrétaire pro tempore

SOUVENIR A M. LE JUGE MERCIER ET BIENVENUE A M. LE NOTAIRE TRUDEL

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle en termes émus la mort récente d'un des membres les plus distingués du Comité catholique, l'honorable Juge Wilfrid Mercier, et prie la famille si douloureusement éprouvée d'accepter l'expression de ses vifs regrets. Il salue ensuite la présence de M. le Notaire J.-A. Trudel, président de la Commission scolaire de Trois-Rivières, nommé membre du Comité catholique en remplacement de M. le Juge Mercier, lui souhaite la plus cordiale bienvenue et se dit assuré que l'expérience de ce nouveau collègue sera très précieuse pour le Comité.

1.— MISE AU POINT DE SON ÉMINENCE

Avant l'approbation du procès-verbal de la dernière session, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, vu la fausse interprétation donnée à certains passages de son discours de bienvenue à l'honorable Premier Ministre de la Province, lors de la session de septembre dernier, croit devoir préciser certaines des suggestions qu'il a faites alors et conclut en proposant, avec l'appui de M. le Juge Hyacinthe-A. Fortier, l'adoption des deux propositions suivantes :

RE : UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

" Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, ne pouvant être indifférent au progrès de l'enseignement dans la Province à tous les degrés, exprime respectueusement à l'honorable Premier Ministre et à tous ses collègues ainsi qu'au Parlement provincial et même à tous les corps publics son vœu que la question de l'Université de Montréal qui intéresse à un si haut degré l'avenir de notre peuple et pour laquelle se sont dépensés tant et de si nobles efforts, soit étudiée par tous avec le sentiment de la plus vive sympathie et résolue dans un esprit de large compréhension et de magnifique libéralité. "

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Comité prie M. le Surintendant d'en faire tenir immédiatement une copie à M. le Premier Ministre, à Son Excellence Mgr le Chancelier de l'Université et à la presse.

RE : RÔLE DU COMITÉ CATHOLIQUE

" Pour faire suite aux remarques et aux suggestions exprimées le 23 septembre dernier en présence de l'honorable Premier Ministre, relativement au rôle du Conseil de l'Instruction publique et aux questions qui s'y rattachent, j'ai l'honneur de proposer qu'un sous-comité du Comité catholique, composé, outre M. le Surintendant, de Nos seigneurs Courchesne, Papineau et Forget ainsi que de MM. le Sénateur Prévost, Édouard Montpetit et l'avocat Antonio Perrault, soit formé à l'effet d'étudier ces problèmes et d'en compléter au moins d'une façon générale les éléments, pour faire ensuite rapport à notre Comité qui avisera s'il y a lieu d'en poursuivre l'étude et d'en obtenir, par voie législative ou autrement, la meilleure solution. "

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, et il est en même temps décidé sur proposition de M. Antonio Perrault appuyée par Son Excellence Mgr Deschamps :

" QUE Son Eminence et M. Victor Doré feront aussi partie du sous-comité mentionné dans ladite résolution. "

2.—RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES

Québec, le 2 février 1937.

PRÉSENTS : — L'honorable Cyrille-F. Delâge, *président pro tempore ;* M. J.-P. Labarre, M. Antonio Perrault et M. Lionel Bergeron, *secrétaire.*

VU qu'il n'y a pas quorum, M. Perrault suggère de remettre à la séance du mois de mai prochain la décision relative aux ouvrages ci-après mentionnés soumis pour approbation.

1. " La Conjugaison d'après la dérivation des temps — 4e, 5e et 6e année ", par les Frères des Écoles Chrétiennes.
2. " Éléments de Géométrie théorique et pratique ", par les Frères de l'Instruction Chrétienne (Manuel s'adaptant au programme de l'enseignement primaire supérieur, à celui des écoles normales de garçons et à la préparation aux mathématiques en vue de l'enseignement secondaire).

3. *a*) " Introduction au Nouveau Cours de Langue anglaise ", selon la méthode d'Ollendorff.
   b) " Nouveau Cours de Langue anglaise ", selon la méthode d'Ollendorff — cours complémentaire — (Manuel revisé par les professeurs Brennan, Smith, Banks et Piédalue. *Déjà approuvé en* 1909).
   c) " Nouveau Cours de Langue anglaise ", selon la méthode d'Ollendorff — Livre du Maître — (Manuel revisé par les professeurs Brennan, Smith, Banks et Piédalue. *Déjà approuvé en* 1909).
   d) " Modern English French Vocabulary and Speller ". (Manuel destiné aux élèves qui suivent les cours d'anglais du cours classique ainsi qu'aux élèves des écoles primaires complémentaires, primaires supérieures, commerciales et normales).

Ces quatre derniers ouvrages sont présentés par la Librairie Beauchemin Ltée.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président pro tempore.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

3.—RAPPORT DU SOUS-COMITÉ NOMMÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE, A SA SESSION TENUE LE 12 FÉVRIER 1936, POUR EXAMINER LES QUESTIONS SUIVANTES :

a) Approuver, sur demande du Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales, certaines modifications apportées aux notes pédagogiques qui accompagnent les diverses matières du programme (*Appendice B des Règlements du Comité catholique*) ;

b) Étudier, sur demande de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, le programme des écoles primaires élémentaires et complémentaires de la Province de Québec en vue d'une meilleure adaptation aux esoins particuliers de ladite Commission ;

c) Considérer l'opportunité d'amender le programme des écoles élémentaires en tenant compte des oesoins et intérêts particuliers des populations rurales ;

d) Pour le programme d'enseignement des évangiles des dimanches et fêtes — dans les classes de 5e et de 6e année — au lieu de se contenter de simples fragments de la vie de Jésus-Christ, on substitue plutôt le te te complet, par exemple, de l'édition populaire de la J. O. C. intitulé " *Faites ça* " ;

e) De l'opportunité de supprimer les examens uniformes du certificat d'études des 6e et 8e années ou de les modifier suivant les localités ou les groupes de localités de la Province ;

f) De l'opportunité de former une commission permanente chargée d'étudier les moyens de favoriser les progrès scolaires dans les municipalités rurales de la Province.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE A MONTRÉAL LE 14 JANVIER 1937

ETAIENT PRÉSENTS : — L'honorable Cyrille-F. Delâge, *président ;* Son Excellence Mgr Ross, évêque de Gaspé ; Son Excellence Mgr Courchesne, évêque de Rimouski ; M. l'abbé L.-A. Desrosiers ; M. Victor Doré, M. J.-P. Labarre et M. Lionel Bergeron, *secrétaire.*

Assistaient comme membres consultants : — M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales ; M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires ; le Révérend Père A. de Grandpré, assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur ; le Révérend Frère Anatole, C. S. C., directeur des études, Collège Notre-Dame, Montréal ; M. Charles Shaffer, inspecteur des écoles urbaines ; la Révérende Sœur Sainte-Anne-Marie de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal, et la Révérende Sœur M. Catherine-de-Suède des RR. SS. des Saints Noms de Jésus et de Marie, Outremont, directrices générales des études de leur communauté respective ; M. l'abbé J.-O. Maurice, visiteur en chef de la Commission des Écoles catholiques de Montréal ; M. J.-M. Manning, directeur des études, Commission des écoles catholiques de Montréal, et M. Roméo Desjardins, secrétaire de cette Commission.

Après la récitation de la prière, M. le Surintendant signale l'épreuve que vient de subir la ville de Rimouski par suite de l'incendie de son école normale et il prie Son Excellence Mgr Courchesne d'agréer pour lui-même et les Révérendes Dames Ursulines — chargée de la direction de cette institution depuis au delà vingt ans — les plus vives sympathies des membres du Comité.

M. Magnan, M. l'abbé Maurice et M. Desjardins donnent lecture du rapport de la Commission nommée pour préparer le programme des écoles primaires ; ils communiquent également les notes explicatives et les principales différences qui existent entre le programme actuellement en vigueur et la refonte qui en a été faite.

Après étude de ce nouveau programme soumis par ladite Commission qui a consacré trente-quatre séances à sa préparation, il est résolu, sur proposition de Son Excellence Mgr Ross appuyé par M. Doré :

> **" QUE ledit programme soit approuvé par le sous-comité et soumis au Comité catholique pour approbation définitive. "**

M. Magnan remercie alors M. l'abbé Maurice, MM. Manning et Desjardins pour le concours efficace qu'ils ont bien voulu prêter à la Commission.

A l'issue de la séance, le sous-comité demande au Comité catholique de le maintenir en fonction afin de lui permettre de préparer le programme des 7e et 8e années puis d'étudier les autres questions mentionnées ci-dessus.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

Le Comité reçoit ce rapport, apprécie l'excellent travail de la sous-commission chargée de reviser le programme des écoles primaires et, après discussion, M. Antonio Perrault, appuyé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve, propose :

> **" QUE ce rapport soit référé à la sous-commission qui l'a préparé avec prière de rédiger, pour la séance de mai prochain, un mémoire concernant l'enseignement de l'anglais. Cette sous-commission est priée de traiter, notamment, dans ce mémoire, l'influence de l'enseignement d'une langue seconde sur l'esprit de l'enfant, la nécessité ou l'utilité pour les élèves des écoles primaires de cette Province d'apprendre l'anglais et les conséquences que l'enseignement de cette langue peut avoir au point de vue religieux et national. "**

Cette proposition est adoptée et il est convenu, sur proposition de M. J.-P. Labarre, que le nom de M. Trudel sera ajouté à ceux des membres de ladite sous-commission.

Séance de l'après-midi.

PRÉSENTS : — Les mêmes à l'exception de Sir Mathias Tellier et de M. l'abbé A.-M. Renaud.

4.— RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER :

a) Les moyens de modifier le programme, les méthodes et les règlements des écoles normales de manière à en faire des écoles de formation professionnelle ;
b) La demande de M. Rolland Juneau et de M. Jules Massé se rapportant à l'enseignement de la diction et du bon parler français dans les écoles normales de la Province.

Ce rapport se lit comme suit :

Québec, le 19 *janvier* 1937

La séance a été tenue au Bureau de la Commission des Écoles catholiques de Montréal le 15 de ce mois.

ETAIENT PRÉSENTS : — L'honorable Cyrille-F. Delâge, *président ;* Son Excellence Mgr Ross, évêque de Gaspé ; Son Excellence Mgr Courchesne, évêque de Rimouski ; M. l'abbé L.-A. Desrosiers ; l'honorable Jules-Edouard Prévost, M. J.-P. Labarre et M. Lionel Bergeron, *secrétaire.*

Assistaient comme membres consultants : — M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales ; la Révérende Sœur Sainte-Anne-Marie de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal, et la Révérende Sœur M. Catherine-de-Suède des RR. SS. des Saints Noms de Jésus et de Marie, Outremont, directrices générales de leur communauté respective.

Le sous-comité examine longuement les points suivants :

1°) Après quelle année du programme des écoles primaires les jeunes filles seront-elles admises à l'école normale pour y suivre un cours de formation professionnelle ?

2°) Comment et par qui la capacité des aspirantes au cours d'école normale sera-t-elle contrôlée ?

3°) Quels brevets ou diplômes seront accordés par les écoles normales professionnelles ?

4°) Quelle sera la durée du séjour requis dans les écoles normales réorganisées pour y obtenir un brevet ?

Puis après discussion et étude approfondie de ces questions, il est unanimement résolu, sur proposition de Son Excellence Mgr Ross appuyé par M. le Sénateur Prévost :

1°) " **QU'A** l'avenir, aucune élève ne sera admise à l'école normale à moins d'avoir fait la huitième année du cours primaire attestée par un certificat d'une autorité compétente et après examen par le principal ou son délégué, si le principal le juge à propos ;

2°) " **QU'A** l'avenir, les écoles normales de filles n'accorderont que deux diplômes:

a) Un diplôme d'enseignement primaire après deux années de séjour à l'école normale ;
b) Un diplôme d'enseignement primaire supérieur, après trois années de séjour dans cette institution ;
c) Toutefois, l'élève qui rentrera à l'école normale après la neuvième année, pourra recevoir un diplôme d'enseignement primaire supérieur après deux années de séjour dans cette institution. "

Quant à la préparation du programme ou des règlements des écoles normales qu'on veut transformer en écoles de formation professionnelle, sur proposition de l'honorable Sénateur Prévost, il est résolu :

1°) " **QUE** le sous-comité nomme une Commission spéciale pour s'occuper de ce travail ;

2°) **QUE** cette Commission soit composée de Son Excellence Mgr Ross, Son Excellence Mgr Courchesne, Son Excellence Mgr Forget, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Victor Doré, M. J.-P. Labarre, M. C.-J. Magnan, des Révérendes Sœurs Sainte-Anne-Marie et M. Catherine-de-Suède ;

3°) **QUE** M. Roméo Desjardins soit nommé secrétaire de ladite Commission."

Au sujet de l'élaboration de ce programme ainsi que des règlements, la Commission devra consulter les autorités chargées de la direction des écoles normales de filles.

La demande de M. Rolland Juneau et de M. Jules Massé se rapportant à l'enseignement de la diction et du bon parler français dans les écoles normales de la Province est déférée à la Commission dont il est question plus haut.

En présentant ce rapport préliminaire, le sous-comité prie le Comité catholique de le maintenir dans ses fonctions pour lui permettre de continuer son travail.

Et la séance est ajournée *sine die*.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) LIONEL BERGERON,
Secrétaire.

Relativement à ce rapport, Son Éminence le Cardinal est d'avis qu'il y a lieu de préciser le texte de la première résolution soumise et il propose appuyé par M. Antonio Perrault :

" QUE l'étude de ce rapport soit différé à la prochaine session et que, d'ici là, le sous-comité soit autorisé à poursuivre son travail et à reviser les paragraphes 1° et 2° de la première résolution de manière à définir plus explicitement les conditions d'admission et à préciser quelles seront les écoles dans lesquelles chaque brevet donnera le droit d'enseigner. "

Le Comité remet aussi à la prochaine session l'étude de la demande de M. Rolland Juneau et de M. Jules Massé.

5.—COMMUNICATION DE M. LE SURINTENDANT AU SUJET D'UNE NOUVELLE DÉLIMITATION DES DISTRICTS SCOLAIRES DE LA RÉGION No 3.

Le Comité,

Après avoir pris connaissance d'un rapport de M. C.-J. Miller au Surintindant exposant que, par suite de la création du nouveau district d'inspection No 9, il serait opportun de faire une nouvelle délimitation des districts de la région No 3, de manière à répartir plus équitablement le travail entre les inspecteurs, approuve ce rapport et adopte la résolution suivante :

" Le Comité catholique, sur proposition de Son Excellence Mgr Comtois appuyé par M. J.-A. Trudel, a l'honneur de recommander qu'à dater du 1er mars 1937 les districts numéros 11, 12, 13, 14, 15 et 18 comprennent respectivement les municipalités suivantes :

a) **District No 11: M. l'inspecteur J.-B Chartrand :**

Comté de Berthier : — Paroisse de Lavaltrie, village de Lavaltrie.

Comté de l'Assomption : — Charlemagne, Ile-Bouchard, Lachenaie, La Presqu'Ile, ville de l'Assomption, paroisse de L'Assomption, paroisse de L'Epiphanie, village de L'Epiphanie, Repentigny, Repentigny-les-Bains, Saint-Gérard-Majella, Saint-Henri-de-Mascouche, Saint-Joachim, Saint-Lin, Saint-Paul-l'Ermite, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest, Saint-Sulpice, ville des Laurentides.

Comté de Montcalm : — Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci, paroisse de Rawdon, village de Rawdon, paroisse de Saint-Alexis, village de Saint-Alexis, Saint-Calixte-de-Kilkenny, Saint-Esprit, Saint-Jacques No 2 (paroisse), Saint-Jacques No 1 (village), paroisse de Sainte-Julienne, village de Sainte-Julienne, Sainte-Marie-Salomée, Wexford-Canton.

35 municipalités — 121 écoles — 196 classes.

b) **District No 12: M. l'inspecteur Lucien Hamelin :**

Comté de Berthier : — Ville de Berthier, paroisse de Berthier, Ile-Dupas, Ile-Madame, Ile-Saint-Ignace, La Vérendrye, Lanoraie.

Comté de Joliette : — Grand-Rang-de-Sainte-Mélanie, ville de Joliette, Notre-Dame-de-Lourdes, Ruisseau-Saint-Pierre, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Saint-Ambroise-de-Kildare, Sainte-Béatrix, Saint-Charles-Borromée, village de Saint-Charles, Sainte-Elisabeth, Saint-Paul, Saint-Thomas.

Comté de Montcalm : — Saint-Liguori.

21 municipalités — 110 écoles — 208 classes.

c) **District No 13: M. l'inspecteur Adrien Froment :**

Comté de Berthier : — Mandeville, Saint-Barthélémy, Saint-Cuthbert, Saint-Damien-de-Brandon, paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, village de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Norbert, Saint-Viateur, Saint-Zénon.

Comté de Joliette : — La Barrière, Saint-Cléophas, Saint-Côme, Sainte-Emélie-de-l'Énergie paroisse de Saint-Félix-de-Valois, village de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha.

Comte de Maskinongé: — Sainte-Angèle-de-Prémont, paroisse de Saint-Didace, village de Saint-Didace, paroisse de Saint-Justin, village de Saint-Justin, Sainte-Ursule.

23 municipalités — 115 écoles — 177 classes.

d) **District No 14: M. l'inspecteur Alphonse-L. Auger :**

Comté de Maskinongé : — Dumontier, Hunterstown, Maskinongé, Rivière-du-Loup No 1 (ville), paroisse de Rivière-du-Loup, Saint-Alexis, Saint-Paulin.

Comté de Saint-Maurice : — Banlieue des Trois-Rivières, Charette, Pointe-du-Lac No 1, Pointe-du-Lac No 2, village de Pointe-du-Lac, Saint-Barnabé, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Sévère, Yamachiche.

17 municipalités — 100 écoles — 151 classes.

e) **District No 15: M. l'inspecteur J.-O. Goulet :**

Comté de Champlain : — Batiscan, paroisse de Champlain, village de Champlain, Laflèche, Saint-Adelphe, paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, village de Sainte-Anne-de-la-Pérade,

Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc, Sainte-Marthe-du-Cap, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Saint-Séverin.

COMTÉ DE PORTNEUF : — Grondines No 1, Grondines No 2, paroisse de Saint-Alban, village de Saint-Alban, paroisse de Saint-Casimir, village de Saint-Casimir, Saint-Thuribe, Saint-Ubald.

22 municipalités — 123 écoles — 192 classes.

f) **District No 16: M. l'inspecteur L.-M. Filteau :**

COMTÉ DE PORTNEUF : — Paroisse de Cap-Santé, village de Cap-Santé, Deschambault, Donnacona, Les Écureuils, Neuville, Pointe-aux-Trembles, village de Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Augustin, paroisse de Saint-Basile, village de Saint-Basile, Saint-Basile, station de Sainte-Catherine, Sainte-Christine, Saint-Gilbert, Sainte-Jeanne-de-Neuville, Saint-Léonard, Saint-Marc-des-Carrières, paroisse de Saint-Raymond, village de Saint-Raymond.

COMTÉ DE QUÉBEC : — Paroisse de l'Ancienne-Lorette, village de l'Ancienne-Lorette.

23 municipalités — 116 écoles — 212 classes.

g) **District No 18: M. l'inspecteur Gérard Filteau :**

COMTÉ DE LAVIOLETTE : — Paroisse d'Almaville, village d'Almaville, Saint-Georges, Saint-Jacques-des-Piles, Saint-Jean-des-Piles, Saint-Joseph-de-Mékinac, Saint-Roch-de-Mékinac, paroisse de Sainte-Thècle, village de Sainte-Thècle, Saint-Théophile, Saint-Tite-Nord, paroisse de Saint-Tite, village de Saint-Tite, Saint-Timothée.

COMTÉ DE PORTNEUF : — Montauban-les-Mines, Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban, Saint-Bernardin, Saint-Rémi-du-Lac-au-Sable.

COMTÉ DE SAINT-MAURICE : — Baie-de-Shawinigan, Sainte-Flore, Saint-Gérard-des-Laurentides, village de Shawinigan, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-de-Caxton.

COMTÉ DE CHAMPLAIN : — Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Louis-de-France, Saint-Maurice.

27 municipalités — 111 écoles — 202 classes.

6.— COMMUNICATION DE MM. LES INSPECTEURS RÉGIONAUX DEMANDANT DE MODIFIER LES DEUX PREMIERS ALINÉAS DU PARAGRAPHE 15 DE L'ARTICLE 225 DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE.

Cette communication se lit comme suit :

" **CONSIDÉRANT** que le tableau actuel de la classification des municipalités, par ordre de mérite, ne permet plus aux inspecteurs d'école d'apprécier, à sa juste valeur, le mérite des municipalités scolaires de leur district respectif :

a) **VU** que le taux de la cotisation foncière est toujours suffisant pour rencontrer les dépenses prévues de l'année — même lorsque la municipalité ne paye pas un salaire raisonnable — et qu'alors l'inspecteur est obligé de donner une bonne note pour le taux de la cotisation foncière ;

e) **VU** que l'emploi des livres de classe autorisés est aujourd'hui un fait accompli dans la presque totalité des municipalités scolaires et que, de ce chef encore, une bonne note doit être accordée pour cette observance des règlements;

Il est résolu de prier le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de modifier, de la manière suivante, les deux premiers alinéas du paragraphe **15** de l'article **225** des Règlements du Comité catholique :

1° " Dans leurs rapports annuels au Surintendant, classer les municipalités scolaires de leur district d'inspection, par ordre de mérite, **d'après la formule préparée par le département de l'Instruction publique,** en accordant dix points pour chacun des sujets suivants :

2° SUJETS DE RAPPORTANT A LA MUNICIPALITÉ

(Jusqu'à nouvel ordre, cette formule se lirait comme suit) :

(1) Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements ;
(2) Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires ;
(3) Traitements des instituteurs et leur mode de paiement ;
(4) Observance de la loi et des règlements scolaires ;
(5) Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.

Le Comité reçoit ce rapport, l'approuve pour une partie, mais n'admet pas que l'on puisse négliger le taux de la taxe dans l'appréciation des mérites des différentes municipalités. Après discussion, la proposition suivante est adoptée : Proposé par M. Antonio Perrault appuyé par Son Eminence le Cardinal Villeneuve que les deux premiers alinéas du paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique soient modifiés de manière à se lire comme suit :

15.— " Dans leur rapport annuel au Surintendant, classer les municipalités scolaires de leur district d'inspection, par ordre de mérite, d'après la formule préparée par le département de l'Instruction publique, en accordant dix points pour chacun des sujets suivants :

SUJETS SE RAPPORTANT A LA MUNICIPALITÉ

(1) État des maisons d'école, des dépendances et des emplacements ; état du mobilier et des autres fournitures scolaires,
(2) Taux de la cotisation foncière en regard des ressources de la municipalité ;
(3) Traitements des instituteurs et leur mode de paiement ;
(4) Observance de la loi et des règlements scolaires ;
(5) Façon dont le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs.

7.— COMMUNICATION DU COMITÉ DE RÉGIE DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES DEMANDANT L'AUTORISATION DE FAIRE SUBIR ÉGALEMENT UN EXAMEN POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES DE 11e ANNÉE

L'étude de cette demande est renvoyée à la prochaine session afin de permettre au sous-comité mentionné à l'article 3 du présent procès-verbal de l'étudier et de faire connaître son opinion à ce sujet.

8.—LA SAINT-JEAN BAPTISTE

Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par M. J.-P. Labarre : QUE le 24 juin, fête nationale des canadiens-français, soit un jour de congé pour les écoles primaires de cette province.

Cette proposition est adoptée.

9.— NOMINATIONS

ECOLE NORMALE BAIE

Il est proposé par Son Excellence Mgr Lamarche appuyé par Son Excellence Mgr Forget : QUE M. l'abbé Onésime Larouche, du diocèse de Chicoutimi, soit nommé principal de la nouvelle Ecole normale de la Baie-Saint-Paul, et que M. Charles-

SAINT-PAUL

Albert Gilbert, de Saint-Jean d'Iberville, muni d'un brevet supérieur de l'École normale Laval, soit nommé professeur à la même école.

Cette proposition est adoptée.

MEMBRE DU BUREAU CENTRAL

Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par M. Antonio Perrault : QUE M. J.-Philippe Garneau, professeur à l'Ecole normale Laval, soit nommé membre du Bureau central des Examinateurs catholiques en remplacement de M. B.-O. Filteau, démissionnaire.

Cette proposition est adoptée.

PROFESSEUR E. N. JACQUES CARTIER

Il est proposé par Son Excellence Mgr Deschamps appuyé par MM. Victor Doré et J.-P. Labarre : QUE M. Jean-Marie Laurence, bachelier ès arts, professeur à l'École du Plateau, Montréal, soit nommé professeur ordinaire à l'École normale Jacques-Cartier au salaire initial de deux mille deux cents dollars ($2,200.00).

Cette proposition est adoptée.

Relativement à la nomination des professeurs des écoles normales, M. Hector Perrier appuyé par Son Excellence Mgr Deschamps demande que l'on observe en tout point les dispositions de l'article 431 de la loi de l'instruction publique qui veulent que chaque professeur soit recommandé par le Comité catholique. M. le Surintendant est prié de demander des explications sur la récente nomination de deux professeurs à l'Ecole normale Jacques-Cartier ainsi que sur les fonctions des différents professeurs de cette maison et de faire rapport à la prochaine session.

SCOLASTICAT E. N. SAINTE-FOY

Il est proposé par Son Eminence le Cardinal Villeneuve appuyé par Son Excellence Mgr Deschamps : QUE ce Comité approuve les nominations suivantes au Scolasticat-école normale de Sainte-Foy :

Professeurs : Frère Ambroise, " Clément, " Clovis, " Ernest, " Frédéric, " Robert

Cette proposition est adoptée.

FONDS STRATHCONA

Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par Son Excellence Mgr Deschamps : QUE Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval, soit nommé membre du comité d'administration de la Fondation Strathcona pour la Province de Québec en remplacement de Mgr François Pelletier, démissionnaire.

Cette proposition est adoptée.

10.— COMMUNICATION DE SON EXCELLENCE MGR LEVENTOUX ET DE LA RÉVÉRENDE SOEUR SAINTE-ANNE-MARIE AU SUJET DES MOYENS A PRENDRE POUR QUE LES ASPIRANTES DES ILES-DE-LA-MADELEINE ET DU GOLFE SAINT-LAURENT PUISSENT SE PROCURER DES BREVETS PERMANENTS.

Au sujet de cette question, le Comité est d'avis que les moyens actuels suffisent pour le moment, le Surintendant pouvant toujours, en vertu des dispositions de l'article 25 des Règlements du Comité catholique, prolonger la validité d'un brevet non permanent et même accorder l'autorisation d'enseigner à une personne non diplômée.

11.— COMMUNICATIONS:

a) de la Révérende Sœur Marie-Anatolie, supérieure provinciale des RR. SS. de Sainte-Anne, et de la Révérende Sœur Marie-Célina, supérieure locale, qui sollicitent pour leur école ménagère régionale de Saint-Jacques, comté de Montcalm, le titre d'**École Normale Ménagère ;**

e) de la Révérende Sœur Saint-Félix, directrice des études chez les RR. SS. de Saint-Louis de France, par laquelle elle demande l'établissement d'une école normale dans leur couvent de Loretteville, comté de Québec.

L'étude de ces questions est remise à la session de mai prochain.

12.— COMMUNICATION D'UN GROUPE DE CONTRIBUABLES DE CETTE PROVINCE DEMANDANT LA RÉVOCATION DU DIPLÔME D'UNE INSTITUTRICE CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DU CODE SCOLAIRE.

Le Surintendant fait rapport qu'il a fait signifier à l'accusée la plainte portée contre elle et que celle-ci se déclare non coupable.

Il est alors proposé par Son Excellence Mgr Ross appuyé par M. Antonio Perrault : QU'UN sous-comité formé de M. le Surintendant, Sir Thomas Chapais et M. J.-A. Trudel, soit nommé pour tenir une enquête sur cette affaire, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de l'Instruction publique.

13.— DEMANDES :

a) de M. Roland Joly et M. Georges Plouffe ;

b) de M. Napoléon Brisebois qui désire être nommé bibliothécaire à l'Ecole normale Jacques-Cartier.

La prise en considération de ces demandes est ajournée à la prochaine session.

14.— AFFAIRES NOUVELLES

a) Secrétariat du Bureau central

Le Surintendant expose que le Bureau central se trouve actuellement sans secrétaire et qu'il est urgent de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour organiser les examens de juin prochain afin de ne pas exposer les aspirants et aspirantes à souffrir d'un grave préjudice.

Après délibération, il est proposé par Son Eminence le Cardinal Villeneuve appuyé par M. J.-N. Miller : QUE M. le Surintendant soit chargé d'assurer le fonctionnement du Bureau central d'ici à la session du mois de mai prochain.

Cette proposition est adoptée.

b) Minimum de traitement

Le Comité adopte la résolution suivante :

Attendu qu'un grand nombre des institutrices de cette Province ne reçoivent qu'un traitement annuel de $200. de $150.00 et même de $125.00 ;

ATTENDU que ce traitement ne constitue pas une rétribution équitable de l'important travail accompli par les institutrices ;

ATTENDU que cet état de choses nuit grandement aux progrès des écoles primaires de cette Province ;

Il est proposé par Monsieur Antonio Perrault appuyé par Monsieur J.-P. Labarre, que le Gouvernement soit de nouveau prié de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucune institutrice ne puisse être engagée à un salaire inférieur à la somme de $300.00 par année.

c) Section anglaise du Scolasticat-Ecole normale de Rigaud

Son Excellence Mgr Desmarais expose que la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur a établi une section anglaise à Saint-Denis sur Richelieu, sous la juridiction du Principal du Scolasticat-Ecole normale de Rigaud, et demande que le Révérend Frère Stanislas Lavoie soit nommé directeur de cette section anglaise comme assistant-principal dudit Scolasticat de Rigaud.

Le Comité, après délibération, en vient à la conclusion que la loi ne pourvoit pas à la nomination d'un assistant-principal, mais que rien ne s'oppose au maintien de cette section anglaise à Saint-Denis sur Richelieu pourvu que les aspirants de ladite section subissent à Rigaud l'examen final prévu par les règlements scolaires.

15.—AVIS de MOTION

concernant la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

Monsieur J.-P. Labarre donne avis de motion qu'il proposera, à la prochaine session du Comité catholique :

a) L'abrogation de l'article **524** de ladite loi, à l'effet de faire disparaître le chiffre maximum de **douze cents piastres** et de donner à chaque pensionnaire suivant la retenue qui lui a été faite ;

b) Un article nouveau à ladite loi afin de permettre aux fonctionnaires laïques (**hommes** ou **femmes**) qui ont enseigné en qualité de religieux de faire compter, pour le fonds de pension, moyennant une redevance à établir, les années qu'ils ont passées en religion alors qu'ils étaient titulaires de classe ou d'école.

Il propose que ces deux questions soient immédiatement référées à la Commission administrative du fonds de pension avec prière de les étudier et de faire rapport au Comité catholique, à la session de mai, si c'est possible.

AVIS de MOTION

Par M. J.-P. Labarre: A l'occasion du Congrès de la langue française qui doit se tenir cette année, et pour donner à ce congrès une application pratique et une conséquence durable, j'ai l'honneur de soumettre les vœux suivants :

a) **EN VUE** d'intensifier la campagne du bon parler français, et attendu que la réforme et le perfectionnement du langage ne peuvent s'obtenir que par le travail de l'école, ce Comité émet le vœu que des cercles du bon parler soient établis dans toutes les écoles de la province, tant dans les campagnes que dans les villes, et que les commissions scolaires et les inspecteurs d'écoles soient invités à prêter leur concours aux instituteurs et aux institutrices par les moyens qu'ils jugeront les plus propres à favoriser la formation de tels cercles.

b) **ET ATTENDU** qu'il est nécessaire, pour entreprendre cette campagne de bon langage, que les instituteurs et les institutrices aient en mains un bon manuel, ce Comité émet le vœu, corollaire et condition du premier, que le département de l'Instruction publique, avec l'agrément de l'honorable Secrétaire de la province, distribue gratuitement de bons manuels de phonétique et de diction approuvés par le Comité catholique, tel celui du Révérend Père Hudon, S. J., ou celui de M. Rolland Juneau et de Mme Moussu, aux commissions scolaires, aux inspecteurs d'écoles, aux titulaires de classes ou d'écoles qui en feront la demande (**ainsi que fait le Département pour les Règlements du Comité catholique ou pour " Mon premier Livre "**).

A six heure moins un quart, la séance prend fin, la prochaine session devant avoir lieu la 5 mai prochain, premier mercredi de ce mois.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire pro tempore.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SESSION ANNUELLE TENUE A QUÉBEC, LES 19 ET 20 NOVEMBRE 1936.

PRÉSENTS : — L'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, président ; Monsieur A.-B. Charbonneau, Inspecteur d'écoles, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal ; Monsieur Nérée Tremblay, professeur à l'École normale Laval, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques romains de Québec; Monsieur J.-M. Manning, directeur des études de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, délégué de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal ; Monsieur M.-C. Hopkins, de Montréal, Monsieur Sinclair Laird, doyen de l'École normale du collège MacDonald, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants, Monsieur François-Paul Noël, secrétaire, et Monsieur Paul-E. Delâge, assistant-secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

LE SECRÉTAIRE SOUMET LE RAPPORT SUIVANT :

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Québec, le 19 novembre 1936.

Monsieur le Surintendant,

Messieurs les membres de la Commission
administrative du fonds de pension des
fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Messieurs,

Le soussigné, secrétaire de votre commission, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit :

Comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1935-36, indiquant le revenu et la dépense ainsi que le capital.

Le revenu

Retenue de 10% sur le fonds des écoles publiques (S. R. 1925, ch. 133, sec. 542 et 23 Geo. V, ch. 53)	$ 62,500.00
Retenue sur le traitement des instituteurs et des institutrices à même les subventions payables aux municipalités (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 549)	133,402.72
Retenue sur le traitement des inspecteurs d'écoles (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 549)	6,516.00
Retenue sur le traitement des professeurs des écoles normales (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 549)	2,785.00
Retenue payée directement par les fonctionnaires (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 554)	48,238.41
Montant payé à même le fonds consolidé de la Province (25-26 Geo. V, ch. 52, sec. 554)	132,612.71
	$ 386,054.84

La dépense

Par les pensions	374,378.13	
Par les remboursements	7,782.83	
Par les dépenses d'administration	3,893.88	
		$ 386,054.84

Pour le compte du capital

Montant du capital, le 30 juin 1936	205,167.64	
		$ 205,167.64

Certifié :
Québec, le 30 juin 1936.

(Signé) E. VÉZINA,
Auditeur de la Province

Fonctionnaires décédés pendant l'année 1936.

NOM	AGE	PENSION ANNUELLE
Armstrong, Nancy-Jane	71	150.00
Bailly, Albine	93	150.00
Boisvert, Elvina	76	150.00
Bellefeuille, L.-J.-R.	77	221.36
Bernier, Adèle	78	150.00
Brien, Clémentine	76	150.00
Beauchemin, J.-Octave	83	240.38
Beauchemin, Aléna	75	348.50
Charbonneau, Célina	87	150.00
Charland, Almézine	56	150.00
Chilton, Sylvina	81	150.00
Dutil, Philomène	77	150.00
Dumont, Marie	95	150.00
Fackney, Agnès	79	208.60
Gosselin, Rose-Emma	83	150.00
Hills, Ellen-Marion	71	530.24
Harrisson, Anna	65	150.00
Jasmin, Mme Jos.-L.	74	530.60
Joubert, Clara	76	150.00
Lebel dit Beaulieu, Georgianna	72	150.00
Langlais, Hermance	66	150.00
Miller, Cécilia-Jane	84	150.00
Morin, Alphonsine	72	150.00
McGibbon, Catherine	89	150.00
Ouellet, Élise.-M.	82	150.00
Percival, Cora-L.	70	399.60
Pollock, Thomas-Ingram	64	1,200.00
Reid, Elizabeth-Jane	73	319.60
Roberge, Marie-Philomène	80	150.00
Richard, Virginie	77	150.00
Smylie, Charlotte-E.	64	389.88
Turcotte, Cécile-Marie	81	150.00
Warren, Lucy	87	494.70
Total		8,183.46
Nombre de pensionnaires	33	
Moyenne de leur âge	76	
Moyenne de leur pension		$247.98

Suivant vos instructions, j'ai demandé des renseignements additionnels au sujet de certains fonctionnaires qui demandaient leur pension. Le Président de votre commission administrative a trouvé assez probants les renseignements obtenus et leur pension leur a été payée.

Gaucher, Donalda	49	150.00
Landry, Marie-V.	48	150.00
Tremblay, Marie-Cécile	48	150.00
Carreau, Blanche	47	150.00
Girard, Marie-Yvonne	45	150.00

Le tout humblement soumis.

(Signé) François-Pau JNOEL,
Secrétaire.

Le rapport du secrétaire est adopté.

La Commission autorise le département de l'Instruction publique à payer la pension de tous les pensionnaires âgés de plus de 56 ans qui ont renouvelé ou renouvelleront leur demande et qui ont établi ou établiront qu'ils y ont droit, et ce, pour le semestre finissant et le prochain semestre.

Elle autorise aussi pour la même période le paiement de la pension des pensionnaires âgés de moins de 56 ans qui ont, en outre, produit un certificat de médecin.

La Commission, après avoir pris connaissance des certificats de médecin produits par les pensionnaires qui avaient été avisés que la pension leur serait retiré après le délai d'un an, a jugé assez probants les certificats de ceux dont les noms suivent :

NOM	AGE
Sambault, Marie-Anne	51
Martineau, Marie-Alice	50
Dubois, J.-Eulalie	50
Martel, Emma	49
Montminy, Angelina	49
Julien, Albertine	48
Girard, Marie-Yvonne	46
Julien, Alexina	44
Lambert, Albertine	44

Les pensionnaires suivants devront produire des certificats médicaux de spécialistes :

NOM	AGE
Gagnon, Zoé	47
Houle, Marguerite	46

La Commission administrative accorde la pension pour une année, à compter du 1er juillet 1936, aux pensionnaires dont les noms suivent :

NOM	AGE
Renaud, Marie-Alma	50
Gagnon, Marie-Louise	49
Dupont, Marie-Alice	47
Cellard, Eugénie	46

La Commission, après avoir examiné les demandes des fonctionnaires qui ont abandonné l'enseignement pour cause de vieillesse ou de santé, leurs états de service et les certificats produits, accorde les pensions suivantes :

Nouvelles pensions accordées.

Fonctionnaires âgés de 56 ans et plus.

NOM	AGE	PENSION ANNUELLE
Brisebois, Napoléon	75	1,200.00
Gagnon, Joseph-Alfred	73	1,200.00
Trudel, George.-A.-C.	70	1,159.68

Nom	Age	Pension annuelle
Malone, Patrick	68	1,200.00
Kelly, Edward	68	1,200.00
Hopkins, Meade-Charles	67	1,200.00
Roberts, Sarah	60	533.66
Côté, Marie Ozéline	60	234.40
Legault, Victoire	60	461.10
Rowell, Arthur-Howard	59	1,200.00
Normand, F.-J.	58	1,144.80
Kirkwood, Mary-R.	58	348.20
Jones, Henrietta	57	821.44
Jeakins, Catherine-M.	57	637.00
Brunet, Marie-Élise	57	193.58
Walsh, Katherine-E.	57	493.12
Lessard, Rose-Alma	56	150.00
Cox, Mary	56	837.90
Turfus, Elizabeth	56	867.46
Forsyth, Edith-J.	56	990.14
McQueen, Isabel	56	1,067.84
Hamelin, Marie-Anne	56	150.00
Bennett, Margaret-E.	56	727.92
Total		18,018.24

Fonctionnaires âgés de moins de 56 ans.

Nom	Age	Pension Annuelle
Demers, Marie-Louise-P.	55	150.00
Vaillancourt, Marie-Anne-B.	54	174.40
Jasmin, Louis-Joseph	53	1,200.00
Arseneau, Marie-Anne-Rose	51	150.00
Pelletier, Alphonse	51	838.62
Moreau, Marie-Adélia	49	227 72
Leclerc, Marie-Louise	47	150.00
Paquette, Marie-Noléa	46	171.72
Coté, Rose-Anna-A.-P.	46	150.00
Total		$ 3,212.46
Reporté		$ 18,018,24
Grand total		$ 21,230.70
Nombre de pensionnaires	32	
Moyenne de leur âge	58	
Moyenne de leur pension		$ 663.46

Les fonctionnaires suivants ne commenceront à toucher leur pension qu'à l'âge de 56 ans

Nom	Age	Pension Annuelle
MacKinnon, Lena-Rose	54	254.02
Duff, Elizabeth-Anne	51	213.40

La Commission exige des renseignements additionnels des personnes dont les noms suivent:
Mesdemoiselles Alcée Paquin et Marie-Rose-Alma Guilbault.
La demande de Mademoiselle Rozanna Trépanier est refusée.

Demandes de remboursement de retenues accordées.

Nom	Age	Retenues
Dumont, Anna	74	86.21
McShane, Catherine	72	381.89
Labonté, Marie-Elizabeth	49	151.80
Roy, Célestine	49	109.76
Geoffrion, Bernadette	47	572.85
Trudeau, Marie-Amélie	43	528.76
René de Cotret, Albert-E.	42	963.80
Gagné, Émilia	40	127.49
Bérubé, Marie-Anne	37	103.32
Deschênes, Ernestine	36	82.22
Savard Marie-G.	34	256.94
L'Abbé Corinne	32	94.98
Leblanc Marie-Rose	42	98.45
Total		3,558.47

Madame J.-F. Pelletier, née Germaine Beaudin et Mademoiselle Alice Poulin de Courval devront produire un certificat médical à l'appui de leur demande de remboursement.

Celles des fonctionnaires suivants sont rejetées :

Madame H. Pageau, née Célina Lessard, Monsieur Julien Séguin, Madame A. Martin née Rose-Linda Tourangeau, Madame Charles Dubé, née Marie-Rose Labrie, Madame Adélard Thibodeau, née Maria Marceau, Mesdemoiselles Jeanne Lavallée et Herméline Locas.

Cas particuliers.

Dossier 3688-P. Madame Joseph-H. Corbeil, née Maria Marguerite Coutu, a fourni les renseignements additionnels demandés, et le remboursement de ses retenues lui est accordé.

Dossier 3697-P. Madame Léopold Cardinal, née Angéline Simoneau, a fourni les renseignements additionnels demandés, et le remboursement de ses retenues lui est accordé.

Dossier 949-P. Monsieur Arthur-Howard Honeyman est décédé. Il avait payé le montant nécessaire pour assurer une demi-pension à son épouse. La pension est accordée.

Dossier 1573-P. Monsieur Denis Malone. Même cas que le précédent. Même décision.

Dossier 2068-P. Monsieur I.-I. Pollock. Même cas que les deux précédents. Même décision.

Dossier 2129-P. Madame J.-H. Morin née Marie-Blanche Montgrain, a déjà obtenu le remboursement de ses retenues et n'en pas a fait remise au fonds de pension dans le délai prévu par la loi. Cette personne désire obtenir une pension. Demande refusée.

Dossier 1253-P. Madame J.-J. Bélanger, née Aurore Allard. Même cas que le précédent. Même décision.

Dossier 1546-P. Monsieur Joachim Poitras, décédé, avait payé la retenue pour assurer une demi-pension à son épouse. N'ayant enseigné que 20 ans, ce fonctionnaire n'avait pas droit à sa pension et en conséquence son épouse n'a pas droit à la demi-pension. Remboursement des retenues accordé.

Dossier 3713-P. Mademoiselle Augustine Drouin soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été rejetée l'an dernier. Ce certificat étant jugé assez probant, la pension lui est accordée.

Dossier 1777-P. Madame Adolphe Fortier, née Corinne Mottard, soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension rejetée en 1934. Demande accordée.

Dossier 3218-P. Mademoiselle Agnès-Ellen Oliver soumet un certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été refusée en 1934. Ce certificat étant jugé probant, sa pension lui est accordée.

Dossier 3218-P. Mademoiselle Floride Dumas soumet un certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été refusée en 1934. La commission administrative exige un certificat d'un spécialiste.

Dossier 1015-P. Mademoiselle Éva Blanchet soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension. La Commission administrative lui accorde la pension.

Dossier 2924-P. Mademoiselle Blanche Joubert soumet de nouveau un certificat de médecin à l'appui de sa demande de remboursement refusée en 1928. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 3526-P. Mademoiselle Laura Filion soumet un certificat médical à l'appui de sa demande de pension rejetée en 1934 et l'an dernier. Demande rejetée. La Commission accorde cependant à Mademoiselle Filion le remboursement de ses retenues.

Dossier 3433-P. Mademoiselle Hectorine Cardin soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été rejetée en 1935. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 2997-P. Mademoiselle Marie-Louise Langlois soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension rejetée en 1934 et l'an dernier. Ce certificat étant jugé assez probant, sa pension lui est accordée.

Dossier 1739-P. Mademoiselle Marie-Elmire-Alda Joncas soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension rejetée l'an dernier. Ce certificat est jugé probant et la pension lui est accordée.

Dossier 1776-P. Madame Amédée Fortin, née Marie-Alice Dubé, soumet un certificat médical à l'appui de sa demande de pension rejetée en 1934 et l'an dernier. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 3648-P. Madame Adélard Denis, née Hermance Cloutier, soumet de nouveau un certificat médical à l'appui de sa demande de remboursement refusée l'an dernier. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 2105-P. Mademoiselle Agnès Nellis soumet de nouveau un certificat médical à l'appui de sa demande de pension refusée en 1933, en 1934 et 1935. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 3704-P. Mademoiselle Alice Lyons soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de remboursement. Demande accordée.

Dossier 2176-P. Mademoiselle M.-A.-Juliette LeBel soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de remboursement. Demande accordée.

Dossier 2370-P. Mademoiselle Marguerite Houle soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été refusée en 1934. La Commission administrative exige un certificat d'un spécialiste.

Dossier 2270-P. Madame Arthur Lalonde, née E.-A. Grenier, fait une demande de pension. Cette personne mariée ne peut recevoir une pension avant l'âge de 56 ans, étant soumise aux dispositions de l'article 525 de la loi du fonds de pension.

Dossier 4-P. Mademoiselle McLean fait une demande pour obtenir le remboursement des retenues faites pendant qu'elle agissait comme infirmière à Montréal. Demande accordée.

Dossier 2602-P. Mademoiselle Rosa Dionne fait une nouvelle demande de pension, mais n'a que vingt ans d'enseignement à son crédit. La Commission étant tenue de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi du fonds de pension qui spécifient que tout fonctionnaire, qui veut obtenir une pension, doit avoir enseigné et payé la retenue pendant 25 années, se voit obligée de refuser de nouveau cette demande.

Dossier 3581-P. Monsieur Adélard Lamontagne désire payer la retenue pour les années pendant lesquelles il a enseigné à l'école de fabrique à St-François-de-Montmagny.

Les membres de la Commission administrative, après avoir pris connaissance du dossier de Monsieur Lamontagne, considèrent cette école comme une école indépendante subventionnée et acceptent le paiement des retenues.

Dossier 3226-P. Mademoiselle Antonia Beaudoin désire payer la retenue pour l'année 1935-36 pendant laquelle elle a tenu une école indépendante. Demande accordée.

Dossier 3753-P. Monsieur Herbert-L. Hall désire continuer à payer la retenue au fonds de pension pour les années pendant lesquelles il enseignera au Bishop's College School. Demande accordée.

Dossier 3749-P. Mademoiselle Mary-Verity Mitchell, psychologiste au Montreal Mental Hygiene Institute, demande de participer au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

La Commission décide qu'en présence du paragraphe 13 de l'article 2 du code scolaire et des dispositions de la loi du fonds de pension, il lui est impossible de reconnaître aux professeurs cet institut le droit de participer au fonds de pension.

Dossier 6074-G. Monsieur M.-C. Coll McFee désire payer la retenue pour les années pendant les quelles il a enseigné à l'École technique de Montréal. Demande refusée.

Monsieur James Small désire payer la retenue pour ses années d'enseignement à Côteau St-Pierre. Le secrétaire-trésorier de cette municipalité avait omis son nom dans son rapport annuel. Demande accordée.

La Commission administrative, à l'unanimité, adopte la résolution suivante :

Qu'une somme de deux cents dollars soit mise à la disposition du secrétaire de la Commission pour les dépenses contingentes du fonds de pension faites pendant l'année 1935-36.

Les membres de la Commission administrative désirent attirer l'attention de l'Honorable Secrétaire de la Province sur le travail accompli au fonds de pension par le secrétaire et l'assistant-secrétaire, l'amélioration que chaque année ils constatent dans la tenue des livres, dossiers et autres documents de la Commission, l'établissement d'un systême de fiches, il y a trois ans, par les officiers actuels, comprenant l'état de service de chaque instituteur et institutrice dans la Province, travail qui est d'une première utilité et pour le corps enseignant et pour le département de l'Instruction publique.

Et la session est close.

FRANÇOIS-PAUL NOEL,
Secrétaire.

CYRILLE-F. DELAGE,
Président.

BREVETS DE CAPACITÉS ACCORDÉS PAR LE BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES, DEPUIS L'ADOPTION DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES EN 1923

ANNÉES	Nombre des aspirants aux diplômes		Total des aspirants	NOMBRE DE DIPLOMES ACCORDÉS								Total des diplômes accordés	Nombre d'aspirants qui ont échoué
	Elém. taire	Supérieur		Elém. franc.	Elém. ang.	Elém. franc. et ang.	Elém. ang. et franc.	Supérieur franc.	Supérieur ang.	Supérieur franc. et ang.	Supérieur ang. et franc.		
1924	1,526	892	2,418	868	37	121	6	341	49	208	10	1,640	778
1925	2,182	1,357	3,539	1,321	30	153	17	636	53	352	16	2,578	961
1926	2,361	1,298	3,659	1,362	40	123	26	658	82	325	18	2,634	1,025
1927	2,505	1,341	3,846	1,626	25	152	10	813	61	289	23	2,999	847
1928	2,321	1,501	3,822	1,328	27	147	10	851	47	330	14	2,754	1,068
1929	2,197	1,325	3,522	1,548	27	188	18	706	36	396	22	2,941	581
1930	2,147	1,407	3,554	1,424	21	148	9	765	39	347	16	2,769	785
1931	2,277	1,751	4,028	1,639	31	230	18	835	61	636	27	3,477	551
1932	2,374	1,965	4,339	1,594	42	233	18	903	81	608	32	3,511	828
1933	2,466	2,481	4,947	1,728	29	196	13	1,118	141	721	58	4,074	878
1934	2,464	2,489	4,953	1,642	24	183	17	924	49	660	34	3,533	1,420
1935	2,474	2,566	5,040	1,726	25	206	16	1,649	44	407	32	4,105	935
1936	2,076	2,338	4,414	1,447	16	126	19	1,276	39	602	42	3,567	847
Totaux	29,370	22,711	52,081	19,253	374	2,206	197	11,475	782	5,881	344	40,582	11,504

EXERCICES SCOLAIRES

INSTRUCTION RELIGIEUSE

La création

Au début du quatrième chapitre, le catéchisme aborde le problème de la création. On a mentionné cette opération divine à la première page et dans la première réponse, mais comme un postulat. Elle sera maintenant expliquée. Les cinq réponses du manuel résument à l'enfant tout ce qui en a été dit par les philosophes et les théologiens. Le maître bien en possession de sa matière peut élargir le cadre de ce résumé, et ne pas craindre de présenter à ses élèves des idées, lors qu'ils n'ont encore appris que des mots Le texte du livre nous suggère comme procédé, après avoir bien défini la création, de transposer la doctrine pour la ramener aux questions suivantes, mises en évidence au tableau noir, chacune par un seul mot : qui ? comment ? quand ? pourquoi ? quoi ?

La création est un mystère. Jamais vous ne pourrez la comprendre, parce que vous ne pouvez l'imaginer ; le néant qu'elle suppose n'a pas de représentation dans l'esprit. Il faut la classer avec l'éternité parmi les mystères de second rang, et la liste de ces mystères s'allongera de plusieurs noms en leur temps.

La création n'est pas une hypothèse, mais une vérité. Elle seule peut rendre compte de l'origine des choses. Un examen sommaire de ce qui nous entoure le démontre rapidement. Tout ce qui arrive à l'existence, tout ce qui s'opère sous nos yeux n'est que transformation. Un sujet préexistant a changé de forme. La maison est faite de pierres ou de bois transformés ; le bois est la transformation de l'arbre, l'arbre est la transformation des éléments atmosphériques et du sol où il a grandi. Les pierres ont subi de semblables métamorphoses. Les savants en géologie nous disent ce qu'elles étaient autrefois. A propos de ces incessantes mutations, tout ce qu'il y a sous les yeux de l'enfant dans la classe peut servir d'exemple : le livre qu'il a devant lui, le tableau noir, le globe terrestre.

D'où vient donc le premier sujet transformé ?

Est-il Dieu lui-même ? Non pas, car Dieu ne change pas.

Est-il éternel ou existant depuis toujours ? Pas davantage, car l'éternité ne convient qu'à Dieu seul.

Il ne reste qu'une solution : les sujets qui se transforment aujourd'hui ont commencé à un moment où rien n'existait encore, hormis Dieu qui leur a donné l'existence sans les tirer de lui-même. Ils sont sortis du néant. Ils ont été faits de rien, et cela s'appelle création. Cette origine des choses, nous devons l'admettre, bien qu'elle demeure incomprise. Elle est une vérité et un mystère, mais elle s'impose.

Qui a créé ?

La création demande tant de puissance que Dieu seul est créateur. Chaque enfant comprend qu'il faut être habile pour faire bien avec un mauvais matériel, qu'il faut plus de chaleur pour vaporiser l'eau froide que l'eau tiède. Multipliez les exemples, si vous voulez. D'où la loi que les aptitudes de l'agent doivent grandir dans la mesure où décroissent celles du sujet. Mais dans la création les aptitudes du sujet sont bien minimes, elles sont nulles même, puisqu'il est néant, et cela porte à l'infini les qualités requises dans l'agent. Dieu seul par conséquent sera assez puissant pour tirer les choses du néant. L'infini ne se trouve qu'en lui.

Comment Dieu a-t-il créé ?

Un ouvrier dans ses œuvres a toujours besoin de bois ou de pierre, de métal ou d'autre chose ; il se sert de ses yeux et de ses mains, il emploie des outils. Il peut aussi suivre un plan tracé d'avance, s'inspirer d'un modèle. Rien de tout cela n'intervient dans la création, et Dieu agit bien autrement.

En face du néant, Dieu créateur est dépourvu de tout secours en dehors de lui Aucune matière sur laquelle il travaille, aucun instrument pour s'aider en son ouvrage. Nos organes même, s'il les possédait, ne lui seraient d'aucune utilité. Mais en lui-même, il a, comme l'ouvrier, son intelligence et sa volonté.

Pour créer quelque chose, un grain de sable, par exemple, il doit le connaître en tous ses détails. Nous ne concevons pas qu'une chose puisse être connue si parfaitement avant d'exister. Nos inventeurs n'arrivent jamais à la perfection du premier coup ; ils tâtonnent et se reprennent, et ils tablent toujours sur les qualités du matériel employé. Dieu ne connaît aucune de ces hésitations. Il veut aussi rapidement qu'il connaît et sans plus d'embarras. Le langage humain n'a pas d'expression pour traduire cette facilité, et le catéchisme n'a pu trouver mieux que de comparer la création à l'émission d'une parole. Les théologiens à la vérité donnent un sens à cette " parole ", mais c'est un problème qui dépasse les enfants.

Quand Dieu a-t-il créé ?

A cela il faut répondre par la parole de l'Écriture (Gen. I, 1.) : " Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. " La date de ce commencement est imprécise. Elle est toutefois bien reculée, et c'est aux savants de l'établir. Quand ils l'auront fait, nous l'admettrons en catéchisme, bien que ce soit là question de nulle importance pour le dogme et la morale. Les chiffres les plus fantaisistes ont été donnés jusqu'à présent, depuis le minimum de six mille ans qu'on établit par la Bible jusqu'aux trois millions d'années supposées par quelques savants.

Dieu n'a pas créé un par un tous les êtres que nous voyons aujourd'hui et dont nous pouvons dire : ils existent depuis dix ans, vingt ans, cent ans. Aux corps non vivants sortis de ses mains pour constituer le monde, il a donné la permanence et la durée, établissant en même temps que rien ne s'use absolument, mais que tout se transforme. Quant aux vivants que la mort guette pour les détruire, il en a assuré la perpétuité en leur donnant la faculté de se reproduire. Mais qu'ils naissent aujourd'hui ou qu'ils soient produits d'une autre façon, les êtres nouveaux ne sont plus tirés du néant ; ils sont faits désormais de quelque chose, et sauf le cas des âmes humaines, la création est close depuis longtemps.

Pourquoi Dieu a-t-il créé ?

La réponse du manuel nous ramène vers la similitude divine imprimée dans l'homme et déjà affirmée.

Dieu parfaitement heureux dans son éternité n'avait pas besoin du monde extérieur. S'il l'a fait, c'est pour donner du bonheur à ses créatures, leur permettant de jouir de lui et de ses biens sur la terre et dans le ciel. La bonté qui pousse Dieu à se répandre en travaux extérieurs est le premier motif de la création à laquelle doivent concourir sa sagesse et sa puissance. Ce que l'Écriture Sainte affirme de la similitude de l'homme avec Dieu devient ici plus évident. L'homme constate en lui-même par expérience un certain dégré d'intelligence, de volonté et de puissance, tandis que les mêmes qualités divines se révèlent à lui par la création.

Poussant plus loin notre examen, il est permis de demander en quelle mesure Dieu veut nous associer à son œuvre de gloire par l'usage qu'il nous donne des choses créées. Ce " nous " désigne les hommes, créatures raisonnables sur terre. Dieu les a faits pour chanter sa gloire. Nous répondons à ce désir par nos paroles et nos actes, dans la prière, le sacrifice, le respect des choses saintes, la construction et l'embellissement des temples, le culte en général.

La dernière question considère l'étendue de l'œuvre divine. Elle est immense et indéfinie. Les hommes avec toute leur science n'ont pas encore fini de la découvrir, et nous ne pouvons regarder comme complète la liste déjà rédigée des merveilles de Dieu. L'ignorance nous tient en deçà de la vérité. N'essayons pas d'énumérer toutes les créatures. Quelques-unes brillent parmi toutes les autres et reflètent mieux les beautés divines. Ce sont les anges et les hommes dont nous parlerons désormais.

FLORIDO GAGNÉ, *prêtre.*

LANGUE FRANÇAISE

École primaire élémentaire

COURS INFÉRIEUR

EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

I

I.— Quels vêtements en drap ? (des pantalons, des vestes, etc.), — en flanelle ? (des gilets, des robes, des manteaux, etc.), — en toile ? (des chemises d'hommes.— en serge ? (des robes, habits pour hommes), — en velours ? (des costumes, des robes.— en tricot ? (des gilets, des jupons, des bas, etc.), — — en fourrure ? (des pelisses, des toques, etc.), — en mousseline ? (des robes, des chemisettes, etc.).

Modèle.— On fait en drap des pantalons, des vestes, des jaquettes, etc.

II

II.— Que tirons-nous, pour le vêtement : du mouton ? (la laine), — du ver à soie ? (la soie), — du lin ? (la toile), — du cotonnier ? (le calicot, la cotonnade), — du renard ? (la fourrure), — des oiseaux ? (la plume), — du lapin ? (le poil), — des chevaux et des bœufs ? (du cuir pour nos souliers), — de la paille ? (des chapeaux).

Modèle.— Nous tirons la *laine* du mouton.

DICTÉES

I

NÉCESSITÉ DES ALIMENTS

L'homme et l'animal ne sauraient vivre sans manger ; la plante, elle aussi, a besoin de nourriture ; elle la puise dans le sol par ses racines. Dieu par le soleil et la pluie favorise le travail du cultivateur.

Orthographe d'usage.— Nécessité, nourriture.

Questions.— 1. Relever les pronoms personnels que contient le texte ; quels noms remplacent-ils ? — 2. Écrire cinq fois *nécessité* et l'adjectif qualificatif qu'il sert à former.— 3. Donner l'infinitif du premier verbe de la dictée. Quels sont ses sujets ? — 4. Expliquer : *nécessité, ne sauraient vivre, elle la puise, favorise.* Conjuguer le verbe *puiser* au présent de l'indicatif.

II

LES ALIMENTS

Les aliments, tels qu'ils se présentent, tels que nous les absorbons, ne peuvent nourrir notre corps ; ils doivent être transformés. Pour l'homme et l'animal l'aliment deviendra du sang ; il deviendra de la sève pour le végétal.

Orthographe d'usage. — Absorber, sang, sève, nourrir.

Questions.— 1. Relever les pronoms personnels que contient le texte.— 2. Quels noms remplacent les pronoms personnels *ils, les, il* ? — 3. Recopier la première phrase de la dictée en commençant ainsi : *La nourriture...*— 4. Souligner d'un trait les noms que contient le texte ; de deux traits les verbes.— 5. Citer cinq végétaux.— 6. Expliquer : *tels qu'ils se présentent.*

III

LE LAIT

Le lait est un aliment indispensable à la santé des jeunes enfants. Quand il est bien bouilli, il leur est aussi nécessaire que l'air qu'ils respirent.

Orthographe d'usage.— Indispensable, santé *nécessaire.*

Questions.— 1. Relever les pronoms personnels que contient le texte.— 2. Quels noms remplacent-ils ? 3. Souligner d'un trait les adjectifs qualificatifs.— 4. Expliquer : *aliment indispensable.*— 5. Pourquoi faut-il faire bouillir le lait ? — 6. Souligner le dernier verbe de la dictée.— 7. Quel est son sujet ? — 8. Trouver cinq adjectifs qualificatifs terminés par *able*, cinq noms terminés par *té.*

IV

LA FAMILLE

Le premier bienfait de votre famille, vous le recevez à votre naissance : une douce couchette, un berceau bien moel-

leux. Pendant vos premières années, le froid, la faim, la maladie vous feraient mourir si votre maman n'était là pour vous soigner. Le repas qui vous attend à midi, tous les aliments qui sont sur la table c'est votre père qui l'a gagné, c'est votre mère qui l'a préparé.

QUESTIONS.— Nommez les divers membres de votre famille.— Quelle est la profession de votre père ? — Quelles sont les occupations de votre mère ? — Que font vos frères et vos sœurs ? — Quels sont les bienfaits que vous devez à votre père et à votre mère ?

RÉCITATION

CONSEILS DU BON DOGUE A UN ÉCOLIER QUI N'AIME PAS SON LIVRE

Allez donc à l'école, allez, mon petit ange.
Les chiens ne lisent pas, mais la chaîne est pour [eux.
L'ignorance toujours mène à la servitude.
Enfant, vous serez homme et vous serez heu- [reux...
.....
L'espoir d'être homme un jour lui ramène un [sourire,
A l'école un peu tard il arrive gaîment,
Et, dans le mois des fruits, il lisait couramment.

Mme DESBORDES-VALMORE.

EXPLICATION DES MOTS.— *Dogue :* chien de garde à grosse tête et à museau aplati.— *Mon petit ange :* terme de tendresse à l'adresse du petit enfant.— La *chaîne :* l'esclavage, les brutalités parfois.— *Servitude :* obligation de servir sans espoir de récompense, de liberté.

RÉCITATION

— Que fais-tu là, boulanger ?
— Je fais du pain pour manger.
Tu vois, je pétris la pâte.
Le monde a faim : je me hâte.

— Mais tu gémis, boulanger ?
— Je gémis... sans m'affliger.
Je gémis en brassant la pâte.
Le monde a faim, je me hâte.

— Que dis-tu donc, boulanger
— J'ai mes pelles à charger,
Quand j'aurai coupé la pâte.
Le monde a faim, je me hâte.

— Et puis après, boulanger ?
— Dans mon four, je vais ranger
Tous mes pains de bonne pâte.

— Merci, brave boulanger :
Le monde pourra manger.

Jean AICARD (*Le Livre des petits*).

EXPLICATIONS.— *Pétrir la pâte :* la remuer pour bien mélanger la farine et l'eau.— *Tu gémis :* le travail pénible du pétrissage produit à chaque effort une sorte de gémissement.— — *S'affliger :* être dans la peine.

COURS MOYEN

EXERCICES DE PENSÉE ET DE LANGAGE

I. *Distinguer parmi les produits suivants ceux qui sont tirés d'un animal, d'un végétal, d'un minéral.*

Le lait, le vin, l'argent, le miel, le marbre, le sel, le liège, la farine, le fer, le sucre, le charbon, le pain, l'or.

II. *Parmi les produits ci-dessus, nommer ceux qui sont des aliments.*

DICTÉES

I

L'ILE D'ORLÉANS, TERRE DE TRADITION

Terre de tradition, cette belle île d'Orléans ! Rien ne le dit mieux que la permanence des foyers. Il s'y rencontre des familles qui possèdent la même terre depuis deux cents ans. En septembre 1908, on a remis " la médaille des anciennes familles " à trente et un habitants de l'île. Il y en avait, parmi eux, dont les ancêtres s'étaient établis là en 1662. En même temps qu'il salue ces familles fidèles, M. Roy salue de même un des premiers colons, Gabriel Gosselin, l'ancêtre de 132 prêtres, et il donne la liste de ces 132 prêtres, tous sortis d'un foyer de l'île d'Orléans.

APPLICATIONS.— 1. *Terre de tradition :* l'île d'Orléans, située à quelques milles en bas de la ville de Québec, a conservé, plus qu'en aucun endroit de notre province, les traditions appor-

tées de France par nos pères, au 17e siècle. — 2. Analyser logiquement et grammaticalement la deuxième phrase de la dictée.— — 3. *M. Roy :* Pierre-Georges, directeur du *Bulletin des Recherches Historiques* et Archiviste de la Province de Québec.

II

L'ILE D'ORLÉANS, PORTE DE VERDURE

Porte de verdure de la Nouvelle-France, l'île d'Orléans, comme elle avait été un des lieux de prédilection des Français arrivant sur les bords du Saint-Laurent, est demeurée un des lieux de prédilection des Canadiens. C'est le jardin du Canada, un jardin de beauté et un jardin d'histoire, un jardin de fidélité, où se cultivent les fleurs les plus vivaces du passé et de la tradition.

Les Canadiens français ont le culte de eur passé et c'est une de leurs forces. Ils enseignent de toute manière le passé à 'eurs enfants, même en les faisant chanter. Là-bas, on donne pour récompense aux écoliers des livres comme les *Chansons populaires du Canada*, de Gagnon, ou *les Noëls anciens de la Nouvelle-France*, d'Ernest Myrand.

APPLICATIONS.— 1 *Porte de verdure de la Nouvelle-France :* Située en aval de Québec, l'île d'Orléans, bien boisée et bien cultivée, ferme pour ainsi dire, comme une porte de verdure, l'entrée du Saint-Laurent qui conduit au cœur de la Nouvelle-France.— 2. *lieux de prédilection :* endroit préféré.— 3. Une de leurs *forces :* Justifier le pluriel du mot *forces* (une force parmi leurs autres forces).— 4. *même* en les faisant chanter : *même* est ici adverbe.

III

LA MAISON DE L'HABITANT DE L'ILE D'ORLÉANS

Il n'y a pas longtemps encore, la maison de l'habitant de l'île d'Orléans avait gardé toute *la physionomie des temps passés.* La salle servait tout à la fois de cuisine et de chambre à coucher. La vaste cheminée était gardée par ses *chenets.* Le lit du maître et de la maîtresse de la maison était un véritable monument, dominé par un *baldaquin ;* les berceaux étaient à l'abri de ce grand lit. Avec le lit et les berceaux, il y avait dans la salle cinq ou six chaises *paillées,* un rouet et un dévidoir, un métier à tisser la toile, une huche, une table, un buffet ou une armoire, deux ou trois coffres peints de couleurs criardes, et, près de la porte, le " banc aux seaux ". En hiver un poêle en fer était mis au milieu de la pièce. Dans le tiroir de la table ou du buffet, il y avait des cuillers et des fourchettes, mais point de couteaux : chacun avait son " couteau de poche ".

(Les trois dictées qui précèdent ont été rédigées d'après l'ouvrage *L'Isle d'Orléans,* publié par la Commission des Monuments historiques de la Province de Québec.

APPLICATIONS.— 1. *La physionomie des temps passés :* la maison de l'habitant était restée ce qu'elle était autrefois.— 2. *chenets :* ustensile pour supporter le bois dans le foyer d'une cheminée.— 3. *baldaquin :* espèce de dais ou de ciel de lit ; aussi ; ouvrage d'architecture qui sert de couronnement à un trône, à un autel.— — 4. *paillées :* on dit plutôt *empaillées :* garnir de paille, empailler une chaise ; pailler signifie couvrir de paille.

RÉCITATIONS

LES RAMEAUX

I

Sur nos chemins les rameaux et les fleurs
Sont répandus dans ce grand jour de fête,
Jésus s'avance, il vient sécher nos pleurs,
Déjà la foule à l'acclamer s'apprête ;
Peuples chantez, chantez en chœur,
Que votre voix à notre voix réponde :
Hosanna ! Gloire au Seigneur !
Béni celui qui vient sauver le monde !

I a parlé, les peuples à sa voix,
Ont recouvré leur liberté perdue,
L'humanité donne à chacun ses droits
Et la lumière est à chacun rendue ;
Peuples, chantez, chantez en chœur,
Que votre voix à notre voix réponde :
Hosanna ! Gloire au Seigneur !
Béni celui qui vient sauver le monde !

FAURE.

II

Je me jette à tes pieds, ô Croix, chaire sublime,
D'où l'homme de douleurs instruisit l'univers !
Saint autel, où l'amour embrasa la victime ;
Trophée où mon Sauveur vint suspendre mes [fers !

Reçois sans partage
Mon pauvre cœur,
O Croix, unique gage
Du vrai bonheur !

C. M. C.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

Appuyez-vous sur la fable : *le Cochet, le Chat et le Souriceau* pour montrer qu'on ne doit pas juger les gens sur les apparences.

SUJET TRAITÉ

La Fontaine, dans sa fable : *le Cochet, le Chat et le Souriceau* nous montre avec finesse l'erreur grossière du souriceau " tout jeune et qui n'avait rien vu ", prenant le coq aux cris discordants pour un être malfaisant, nuisible, tandis que le matou au regard félin lui paraît un ami. Il est heureux, pour le jeune étourdi, qu'il n'ait pas appris à ses dépens quelle erreur était la sienne.

Combien de fois serions-nous sur le point de commettre semblable étourderie si nous n'étions guidés par des maîtres et des parents clairvoyants ? Le propre des enfants est de juger vite, sans raisonner. Une figure agréable nous attire, une mise élégante et recherchée nous flatte et souvent des dehors brillants font sur nous plus d'effet que la démonstration de qualités solides.

Habituons-nous donc à ne pas donner notre estime, notre affection à la légère. Prenons notre temps ; ne jugeons pas sur ce qui paraît mais sur ce qui est et nous ne craindrons pas de confondre le bien avec le mal.

COURS SUPÉRIEUR

VOCABULAIRE

Les noms.— La filasse. L'étoupe. Un rouet. Un écheveau. Un peloton. Un métier. La chaîne. La trame. La navette. Une étoffe. Une couture. Un ourlet Une reprise. Un complet. Une veste. Une jaquette. Les basques d'une redingote. Un gilet. Un pantalon. Un pardessus. Une pelisse. Une robe. Un corsage. Un manteau. Un châle. Une écharpe. Une fourrure. De la dentelle. Un galon. Un ruban. Une chemise. Un caleçon. Une layette. Des langes. Un faux-col. Des manchettes. Le tailleur. La couturière. Le cordonnier. La modiste.

Les verbes.— Dévider un écheveau. Enrouler, dérouler un peloton. Filer la laine, le coton, la soie. Lancer la navette. Confectionner un complet. Allonger, raccourcir les manches. Ajuster, rectifier les entournures. Doubler une pelisse. Broder un gilet. Tricoter des bas. Ourler une serviette. Raccommoder une écharpe. Nouer un ruban. Appliquer un galon.

Exercices.— *a.* Chercher des noms qui auront pour complément chacun des noms d'habit de la liste ci-dessus.

Ex. : Le prix d'un *complet*. La doublure d'une *veste*. Les boutons d'une *jaquette*.

b. Homonymes de *soie* : soi (pronom personnel) ; sois, soit, soient (subjonctif du verbe *être*).

c. Les mots de la famille de *navette* : navire navigable, navigation, naviguer, nef, circumnavigation.

Fil : filer, filière, filature, défilé, effilé, effilocher, enfiler, enfilade, filin, filet, filon, filasse, filament, filandreux.

DICTÉES

1

AU PARESSEUX

Que penserais-tu d'un meunier qui laisserait incessamment tourner au vent les ailes de son moulin sans leur donner jamais rien à moudre ? Tu te dirais : " Voilà un meunier imbécile ; il ferait aussi bien de briser son moulin que de se condamner à entendre à perpétuité son tic tac inutile. " Paresseux, mon ami, en ne donnant rien à moudre à ton âme, tu es ce meunier imbécile. Ton cœur est ce moulin qui s'use à vide. Ses battements ne sont plus, grâce à ta paresse, que les battements stériles d'un moulin sans direction.

Stahl.

EXPLICATIONS DES MOTS.— *Meunier :* celui qui possède ou dirige un *moulin*, dans lequel le blé est écrasé et transformé en farine.— *Incessamment :* sans cesse, sans arrêt.— *Moudre :* action de réduire les grains en farine.— *Imbécile :* sans intelligence.— *A perpétuité :* toujours. — *Tic tac :* mot dont la consonance indique le bruit de la roue d'un moulin ; c'est ce qu'on appelle une *onomatopée*. — *Stériles :* ne produisent aucun profit, aucun avantage.— *Sans direction :* que personne ne dirige ni ne règle.

SENS GÉNÉRAL.— C'est avec raison que l'on dit : " La paresse est la mère de tous les vices." Celui qui ne travaille pas, ou qui ne travaille pas assez, ne produit pas de quoi subvenir à ses besoins, et pour arriver à les satisfaire, il se laisse peu à peu entraîner dans une mauvaise voie, qui peut le conduire jusqu'aux plus criminelles actions. Soyons donc laborieux afin de rester honnêtes et d'être en mesure de vivre convenablement.

Ne laissons pas nos bras inactifs quand tout travaille autour de nous. Ne laissons pas notre esprit, notre intelligence sans culture, puisque la Société, par de nombreux et coûteux sacrifices, met à notre disposition écoles, matériel, maîtres pour nous instruire et nous éduquer.

II

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

On nous présente des devoirs bien *écrits*, des comptes *réglés* et des dessins parfaitement *exécutés*.— Des navires de guerre *ancrés* dans le port de Québec firent et reçurent les saluts *convenus* ou réglementaires.— Cette personne est cruellement *éprouvée*, mais elle est parfaitement *résignée* à la volonté divine.— Plusieurs colons sont *partis*, peu sont *revenus*.— La journée a été *agrémentée* de quelques rayons de soleil et *favorisée* d'un vent frais qui, pour tous, a été le *bienvenu*.— Les défricheurs *ont reçu* ce matin leur prime réglementaire.— Ces messieurs que nous *avons salués* ont de nombreux amis ici ; ils *ont réclamé* l'assistance judiciaire et *ont proclamé* hautement leur parfaite honorabilité.— Nous *avons retenu* nos places pour le concert de charité et nous *avons choisi* nos sièges.

QUESTIONS GRAMMATICALES.—*Comment s'accorde le participe passé ?* Trois cas sont tout d'abord à considérer : 1° Le participe passé est employé *sans auxiliaire ;* 2° le participe passé est employé avec l'*auxiliaire être :* 3° le participe passé est employé avec l'*auxiliaire avoir*. Dans le premier cas, le participe s'accorde en genre et en nombre avec le *nom* auquel il se rapporte ; dans le second cas, le participe s'accorde en genre et en nombre avec *le sujet du verbe ;* dans le troisième cas, le participe d'accorde avec *le complément direct* quand ce complément est placé avant lui. Si le complément direct est placé après le participe ou s'il n'y a pas de complément direct, le participe reste invariable.— *Donnez des exemples relatifs à ces trois cas :* Les mots écrits, réglés, exécutés, ancrés, convenus, répondent au premier cas ; les mots éprouvée, résignée, partis, revenus, agrémentée, favorisée, répondent au second cas ; les mots reçu, salués, réclamé, proclamé, retenu et choisi, répondent au troisième et dernier cas.

ANALYSE LOGIQUE.— La dernière phrase de la dictée. Cette phrase renferme deux propositions : la première est principale absolue ; la seconde, principale relative. Indiquer, en outre, le sujet, le verbe et les compléments de chacune des deux propositions.

RÉCITATION

LES LABOUREURS

Que le sillon s'est allongé
Depuis que, pour la fois première,
Le soc de France s'est plongé
Dans notre terre neuve et fière !

Avec l'esprit des vieux labours
Et des cœurs prêts pour la souffrance,
Les pionniers des anciens jours,
Grandis sur les sillons de France,

Pour les luttes de l'avenir
Emportèrent dans les carènes
Le mousquet, la croix et les graines,
L'espérance et le souvenir.

Le mousquet écrivit l'histoire.
La croix ouvrit tous les sentiers
Et le froment nourrit la gloire.
Ainsi naquirent nos foyers.
Pour défendre la vieille gerbe,
Quand la France dut repartir,
Il ne resta plus que le verbe.
Le verbe eut aussi ses martyrs.

Pour prolonger la souvenance
Et les sillons de nos aïeux
Dans tous les champs de l'espérance
Soyons des laboureurs comme eux.

BOURBEAU RAINVILLE

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

Qu'est-ce que la cloche ? Qu'éveille sa voix dans notre cœur ? Pourquoi devons-nous lui obéir ?

SUJET TRAITÉ

La cloche, c'est la voix du devoir ! Son tintement régulier nous rappelle qu'il faut prier, travailler, se reposer afin de prendre de nouvelles forces. C'est une amie, qui ne nous donne que de bons conseils ; qui, au moment où l'entraînement du jeu nous fait oublier l'étude, nous sollicite à retourner au labeur quotidien. La cloche de l'école, du collège, c'est tout cela et bien plus encore. Que d'encouragements on puise dans son gai carillon ! Et la cloche de l'église! que de sentiments elle éveille en nos âmes. Celle-là bien réellement se réjouit avec nous, pleure sur ceux que nous pleurons, accompagne de son doux chant, le gentil bégayement de l'enfant dont elle sonne le baptême. Quand sa voix grave se fait entendre le soir, au moment de l'Angelus, ou dans la splendeur de midi, ou à l'aube naissante, comme elle nous dit bien que nous avons un Père qui veille sur nous et qui demande un élan de nos cœurs vers sa Providence attentive ! Ne soyons jamais sourds à la cloche ; qu'elle nous guide dans cette vie ; aimons ses sollicitations amicales, et répondons avec empressement et zèle à sa voix amie qui nous parle toujours de Dieu et de notre devoir.

ÉCOLE PRIMAIRE COMPLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

ROME ET LA PAPAUTÉ

Aucune ville au monde ne donne, comme celle-ci, une leçon de continuité. Les âges s'y unissent, s'y enchevêtrent, par une chaîne ininterrompue. Les temples païens s'épanouissent en églises chrétiennes, tels le Panthéon, Saints-Côme et Damien, Sainte-Françoise Romaine. On peut suivre, aux peintures murales, qu'ont découvertes les fouilles récentes de Saints-Jean et Paul, la substitution de la Rome nouvelle à la Rome païenne. La voie Appienne conduit aux catacombes. Sur l'arène du Colisée, on cherche la trace des martyrs, dont le sang fleurit là comme ces roses rouges qui bordent les bassins du temple des vestales. Du Palatin, dont les ruines sont battues d'une vague de hautes herbes, on compte les dômes et les croix. Et voici que, dans la crypte même de Saint-Pierre, cette impression d'une continuité qui ne renonce à rien de précieux ni de solide, se symbolise dans cette statue du premier pontife qui est celle même d'un consul romain, à qui l'on a changé le *chef*, tant le geste de détruire est ici inusité quand il est possible d'utiliser pour le bien, de reconstruire ou de maintenir.

Cette même harmonie, cet art de fondre les disparates, combien ils se retrouvent davantage dans les dix-neuf siècles de papauté ! Les circonstances et les hommes ont pu paraître contradictoires : dans l'histoire, le même but unique et divin est immuablement poursuivi. Du premier au dernier pontife cette royauté qui se renouvelle d'elle-même est comme un arbre qui, des racines au faîte, est parcouru par la même sève, par la même force vitale.

Henry BORDEAUX.

QUESTIONS

1° Dégagez en une seule phrase l'idée principale de ce morceau.

2° Quel est, dans la dictée, le sens du mot *chef*?— Donnez-en des dérivés.

3° *Analyse logique.*— Distinguer les propositions dans la phrase : On peut suivre... Rome païenne.— Dites-en la nature.

4° Décomposer étymologiquement le verbe *maintenir.*— Mots de la même famille.

5° *Analyse grammaticale.*— Sur l'arène du Colisée, on cherche la trace des martyrs.

II

L'ÉCONOMIE

Trop souvent, on voit des instruments aratoires passer l'hiver dans les champs ou rester dans la cour de la ferme, abandonnés à toutes les intempéries. C'est une négligence qui coûte bien cher, car la pluie et le soleil usent les instruments presque autant que le travail. Il est peu de fermes où l'on ne puisse trouver un abri pour y loger les instruments pendant l'hiver ; et partout, il est facile de construire pour cet usage et à très peu de frais un hangar adossé à quelque bâtiment et couvert en gros papier ou carton bitumé. En général les cultivateurs, ne comprennent pas assez l'importance des précautions de ce genre et des habitudes d'ordre ; ils ne font pas attention que ces petits soins répétés et exactement observés procurent à ceux qui en prennent l'habitude une grande satisfaction et de notables économies.

I. GRAMMAIRE.— Conjuguer le verbe *voir* au présent du subjonctif.— Analyser *champs ferme, négligence, instruments.*— Pourquoi *usent* est-il au pluriel ? — *Où l'on ne puisse :* faire remarquer l'orthographe de *où, adverbe,* et de *ou,* conjonction.— Analyser *y* (pour *y* loger).— Quel est le sujet de *procurent ?* (soins). de *prennent ?* (qui.)

II. QUESTIONS.— Qu'est-ce qu'un instrument *aratoire ?* (Qui se rapporte au labourage, à l'agriculture.) — Qu'appelle-t-on *intempéries ?* (C'est un dérèglement de l'air, du climat, des saisons ; mauvais temps.) — Qu'est-ce qu'un *abri ?* (C'est un lieu qui protège contre le vent, la pluie, le soleil ;) un *hangar ?* (remise ouverte de plusieurs côtés où l'on met à l'abri les outils, les instruments de labourage, les chariots.) — Trouver un synonyme de *adossé*(appuyé). — Remplacer : *de notables économies* par un équivalent (une épargne considérable).— Quelle qualité l'auteur nous conseille-t-il d'acquérir ? (L'ordre.)

III

DICTÉES DE REVUE

CONNAÎTRE SON PAYS

C'est un devoir de connaître l'histoire de son pays. Il faut rendre ce juste hommage aux aïeux qui l'ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang ; il faut prendre possession de leur antique gloire, héritage commun du riche et du pauvre ; il faut enfin s'instruire pour l'avenir, et apprendre par quelles vertus une nation subsiste et grandit. Que l'indifférent foule d'un pied ingrat la tombe d'un grand homme, le seuil d'une cathédrale, et qu'il aille sans regrets chercher loin du pays natal une vie plus aisée. L'homme de cœur sait qu'autour de lui est le fruit du travail et du courage. Sa vie est laborieuse ; mais plus dure a été la vie de ses ancêtres. Humble ouvrier, il apporte sa prière à leurs œuvres séculaires, et, dans ses loisirs, c'est aux récits du passé qu'il retrempe sa vertu. La maison de ses pères, son église, son village, la patrie tout entière s'embellit alors pour lui de souvenirs, de nobles pensées, et a comme une âme qui parle à la sienne.

X.

IV

CARTIER ET CHAMPLAIN

PLANTEURS DE CROIX

Cartier et Champlain ont semé des croix ; cela seul suffirait à les immortaliser. Notre histoire leur doit les prémices de ce qui constitue la plus pure gloire de l'action française en Amérique : le rayonnement et la primauté du spirituel. A ce sujet, citons encore l'abbé Groulx : " Commencée à l'heure lointaine de la première découverte, cette chevauchée spirituelle a traversé le continent de part en part, de l'est à l'ouest, courant parfois de gigantesques tangentes, dont les unes aboutissaient aux rives polaires, et les autres, traversant la frontière du sud, pénétraient jusqu'au cœur du colosse yankee. De la théorie de nos croix, comme d'une chaîne serrée et continue, nous avons ceinturé le continent. "

Abbé Albert TESSIER.

(*Ceux qui firent notre pays.*)

RÉCITATION

LE CHRIST

Dans un recoin, baigné de rayons et d'azur,
Et face à la fenêtre, où le soleil demeure,
Au foyer paysan, dans la simple demeure,
Un Christ de plâtre blanc repose sur le mur.

Il assiste au réveil joyeux du paysage ;
Il reçoit les derniers rayons du soir mourant ;
Et l'on voit, aussitôt, de la porte, en entrant,
Briller son douloureux et sublime visage...

C'est le Christ des anciens, celui que les aïeux
Ont placé là jadis, de leur main solennelle,
Et que, plus tard, entrant dans la vie éternelle,
Ils ont baisé, longtemps, en refermant les yeux.

Il est le confident, le vieil ami, le Maître,
Que le père et le fils ont prié, tour à tour ;
Antique protecteur de ce calme séjour,
Il tient, aux yeux de tous, la place d'un ancêtre.

Il est l'objet chéri, pieux et consolant,
Auquel le souvenir d'un peuple se rattache ;
Et son corps décharné, la nuit, fait une tache
Blanche, dans la noirceur du foyer somnolent.

Il est de la famille, il tient autant de place
Que la table féconde et que le lit berceur,
Il emplit de lumière et baigne de douceur,
Ce toit, fier gardien des vertus de la race.

Et, c'est à ses genoux que, rayonnants d'espoir,
Et pleins de confiance en l'œuvre terminée,
Les gens de la maison, après l'âpre journée,
Disent, à haute voix, la prière du soir !...

Blanche LAMONTAGNE.

COMPOSITION

SUJET A TRAITER

Pierre s'est moqué d'un vieillard devant son ami Jules.

Celui-ci lui écrit pour lui faire honte de sa faute.

Il lui dira tous les motifs que nous avons de respecter les vieillards.

NOUS DEVONS LE RESPECT AUX VIEILLARDS

SUJET TRAITÉ

Mon cher Pierre,

Tu sais l'affection que je te porte, tu comprendras donc pourquoi je t'écris ces quelques lignes. Ce n'est pas une gronderie que je t'adresse, je ne suis pas assez ton aîné pour me permettre de t'en faire une, c'est un simple conseil que je t'envoie.

Tu as, hier, rencontré un pauvre vieux qui t'a demandé, paraît-il, son chemin. Tu t'es moqué de lui, tu lui as parlé irrévérencieusement, et enfin, tu lui as indiqué un chemin beaucoup plus long que celui qu'il devait prendre, tout ceci pour lui faire, as-tu dit, " une bonne farce ! "

Eh bien ! permets-moi de te dire, cher Pierre, que c'est fort mal.

Tu as manqué : 1° à la confiance que te témoignait ce brave homme ; 2° tu as manqué au respect que nous devons aux vieillards ; 3° tu l'as fatigué en l'obligeant à prendre un chemin long et pénible.

J'espère pour toi, cher ami, que tu n'as pas réfléchi aux conséquences de ta légèreté et que c'est une gaminerie que tu as voulu faire. Mais, vois-tu, nous n'avons pas le droit de nous moquer des vieillards. Ils en savent plus long que nous, ils sont fatigués, ils ont eu à supporter bien des épreuves, ils ont donc droit à tous les respects. Tu m'as dit, un jour, que tu aimais beaucoup tes grands-parents ; imagine-toi, quand tu vois un vieillard, que c'est à ton grand-père ou à ta grand' mère que tu parles ; tu deviendras ainsi plus respectueux.

Tu sais que, dans notre propre famille, avec quel bonheur et respect on garde tes grands-parents paternels. Tu aimes ton grand-père et ta grand'mère : songe que le vieillard à qui tu as manqué de déférence est peut-être grand-papa, lui aussi.

JACQUES.

MATHÉMATHIQUES

ARITHMÉTIQUE, ALGÈBRE, MESURAGE

COURS INFÉRIEUR

1ère ANNÉE

1. Écrivez en chiffres les nombres de 60 à 70.
2. Combien font : 6 dizaines et 1 unité ?
   6 " " 2 unités ?
   6 " " 3 " ?
   6 " " 7 " ?
   7 " " 0 " ?

3. Additions :

24	42	47	54	48
+38	+19	+15	+18	+17

4. Soustractions :

55	63	58	63	32
—36	—28	—19	—15	—17

2e ANNÉE

1. Un boucher achète 13 quartiers de bœuf de 65 livres chacun. Combien de livres de bœuf a-t-il acheté en tout ?

2. Un laitier commence, un matin, sa livraison de lait avec 3 bidons contenant chacun 5 gallons de lait. S'il vend en tout 12 gallons, 1 pot, 1 pinte et 1 chopine, quelle quantité de lait lui restera-t-il ?

COURS MOYEN

3e ANNÉE

1. Faites les divisions ci-dessous :
   80.16 par 4.8 = 16.7 *Rép.*
   27.465 par .015 = 1831. *Rép.*

2. Soustractions :

$\frac{7}{16} - \frac{5}{16} = ?$ $\quad \frac{5}{8} - \frac{5}{16} = ?$ $\quad 5\frac{1}{2} - 2\frac{1}{4} = ?$

$\frac{11}{16} - \frac{5}{8} = ?$ $\quad \frac{3}{4} - \frac{5}{8} = ?$ $\quad 3\frac{5}{8} - 2\frac{3}{4} = ?$

$\frac{15}{16} - \frac{1}{4} = ?$ $\quad \frac{1}{4} - \frac{1}{16} = ?$ $\quad 7\frac{7}{16} - 4\frac{1}{2} = ?$

N. B.— Faire trouver mentalement le commun dénominateur.

4e ANNÉE

1. A 9½ sous le gallon, quelle est la valeur d'un chargement d'avoine pesant 17,680 livres ? (1 minot d'avoine pèse 34 livres).

Solution : 17,680 lbs ÷ 34 lbs = 520 minots.
Valeur du chargement : 520 m. × .09½ × 8 gal. = $395.20—*Rép.*

2. Quelle partie de l'entier égale 1% ? 2% ? 5% ? 10% ? 25% ? 17% ? 50% ?

3. Combien pour cent égale $\frac{1}{2}$? $\frac{1}{4}$? $\frac{1}{5}$? $\frac{4}{5}$? $\frac{3}{10}$? $\frac{9}{10}$? $\frac{3}{4}$?

COURS SUPÉRIEUR

5e ANNÉE

1. Un arbre haut de 80 pieds projette une ombre de 64 pieds sur un terrain horizontal. A quelle distance du sommet de l'arbre se trouve l'extrémité de l'ombre ?

Solution : L'arbre, son ombre et la distance du sommet de l'arbre à l'extrémité de son ombre forment un triangle rectangle dont les côtés de l'angle droit ont 80 pieds et 64 pieds.

L'hypothénuse de ce triangle = $\sqrt{80^2+64^2}$ = 102.45 pds. *Rép.*

2. Un ouvrier dont le salaire a été augmenté de 10% reçoit maintenant $49.50 ; quel était son salaire primitif ?

Solution : Supposons $1.00 salaire primitif ; augmenté de 10%, il devient $1.10.

Autant de fois $1.10 dans $49.50.
Autant de fois $1.00 dans le salaire primitif.

$49.50 ÷ $1.10 = $45.00 Salaire primitif. *Rép.*

6e ANNÉE

1. Quel capital faut-il prêter pendant 3 ans et 146 jours pour que le capital et les intérêts réunis s'élèvent à $2,259.00 ?

Solution : \$1.00 de capital rapporte .075. Intérêt 1 an.

.075 × 3 = .225 intérêt 3 ans

.075 + $\frac{146}{365}$ = .03 " 146 jours.

.255 " 3 ans 146 jrs.

\$1.00 cap. + .255 int. = \$1,255 montant au bout de 3 ans 146 jours.

Autant de fois \$1,255 dans \$2,259.00

" " " \$1.00 capital prêté.

\$2,259.00 ÷ \$1,255 = \$1,800.00 capital. *Rép.*

2. Chercher la valeur d'un cylindre en cuivre de 18 pouces de long sur 4 de diamètre. Le cuivre pèse 8850 onces le pied cube et vaut \$0.22 la livre.

Solution : Le vol. du cylindre est de $(\frac{1}{3})^2 \times .7854 \times 1\frac{1}{2}$ pds = 0.1309 pds cubes.

Il pèse donc $\frac{8850 \times 0.1309}{16}$ = 72.404 livres.

Sa valeur est \$0.22 × 73.404 = \$15.92. *Rép.*

SECTIONS MÉNAGERE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

7e ANNÉE

1. Une personne fait deux parts de son capital : l'une est placée à 4% ; l'autre, plus faible de \$1,500, est placée à 3%. La différence des revenus annuels de ces deux parts est de \$82.50. Quel est le capital placé ?

Solution : \$1,500. diff. × .03 = \$45.00 différence d'intérêt, si les taux étaient semblables dans les deux cas.

\$82.50—\$45.00 = \$37.50. Différence provenant du taux plus élevé de la 1ère part, soit 1%.

\$37.50 ÷ .01 = \$3,750.00 1ère part.

\$3750.—\$1500. = \$2,250.00 2e part.

\$6,000.00 Capital — *Rép.*

2. Un orfèvre veut vendre une montre qui lui coûte \$30.00. Quel prix doit-il marquer afin de pouvoir accorder un escompte de 10% et faire tout de même un gain de 20% ?

Solution : \$30.00 p. a. × \$1.20 = \$36.00 prix de vente.

\$1.00 prix marqué, a été diminuée de \$0.10 d'escompte pour devenir \$0.90 dans le prix de vente.

Autant de fois \$0.90 dans le prix de vente.

" " " \$1.00 dans le prix marqué.

\$36.00 p. v. ÷ \$0.90 = \$40.00 prix marqué — *Rép.*

8e ANNÉE

1. Quelle somme placée à intérêt composé pendant 3 ans donnera un montant de $27,783.12 ?

Solution : $1.00 cap. en 3 ans à 5% devient $1.05³ ou $1.15763.
Autant de fois $1.15763 dans $27,783.12.
" " " $1.00 de capital.
$27,783.12 ÷ $1.15763 = $24,000 — *Rép.*

2. Un fonctionnaire dont le traitement est de $3,200 par an, économise les $\frac{3}{8}$ de ce traitement et les place à la fin de chaque année à intérêts composés à 4%. Au bout de la troisième année, il emploie les sommes économisées et les intérêts accrus, à acheter des obligations au cours de 101 et portant 5% d'intérêt. On demande le revenu annuel qu'il retirera de ce placement.

Solution : $3,200. × $\frac{3}{8}$ = $1,200.00, somme économisée par an.
$1,200. × $1.04² = $1,297.92. Montant rap. du 1er placement.
$1,200. × $1.04 = $1,248.00. " " " 2e "
et $1,200.00 Économie de la 3e année.
$3,745.92 Montant pour achat d'obligations
$3,745.92 ÷ $101.00 = 3,672 obligations et un reste de $50.00.
$3,672. × 05 = $183.60. Revenu annuel — *Rép.*

SECTION INDUSTRIELLE

7e ABNÉE

Mesurage

1. Quelle est la longueur de l'arc d'un secteur dont l'angle au centre est de 50° et la surface de 60 pi. car. ?

Solution : La surface du cercle est $\frac{60 \times 360}{50}$ = 432 pi. car.
Ce cercle a $\sqrt{432 \div 0.0796}$ = 73.66 pi. de circonférence.
La longueur de l'arc est de $\frac{73.66 \times 50}{360}$ = 10.23 pieds.— *Rép.*

N. B.— 0.0796 est le rapport de la surface du cercle au carré de la circonférence qui entoure ce cercle.

2. La différence entre la surface des carrés, circonscrit et inscrit à un cercle est de 1,250 pieds carrés. Trouver le rayon du cercle.

Solution : La différence de la surface des carrés, circonscrit et inscrit à un cercle est égale à la surface du carré inscrit ou à la moitié du carré circonscrit.

La surface de ce dernier est donc $1{,}250 \times 2 = 2{,}500$ pi. car. et son côté a $\sqrt{2{,}500} = 50$ pieds.

Le rayon du cercle a $50 \div 2 = 25$ pieds — *Rép.*

N. B.— Il sera facile de démontrer le théorème ci-haut mentionné au moyen de la figure d'un cercle circonscrivant un carré et étant à son tour circonscrit par un deuxième carré.

Algèbre

1. Diviser 46 en deux parties telles que la somme des quotients de l'une divisée par 7 et de l'autre divisée par 3 égale 10.

Solution : Soit $7x$ la 1ère partie.

Alors $46 - 7x$ la 2e.

$\frac{7x}{7} + \frac{46 - 7x}{3} = 10$ ou $x + \frac{46 - 7x}{3} = 10$

Multipliant par 3, on a $3x + 46 - 7x = 30$

Réduisant et transposant, on a : $-4x = 30 - 46 = -16$

$4x = 16$

$x = 4$

$7x = 28$, 1ère partie.

$46 - 28 = 18$ la 2e — *Rép.*

2. Une chaloupe dont la vitesse sur les eaux d'un lac où il n'y a pas de courant, est de 9 milles à l'heure, met à remonter une rivière deux fois le temps qu'elle avait mis à descendre. Quelle est la rapidité du courant de la rivière ?

Solution : Soit x la vitesse du courant par heure.

Alors $9 + x$ la distance parcourue dans 1 heure, marchant avec le courant.

et $9 - x$ distance parcourue dans 1 heure, marchant contre le courant.

$9 + x = 2(9 - x) = 18 - 2x$

Transposant : $x + 2x = 18 - 9$

$3x = 9$ et $x = 3$ milles à l'heure — *Rép.*

8e ANNÉE

Mesurage et algèbre

1. Trouver le poids d'un bloc en fer ayant la forme d'un tronc de pyramide, sachant qu'il a 2 pi. 40 po. de haut et que les carrés des bases ont 2 pi. 2 po. et 1 pi. 8 po. de côté. (Le pied cube de fer pèse 7,500 onces.).

Solution: Le bloc a un vol. de $\left[(2\frac{1}{6})^2\ (1\frac{2}{3})^2\right] + \sqrt{(2\frac{1}{6})^2 \times (1\frac{2}{3})^2}\Big] \times \frac{2}{3}^{\frac{1}{2}} = 8\frac{2}{3}\frac{0}{2}\frac{1}{4}$

Son poids en livres $\dfrac{7500 \times 8\frac{2}{3}\frac{0}{2}\frac{1}{4}}{16} = 4040.798$ livres — *Rép.*

2. La somme du carré et du cube d'un certain nombre est égale à neuf fois le nombre suivant : quel est le nombre ?

Solution : Soit x le nombre.

Alors $x+1$ le nombre suivant.

$x^3+x^2=9(x+1)$

Divisant par $x+1$, on a $x^2=9$

$x=3$ — *Rép.*

OUVRAGES REÇUS

L'ÉDUCATION NATIONALE A L'ÉCOLE PRIMAIRE.—Conférence de M. Ulysse Larouche, inspecteur d'écoles. Chicoutimi ; 1936. Cette conférence fut donnée devant le personnel enseignant du district No 22 (Chicoutimi-Saguenay), au cours de l'automne 1936. La réunion était présidée par M. l'Inspecteur régional, Jos.-Ed. Boily. La conférence est divisée en deux parties : la première, *Force et nécessité de l'Éducation nationale ;* la deuxième, *Comment doit se faire l'Éducation nationale.* Chaque partie est subdivisée en petits chapitres intéressant et d'ordre pratique. La brochure, attrayante et bien imprimée, sort de l'imprimerie du *Progrès du Saguenay.*

LA J. E. C. A L'ÉCOLE PRIMAIRE.—Les Éditions Jécistes de l'A.C.J.C., 840, rue Cherrier, Montréal. Brochure de 132 pages renfermant tout ce qui est nécessaire à la formation de groupes de Jeunesse Étudiante catholique et à leur direction. Cette vivante brochure porte *l'Imprimatur* de Mgr J.-C. Chaumont, P.A., Vicaire général et Directeur diocésain de l'Action catholique. L'ouvrage est divisé en trois parties : *Pourquoi la J.E.C.—Comment la J.E.C.—La J.E.C. en pleine vie.*

On peut se procurer aussi aux Éditions Jécistes, 840, rue Cherrier, Montréal, les jolis petits bulletins portant les titres : *Bulletin des Militants* et des *Dirigeants de la J.E.C.* (primaire).—*Bulletin des Assistants Techniques.*—Puis, le dernier mais non le moindre, CRAN ! *le journal Jécistes des écoliers.* Ce journal de huit pages, illustré, est rédigé avec talent et plein de vie digne des intelligences et des cœurs de l'enfance et de la jeunesse canadienne-française.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LES APPARITIONS DE LA SAINTE-VIERGE À BERNADETTE SOUBIROUS

(*Février et mars* 1858)

Première apparition, 11 février 1858.— Bernadette apprend de la Sainte Vierge à bien faire le signe de la croix.

Deuxième apparition, 14 février.— " Elle y est ", s'écrie Bernadette heureuse, en avançant vers le rocher, et elle jette de l'eau bénite vers la Dame mystérieuse qui sourit à ce geste.

Troisième apparition, 18 février.— L'enfant, rentrant en extase : " Elle vient . . ., la voilà ! " dit-elle. Elle présente à la Vision encre et papier pour y écrire ses désirs. "Ce que j'ai à vous dire, il n'est pas nécessaire de le mettre par écrit. Faites-moi seulement la grâce de venir ici pendant quinze jours. Je ne vous promets pas d'être heureuse en ce monde, mais dans l'autre. Je désire qu'il vienne du monde ici. "

Quatrième apparition, 19 février.— L'extase dure une demi-heure.

Cinquième apparition, 20 février.— Bernadette est accompagnée de sa mère. Une foule les avait précédées à la grotte. Durant l'extase, la Sainte Vierge apprend mot par mot à sa petite confidente une prière exclusivement pour elle.



La première apparition

Sixième apparition, 21 février.— Nombreuse assistance très émue. Bernadette, voyant la physionomie de la Dame empreinte de tristesse, lui en demande la cause : " Priez pour les pêcheurs. "

Septième apparition, 23 février.— Confidences : la Sainte Vierge dit à l'enfant trois secrets personnels qu'elle n'a jamais révélés.

Huitième apparition, 24 février.— Bernadette, agenouillée sur la pierre, chapelet en main, et tout d'abord radieuse, prend soudain une figure attristée. Elle gravit à genoux la pente qui précède la grotte, baisant la terre à chaque pas et répétant, tournée vers la foule, ces mots prononcés par la Sainte Vierge : " Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! "

Neuvième apparition, 25 février.— La pieuse voyante reçoit l'ordre " d'aller boire à la fontaine et de s'y laver. " Mais comme elle n'apercevait aucune fontaine, elle se dirigeait vers le Gave. La Vierge, la rappelant, lui fit signe, d'un geste souverain, de se rendre au bord de la grotte. " J'ai alors gratté la terre, dit Bernadette, et l'eau est arrivée et j'en ai bu. " C'est cette source merveilleuse qui opère depuis tant de miracles évidents.

Dixième apparition, 26 février.— " Vous baiserez la terre pour les pécheurs. "

Onzième apparition, 27 février.— Extase prolongée ; à l'issue de l'entretien, la Vision paraît se recueillir : elle commande " d'aller dire aux prêtres qu'il doit se bâtir là une chapelle. "

Douzième apparition, 28 février.— Communications intimes et personnelles.

Treizième apparition, 1er mars.— Émotion enthousiaste de la foule qui, pour imiter Bernadette, présente le chapelet à la Sainte Vierge.

Quatorzième apparition, 2 mars.— " Je veux qu'on vienne ici en procession. "

Quinzième apparition, 4 mars.— Immense public. Une heure environ d'extase tour à tour jubilante et attristée.

Seizième apparition, 25 mars, fête de l'Annonciation.— Une lueur céleste, plus éclatante que jamais, illumine la grotte. La Vision apparaît, souriante, regardant la foule comme une mère affectueuse regarde ses enfants. Bernadette, par obéissance, lui demande trois fois son nom. Levant alors les yeux au ciel, puis s'inclinant vers l'enfant, la Vierge répondit : " Je suis l'Immaculée Conception. "

Dix-septième apparition, 7 avril.— Miracle du cierge qui brûle entre les doigts de Bernadette sans lui causer aucune douleur.

Dix-huitième apparition. La dernière apparition eut lieu le 16 juillet, en la fête de Notre-Dame du Mont Carmel.— Salut et sourire de la Sainte Vierge : c'est son dernier regard à l'humble enfant, devenue Sœur Marie-Bernard dans la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, où elle est morte en odeur de sainteté, le 16 avril 1879, mercredi de Pâques, à 3 heures de l'après-midi. (1)

Les regards de Marie vers le ciel

Au cours des apparitions, Bernadette avait demandé son nom à la Dame mystérieuse, mais sans obtenir de réponse. Au 25 mars, jour de l'Annonciation, Bernadette renouvelle sa demande. Elle la pose une première et une seconde fois inutilement. " La Dame, dit Bernadette, se tenait debout au-dessus du rosier et se montrait comme elle se montre dans la médaille miraculeuse. A une troisième demande, elle prit un air grave et parut s'humilier . . . Elle joignit ensuite les mains et les porta sur le haut de la poitrine . . . Elle regarda le ciel, puis, séparant lentement les mains et se penchant vers moi, elle me dit, en laissant trembler sa voix : *Je suis l'Immaculée Conception.* "

Marie plonge son regard au ciel, comme pour saluer l'auteur et le dispensateur de cet éminent privilège, commencement de tous ses bonheurs, disait la vénérable Mère Alix le Clerc, et lui en témoigner sa vive et constante et profonde reconnaissance. Avant de donner la réponse, elle va, pour ainsi dire, en emprunter au ciel l'inspiration.

(1) En 1933, Bernadette Soubirous fut canonisée par Sa Sainteté le Pape Pie XI.



La Grotte Miraculeuse

En toute affaire un peu importante, nous aussi plongeons notre regard au ciel, afin d'y puiser la lumière et la force : la lumière pour nous éclairer sur une décision ou sur une démarche, sur l'opportunité du moment ; la force pour exécuter et maintenir une résolution prise avec maturité. N'est-ce pas l'application pratique de cette parole d'un jeune saint : *Quid hoc ad æternitatem?* Quel rapport y a-t-il entre cette action et mon éternité ?

Quand une croix lourde, inattendue surtout, vient à peser sur nos épaules, vite un regard vers le ciel, qui soit un regard de résignation, qui unisse notre croix à la croix de Jésus et sollicite son secours.

Quand une joie nous est donnée par la Providence, pourquoi la savourer loin de Dieu, comme si Dieu n'en était pas définitivement l'auteur ? Un regard vers le ciel témoignera de notre gratitude et appellera de nouvelles joies et de nouvelles faveurs.

Quand nous sommes sur le point de tomber dans les pièges que nous tendent les créatures, de succomber aux attraits sous lesquels elles se présentent à nous, un regard vers le ciel triomphera de la tentation et nous dirons comme saint Ignace de Loyola : " Que la terre me paraît laide, quand je considère le ciel ! "

Exilés sur la terre, dans la vallée des larmes, nous n'avons pas ici-bas de cité permanente : nous cherchons la cité future. Comme Daniel, captif à Babylone, ouvrait les fenêtres de son appartement et tournait ses regards vers Jérusalem, sa patrie, nous aussi, captifs ici-bas, ouvrons nos regards, les regards du corps et surtout les regards de l'âme, vers la céleste Jérusalem, notre véritable patrie.

Quand nous avons besoin de l'assistance divine, n'abaissons pas tristement nos regars versd la terre ; mais, comme le prophète David, élevons nos yeux vers les saintes montagnes d'où nous viendra le secours du Tout-Puissant qui a créé le ciel et la terre.

Est-ce que l'Église cesse un seul jour d'inviter nos cœurs à monter vers le ciel? *Sursum corda !* En haut, en haut les cœurs !

Elle nous répète la parole que la mère des Machabées adressait au dernier de ses enfants, au seul survivant, pour l'encourager à suivre ses frères dans la route du martyre : " Mon fils je vous en conjure, regardez le ciel. " Cri répété par la mère de saint Symphorien avant le martyre du jeune chrétien.

C'est le regard que Monique et Augustin, la main dans la main, à une fenêtre d'une maison d'Ostie, jetaient ensemble avec ces paroles qui traduisaient leur âme : " Quand donc irons-nous au ciel ? Quand donc irons-nous au ciel ? "

Le ciel, c'est la fin de l'homme qui est fait pour le ciel. Le ciel, c'est la patrie ! Le ciel c'est le bonheur ! Le ciel, c'est la vue, la possession et l'amour de Dieu pendant toute l'éternité ! Le ciel, c'est la récompense de nos humbles travaux et de nos courtes souffrances. Le ciel, c'est notre chez-nous ! C'est l'éternelle joie en compagnie de la Très Sainte Vierge, des anges et des saints.

Vous souvient-il de ce solitaire trouvé dans une cabane par des chasseurs ? Étonnés de ce genre de vie si rigoureux, ceux-ci lui demandent comment il peut le supporter. " Venez, leur dit-il, et voyez. " Entrés dans la cabane du solitaire, ils s'approchent en effet de la cloison et regardent dans une fissure de deux planches disjointes. " Que voyez-vous ? — Mais nous n'avons rien vu.— Comment ! vous n'avez rien vu ? — Non, nous n'avons vu que le ciel.— Précisément : c'est la vue du ciel qui me soutient ! Sa pensée et son espérance sont mon appui ! "

Regardons, nous aussi, regardons obstinément du côté du ciel, et nous vaincrons tous les obstacles et nous surmonterons toutes les difficultés.

(Extrait du *Parterre de Notre-Dame de Lourdes*, par le R. P. Dom J.-B. Vuillemin (1)

(1) Reproduit de la très intéressante revue des Sœurs de l'Immaculée Conception, *Le Précurseur*.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE MANILLE

Le 33e Congrès eucharistique international a eu lieu à Manille, la principale des îles Philippines, archipel de l'Océanie. Cet archipel forme la partie septentrionale de la Malaisie. Colonisée par l'Espagne, l'archipel des Philippines fut cédé aux États-Unis en 1897. Depuis quelque temps, les Philippines jouissent d'une indépendance relative. On y compte une population de 12 000 000 d'habitants, dont 90% sont des indigènes. Il y a aussi 15 000 Espagnols et mulâtres et 3 000 Américains. Les catholiques sont au nombre de 11 000 000.

Le Congrès a été tenu les 5, 6 et 7 février. Des foules venues de toutes les parties du monde ont été témoin d'une grandiose manifestation de foi. Un Légat représentait le Pape à Manille.

AU COURONNEMENT DU ROI

Le couronnement du Roi Georges VI aura lieu le 12 mai prochain.

A cette occasion deux cents enfants du Canada, dont 40 de la Province de Québec (20 catholiques et 20 protestants, de 14 à 19 ans) sont invités à se rendre à Londres. Le retour se fera vers le 24 juin. Le prix du passage, aller et retour, est de $200.00 ; un supplément de $15. pour avoir droit à un siège sur le parcours de la procession du Couronnement.

Les élèves qui désirent faire le voyage devront s'adresser au plus tôt, par l'entremise de leurs parents, à M. le Surintendant de l'Instruction Publique, Hôtel du Gouvernement, Québec.

A LA MÉMOIRE D'UNE INSTITUTRICE MODÈLE

" La bonne maman des missionnaires "

Dans le N° de janvier de l'*Apostolat des Oblats de Marie Immaculée*, le R. P. Scheffer, o.m.i., rappelle en termes magnifiques le souvenir de Mlle E. Beaudoin, institutrice des plus méritantes, qui se dévoua à l'enfance des écoles primaires pendant cinquante-quatre années.

Mlle Beaudoin naquit à Sainte-Julie de Verchères en 1855. Après un postulat chez les Sœurs de la Providence d'où elle dut sortir pour cause de santé : elle décida, une fois rétablie, de se livrer à l'enseignement. Elle exerça son zèle d'abord à la campagne, puis de 1885 à 1930, elle enseigna à l'Académie Marchand, sur la paroisse Saint-Pierre. En 1928, Mlle Beaudoin célébra ses noces d'or d'enseignement ; à cette occasion elle fut décorée de l'Ordre du Mérite scolaire.

Voici en quels termes magnifiques le Père Scheffer parle de l'esprit apostolique de Mlle Beaudoin :

" La vie d'Emma Beaudoin fut une véritable vie religieuse au milieu du monde. Elle demeurait avec sa vieille mère et ses quatre sœurs. La petite communauté, dont Emma était l'âme et l'unique gagne-pain, menait une vie régulière des plus édifiantes : lever matinal, méditation, messes, travail en silence. Les paroissiens de Saint-Pierre se souviendront longtemps encore des quatre sœurs se rendant à l'église les premières, dès 5.15 hres du matin et s'en retournant chez elles les dernières après avoir entendu toutes les messes.

" Les demoiselles Beaudoin étaient admirables de dévouement pour toutes les œuvres paroissiales et tout particulièrement pour l'œuvre des missions. Ames apostoliques dans toute la force du mot, elles consacraient aux missions tous leurs loisirs et tout leur grand savoir-faire. Elles sollicitaient des aumônes en argent et en objets de toutes sortes qu'elles réparaient classifiaient, empaquetaient pour les expédier aux missionnaires. Une seule des demoiselles, Célina, piqua jusqu'à 200 jupons pour les missions esquimaudes au cours d'un seul hiver. Ceux qui ne les ont pas vues à l'œuvre ne peuvent se faire une idée des secours qu'elles procurèrent aux missionnaires de Mgr Charlebois, de Mgr Turquetil et de bien d'autres vicaires apostoliques. De leur revenus, elles gardaient ce qui était nécessaire à leur modeste subsistance ; le reste allait aux missions, aux œuvres de vocations missionnaires de nos Juniorats de Chambly et d'Ottawa. Leur capital lui-même, plusieurs milliers de dollars, fut prêté " à fonds perdu " à des missionnaires ; elles se rappelaient que prêter aux pauvres, aux missionnaires, c'est prêter à Dieu, et voulaient mettre en pratique l'enseignement du Seigneur : " Amassez-vous des trésors que ni les vers, ni la rouille ne rongent. "

Mlle Emma Beaudoin ne fait pas que donner son temps, ses prières, aux missions : éducatrice jusque dans le fond de l'âme, elle développe l'esprit missionnaire dans ses classes, elle oriente les prières de ses élèves vers les missions et s'applique toujours et de toutes façons à cultiver les vocations. Aujourd'hui, on retrouve de ses anciennes élèves dans les cinq parties du monde, jusqu'en Chine et au Japon.

Où Mlle Beaudoin puisait-elle donc cette force génératrice d'un tel apostolat ? Evidemment dans son amour du bon Dieu, dans sa dévotion toute spéciale à la Reine des Missions, la Vierge Immaculée, dans sa communion quotidienne et dans l'audition de plusieurs messes chaque matin. Comment n'être pas embrasé de la plus vive charité envers le prochain et ne pas vivre pleinement sa vie chrétienne, quand on communie constamment au corps et au sang de Jésus ? Après une telle vie consacrée en très grande partie aux œuvres des missions, " la maman du Missionnaire " voyait approcher la fin avec la plus douce paix. Elle avait vécu pour les missions, et elle voulut vivre ses dernières années dans la tranquillité d'une maison religieuse, au milieu de futurs missionnaires, au Scolasticat Notre-Dame, Richelieu. Dans cet asile de calme et de paix, comme elle fit du bien encore par ses exemples de piété chrétienne, par ses aumônes aux missions, par sa vie de prière et de mortification pour le salut des âmes !

Un soir du mois de septembre dernier, le Père Supérieur la trouva, comme d'habitude, assise dans sa berceuse, mais plus faible et plus souffrante. Il lui parle du sacrement d'extrême-onction, de ses effets surnaturels et merveilleux, des grands avantages à le recevoir en pleine connaissance Il prêchait une convertie depuis toujours. Sur la table, près d'elle, un livre de prières était entr'ouvert. Le Père regarde : il l'était juste aux prières du rituel pour l'administration des derniers sacrements. La bonne vieille demoiselle avait passé son après-midi, comme elle le faisait souvent d'ailleurs, à lire ces prières, afin de se bien préparer à recevoir le sacrement qu'elle voulait demander elle-même au Père, ce soir-là. Une heure après, l'apôtre des missions recevait l'extrême-onction répondant à toutes les belles prières avec une piété, un calme et une sérénité que seules les âmes privilégiées peuvent mériter en cette circonstance. Quatre jours plus tard, elle s'éteignait dans le Seigneur, après avoir entendu sa messe quotidienne à la chapelle. "

" L'HOMME BLANC DE GASPÉ "

roman historique par Eugène Achard

Librairie Générale Canadienne, 5608, avenue Stirling, Montréal.

Un volume de 100 pages, illustrations en couleurs sur la couverture et à l'intérieur. Prix 25 cents.

On ne se plaindra plus, chez nous, que la jeunesse a été oubliée par nos écrivains. Ce volume en est la preuve. Sous le voile de la fiction, c'est le premier voyage de Jacques Cartier qui se déroule tout au long de ces pages. Vu à travers l'imagination féconde de l'auteur, ce voyage s'anime, passionne l'esprit ; on suit le découvreur pas à pas, charmé de rencontrer toujours une vie aventureuse et fertile en incidents. Tous les personnages sont historiques ou presque, mais le recul et une facilité d'invention les animent de vie réelle. Comme histoire nationale, nos enfants en apprennent plus dans ces pages que dans les meilleurs manuels et, à coup sûr, d'une façon beaucoup plus intéressante. La perfection matérielle du volume qui se présente sous une belle couverture en couleurs, les illustrations en couleurs à l'intérieur, de même que les cartes, en couleurs elles aussi, montrent que le souci des éditeurs a été d'en faire un livre qui plaise à la jeunesse. Le prix modique du volume, ajouté à sa valeur incontestable, devrait lui assurer une belle diffusion.

BIBLIOGRAPHIE

Les poissons et nos eaux

Continuant la série de livres de vulgarisation scientifique qu'il inaugura avec " Nos animaux chez eux " (1) Claude Mélançon vient de publier à la Librairie Granger Frères, Ltée., Montréal, un nouvel ouvrage en deux volumes qu'il intitule : " Les Poissons de nos eaux ". On y trouvera la description et les mœurs de tous les poissons de la Province de Québec susceptibles d'être pêchés, ainsi qu'une foule d'autres, inconnus du grand public, qui habitent nos eaux douces ou salées.

La bonne réception accordée à " Nos animaux chez eux " (dont on a tiré le 15e mille), a incité l'auteur à traiter les poissons de la même façon que les mammifères. Sans négliger le caractère économique ou sportif de ces êtres hautement spécialisés, il s'arrête surtout à leur caractère attrayant et pittoresque. S'appuyant sur les données biologiques récentes, il nous montre chaque poisson dans son milieu naturel, au milieu de ses proies et de ses ennemis, organisant sa vie selon ses reflexes propres et obéissant aux lois de son espèce. Sous sa plume le poisson cesse d'être un animal impersonnel. Il apparaît comme une créature extrêmement curieuse, très bien adaptée à l'élément qu'elle habite et digne d'observation sympathique. Ici, la science n'est plus un receuil de mots barbares, une connaissance réservée aux seuls initiés ; elle se fait aimable, souriante, accessible à tous. Son rôle se borne à faciliter l'identification, à expliquer les phénomènes naturels, à formuler les grandes lois biologiques et à marquer les frontières du mystère qui nous entoure. Elle vise simplement à nous révéler les richesses de notre faune québécoise et à nous faire pénétrer sans effort dans un monde de merveilles.

Un ouvrage de vulgarisation scientifique ne serait pas complet sans une abondante illustration. Pour les " Poissons de nos eaux " l'auteur a eu la bonne fortune de s'assurer la collaboration de deux artistes canadiens-français, peu connus du grand public, mais qui devront, désormais être considérés comme des maîtres de ce genre d'illustration : Mlle Germaine Bernier, attachée au Laboratoire de zoologie de l'Université de Montréal et M. Jacques Bédard, jeune artiste professionnel, ex-élève de notre École des beaux-arts. Les quelque cent dessins et plus dont ils ont orné le livre sont remarquables, et par la finesse de l'exécution et par l'exactitude scientifique. Faits le plus souvent d'après nature, ils permettent l'identification par la seule comparaison avec les sujets à déterminer.

Le nouveau livre de M. Claude Mélançon est une contribution importante et attendue au mouvement scientifique, inauguré par le F. R. Marie Victorin et ses collègues de l'Acfas, mouvement qui tend à la fois à développer chez-nous une culture générale et une connaissance pratique de nos ressources naturelles. Son prix modique ($1.00 les deux volumes) le met à la portée de tous.

(1) Nos animaux chez eux, 1 vol. à la Librairie Granger Frères.

" CIQUANTENAIRE DE L'ARRIVÉE DES FRÈRES MARISTE AU CANADA "

1885 - 1935

C'est le titre d'un magnifique album, abondamment illustré, renfermant le compte-rendu des fêtes splendides qui eurent lieu à Iberville, en mai et juin 1935. C'est une belle page de l'histoire de l'enseignement primaire en notre pays.

LE JEU DE CARTES " ENCYCLOPÉDIE "

Une 2e série

Évidemment l'air est à l'encyclopédie. Tout le monde s'y intéresse. Les libraires affirment qu'ils n'ont jamais vendu autant de dictionnaires que depuis quelques mois. C'est très bien et la langue française en bénéficiera grandement. Nous accusons réception d'une deuxième série de cartes encyclopédiques de 364 questions et réponses nouvelles. On peut se la procurer, comme la première série, du reste, en s'adressant aux libraires ou en envoyant 35 sous en timbres pour chaque série à l'abbé Étienne Blanchard, Église Notre-Dame, Montréal.

ERRATA

Février et non janvier

En première page de la livraison de *février*, le mot *janvier* a été imprimé par distraction. Heureusement que sur la première page de la couverture, au haut, apparaît le mot *février*. On voudra bien, pour prévenir une erreur possible, corriger le haut de la première page, en écrivant *février* 1937, au lieu et place de *janvier* 1937.

MONSEIGNEUR DELABAR

L'École du 22 janvier dernier nous apprend la mort de son éminent directeur, Monseigneur Delabar, décédé le 3 du même mois. Depuis plusieurs années déjà, ce prêtre-éducateur était le Directeur de l'Enseignement libre du diocèse de Paris. En 1933, étant dans la capitale de la France à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul, nous fîmes visite à Mgr Delabar. Nous conservons le meilleur souvenir de l'accueil de ce prêtre modeste à un humble éducateur du Canada français.

Nous sollicitons une prière pour le défunt.

C.-J. MAGNAN.

GEORGES PLATTEAU

" LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ "

In-12, 260 pages : Prix : 18 frs belges

ÉDITIONS CASTERMAN — TOURNAI-PARIS

Il serait outrecuidant de prétendre qu'il n'existe pas d'histoire de la femme dans la société. Si vous avez le temps et le courage de vous enfermer dans une bibliothèque et d'y compulser d'imposants *in folios*, vous serez convaincus qu'il n'est point de moraliste, de satiriste ou d'historien que le sujet n'ait tenté.

Mais que vous ayez cherché dans les livres courants et maniables une histoire de la femme, et vous vous serez aperçus qu'il n'existait que des études tendancieuses. Ou bien il s'agissait d'imprécations misogynes faites de préjugés et de rancœurs. Ou bien, c'était des plaidoyers d'une évidente partialité, trahissant avec l'individualisme de certaines femmes, leur amertume et leurs besoins combatifs. Entre ces deux attitudes, il y avait place pour le bon sens, pour une œuvre où la passion n'eût point nui à la rigueur de la documentation historique.

Cette œuvre, il semble bien que Maître Georges PLATTEAU ait su l'écrire avec le maximum de compétence et de talent.

Il eut pu s'en tenir aux sèches données de l'histoire mais, excellent écrivain, il leur a prêté les couleurs mêmes de la vie. Ainsi présente-t-il un livre qui parle à l'esprit, qui parle au cœur, et qui a les précieuses qualités de langage et de forme qui achèvent la valeur d'un essai. On lira donc celui-ci avec un vif agrément, parce qu'il est plein de mouvement et d'attraits. En raison aussi de sa nouveauté. Nous entendons par là que l'objectivité de l'auteur nous met en face de la question féminine et non féministe, le féminisme n'étant qu'un phénomène, qu'un subjectivisme aujourd'hui désuet, et combien dépassé.

Il faudra considérer ce bel ouvrage comme indispensable dans les maisons d'éducation où il s'agit de donner très tôt aux jeunes filles le sens de leurs responsabilités et de leur montrer le rôle que, de tout temps, la femme dut remplir dans la société pour l'honneur de la féminité et la sauvegarde des mœurs.

De même, toute femme du monde lui fera, dans sa bibliothèque, une place de choix. Car ce livre sera comme un témoignage, comme un rappel constant de la plus impérieuse des missions et de la plus belle des vocations : conserver intact le capital spirituel du monde et la somme d'amour qu'il contient.

En vente aussi à la librairie Garneau, 47, rue Buade Québec.

LE MOYEN-AGE

Le Moyen-Age, qui nous a légué le roman et le gothique, les deux expressions architecturales les plus émouvantes qu'ait créées l'homme, a été une des époques les plus fécondes en inventions que l'humanité ait connues, inventions souvent modestes en apparence, mais qui ont cependant transformé la vie économique et familiale.

En voici l'inventaire chronologique :

IX^{e} siècle : Le harnachement moderne de selle, avec la selle, les étriers, les mors de bride et la ferrure à clous.

X^{e} siècle : Le système moderne d'attelage des animaux, avec le collier d'épaules, les traits, le dispositif en file.

XI^{e} siècle : Le bouton.

XII^{e} siècle : Le moulin à eaux. Le moulin à vent. La scierie mécanique. La forge à martinet. Le soufflet à plaques et soupapes. La croisée d'ogives. Le vitrail et la vitre. La cheminée domestique. La chandelle et le cierge. Le pavage des routes. La brouette.

XIII^{e} siècle. Les lunettes. La charrue à roues et versoir. Le gouvernail d'étambot.

XIV^{e} siècle : L'écluse à sas. La poudre à canon. L'horloge à poids. Le rabot.

XV^{e} siècle : La polyphonie vocale. L'imprimerie.

(*La Revue Intellectuelle*).